

Eparpillement
du sit-in de la Kasbah
... Les manifestants
rejoignent le centre-ville...



La police est intervenue ; l'armée s'est abstenue

P.2

101589

Le Temps

Quotidien indépendant

Fondateur : Habib CHEIKHROUHOU

TUNIS - Samedi 29 Janvier 2011 - 24 Safar 1432 - N°: 12.174 / 36^{ème} année - Prix 600 millimes / e-mail:redaction@letemps.com.tn

Les dernières heures d'un sit-in devenu à trois vitesses :

1 Une tendance pour l'arrêt net du sit-in

2 Une deuxième pour la décentralisation de la protestation avec des sit-in régionaux



Photo SALAH

3 Une troisième tenant au départ de M. Ghannouchi

Humanistes et blouses blanches bénévoles au service des grévistes

PP.2-3



Le dessin

Peut-on juger Ben Ali ?



Par Mouna KRAIEM DRIDI,
Docteur en Droit Public,
Enseignante universitaire

P.6

L'éditorial

Repenser l'Etat

S'il y a un élément fédérateur en Tunisie, accepté par tous les Tunisiens dans leur conscience profonde comme garant de la cohésion sociale et de la convivialité, c'est bien l'Etat. Cet attachement « invisible » à l'institution étatique et cette « peur » ressentie aujourd'hui, de la voir disparaître justifie l'ancrage chez le peuple tunisien de l'idée de la cité au sens d'Aristote.

D'ailleurs, l'histoire de la Tunisie, plusieurs fois millénaire, s'est forgée dans le cadre de l'organisation étatique de la société, depuis Carthage, jusqu'aux Beys en passant par les diverses dynasties, nées après les conquêtes islamiques. Un fait historique éminemment révélateur fut que la plupart des gouvernements qui se sont succédés en Tunisie, étaient des gouvernements civils.

En ce qui concerne l'histoire récente, l'institution étatique fut renouée après l'indépendance pour être dotée d'instruments modernes (Constitution, Parlement...) qui ont permis de renforcer davantage la cohésion sociale dans la Tunisie post-indépendante.

Mais, si cet Etat moderne a permis aux Tunisiens de réaliser des acquis économiques et sociaux indéniables, il n'a malheureusement pas été le cadre d'une vie démocratique évoluée. Les causes en sont multiples et la situation s'est aggravée sous Ben Ali. Et l'Etat de s'ériger, finalement, en un rempart contre la société civile et ses diverses formes de représentation.

On était devant un Etat représenté par une administration publique tentaculaire flanquée de diverses institutions (conseils consultatifs, supérieurs et régionaux...) qui ont fini par tout contrôler et étouffer les initiatives et la marge de manœuvre des autres composantes de la société. On se rappelle aussi que le contrôle administratif est devenu, sous l'ex-régime, un redoutable outil pour museler l'opposition par le biais de moyens répressifs présentés en apparence sous forme d'interventions légales et réglementaires. En ce qui concerne le plan économique, l'initiative privée, moteur de toute croissance, fut étouffée sous le poids de contrôles de tous genres (autorisation préalable, contrôles fiscaux, paperasses...) qui prenaient la forme d'interventions de l'autorité publique « pour faire appliquer la loi ».

Autant d'exemples qui doivent pousser, aujourd'hui, le nouveau gouvernement et toutes les forces vives du pays à repenser le rôle de l'Etat pour qu'il retrouve ses fonctions naturelles, à savoir l'exercice de l'autorité publique dans le respect des libertés et le rôle d'arbitre neutre dans les secteurs économique et social. Ce qui permettra de rendre ses lettres de noblesse à l'Etat, de redorer son blason auprès de l'opinion publique et d'éviter les dérives autoritaires et les excès commis au nom de l'intérêt général, de la sauvegarde de la sécurité et autres leurres érigés par le président déchu en slogans démagogiques justificatifs d'un système qui était tout sauf démocratique.

Mounir JOMNI

Nouvelle composition du gouvernement de transition

La Société civile, plutôt favorable

Me Mokhtar Trifi, Me Abdeljelil Bouraoui, Me Slaheddine Jourchi, Me Brahim Bouderbala, Me Mohamed Jemour, M. Adel Chaouch donnent leurs avis

P.4



Le mouvement de protestation s'amplifie en Egypte

L'escalade !

P.8

L'oubli interdit

Une victime de Moez Trabelsi parle :

«Il m'a humilié pendant plus de 10 ans»
«Une fois, il a essayé sa chaussure avec le bout de ma chemise»



Adel Jébali

P.5

Les mots déchainés

Le diable et le magnéto

Par Hechmi GHACHEM

P.5

Sur le vif

De la retenue

Par Néjib SASSI

P.6

Ministères, Entreprises, Sociétés, Particuliers :

Pour toutes vos annonces sur les Journaux

«Le Temps», «Assabah» et «Assabah Al Ousbouï»

contacter :

Tél. : 71 238 222 - Fax : 71.752.440

Adresse mail : publicite@assabah.com.tn



101618



Eparpillement du sit-in de la Kasbah... Les manifestants rejoignent le centre-ville...



Les participants au sit-in à la Place de la Kasbah



La police est intervenue ; l'armée s'est abstenue

Toutes les attentions se sont orientées hier vers la Kasbah. La nouvelle composition du gouvernement transitoire satisfait-elle les participants au sit-in de la Kasbah ? Quelle était leur réaction ? Étaient-ils prêts à arrêter leur mouvement ? Il s'agit notamment des questions que se sont posés un bon nombre de citoyens de l'intérieur du pays pour ne pas dire tous les Tunisiens. Le sort du pays était entre leurs mains d'une manière ou d'une autre. Parce que rien n'était clair jusqu'à la fin de l'après-midi. Leurs opinions divergeaient. Ils n'arrivaient pas à partager la même position après de

longues discussions entre les représentants des comités populaires des participants au sit-in et un groupe composé de sept bénévoles dont six avocats dirigés par le président du Conseil de l'Ordre des Huissiers Notaires. Aucune décision n'a été prise pour arrêter ce mouvement. Ils parlaient même de trois positions. Un groupe était pour l'arrêt du sit-in, un autre proposait de changer la forme de protestation et le troisième groupe refusait catégoriquement de partir de la place de la Kasbah sans avoir gain de cause. Il était indispensable pour eux que le Premier ministre Mohammed Ghannouchi

démissionne du gouvernement.

Mais on ne leur a pas accordé une dernière chance. Une chance que demandaient les négociateurs bénévoles.

Selon l'agence Tap, « les forces anti-émeutes ont dispersé, en début de soirée par la force, des centaines de manifestants en faisant usage de gaz lacrymogènes. Cette opération s'est déroulée au vu des forces de l'armée nationale stationnées sur les lieux et qui ont tenu à ne pas intervenir.

Cette opération d'évacuation n'a pas dégénéré en rixe

entre protestataires et forces de l'ordre, mais elle a causé plusieurs cas d'évanouissement sous l'effet de la respiration du gaz lacrymogène. La place du gouvernement à la Kasbah a été assiégée par des fils barbelés après avoir délogé tous les protestataires ».

On apprend par ailleurs que les manifestants délogés de la Kasbah ont pu rejoindre à travers les ruelles de la Médina l'avenue Habib Bourguiba où ils ont été poursuivis par les forces anti-émeutes et dispersés par la force.

Les dernières heures d'un sit-in devenu à trois vitesses

1 Une tendance pour l'arrêt net du sit-in

2 Une deuxième pour la décentralisation de la protestation avec des « sit-in » régionaux

3 Une troisième tenant au départ de M. Ghannouchi

« Il faut que tous les représentants de l'ancien régime quittent le gouvernement, nous n'avons pas confiance en eux », revendiquent les manifestants. Il est clair que la crise de confiance tarde à se rétablir. Les manifestants, toutes les tranches d'âge et catégories confondues, ont peur pour la Révolution et pour leur avenir. Ils pointent du doigt le Premier ministre qui « a fermé les yeux durant 10 ans sur la corruption de l'ancien régime. « Il est responsable d'une manière ou d'une autre du sous-développement économique des régions du centre-Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-ouest... », témoignent-ils. Ces régions sont sous-dotées économiquement, sous-encadrées, sous-représentées politiquement. Ce sont les régions du Sahel qui ont toujours accaparé les postes de décisions au pouvoir déchu. Ils ne sont pas alors prêts à revivre la même expérience, car « nous n'avons rien à perdre », d'après certains qui préfèrent garder l'anonymat. « Je suis Tun-

sien », tout court. Tunisien comme tous ceux qui ont participé à la Révolution et qui aspirent à un avenir meilleur basé sur la démocratie, la liberté, la dignité et où la discrimination sera totalement exclue.

En fait la crise de confiance touche même certaines personnalités qui sont réputées pour leur intégrité. Il est question notamment, de Me Lazhar Karoui Chebbi, ministre de la Justice. Les accusations contre le président déchu ont déçu les manifestants. « Il se moque de nous, du peuple tunisien. Le président déchu n'a pas été impliqué dans les affaires touchant à la sûreté de l'Etat. Qui a été derrière les massacres contre ce peuple tyrannisé et massacré par les « snipers » ? », demandent-ils ironiquement.

Si certains parlent de revendications politiques d'autres mettent en valeur les demandes économiques et considèrent que les solutions présentées jusqu'à présent sont « médiocres ». « Nous ne sommes pas des mendicants. Nous sommes pour

la distribution équitable de la richesse et des investissements économiques », appellent-ils. « L'unique usine qui faisait travailler des jeunes à Makthar a été fermée, alors que la zone de Sidi Abdelhamid à Sousse est bourrée de boîtes qui font travailler les jeunes de la région », rétorque un jeune manifestant.

Partout d'où ils viennent (Tozeur, Makthar, Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid le Grand Tunis, Mazzouza, Tataouine...), ils ont un seul maître mot, amélioration de la situation et préservation de la Révolution. Mais avec des garanties. C'est ce que demandent d'ailleurs les représentants des comités populaires des participants au sit-in qui ont négocié avec les avocats bénévoles prêts à transmettre leur message et surtout à respecter leurs attitudes. Ils veulent notamment des garanties pour qu'ils ne soient pas agressés ultérieurement par la police politique. Un droit légitime.

Sana FARHAT

Revendications et garanties

La démocratie est-elle en train de s'instaurer sur des bases solides dans notre pays. Sommes-nous en train de bâtir la démocratie où le dernier mot est au peuple ? Il est clair que c'est oui. Les négociations qui se sont déroulées hier entre les bénévoles et les représentants des comités populaires des participants au sit-in l'ont bien prouvé. Il faut dire que les idées ne versaient pas dans le même sens car il y a ceux qui veulent le départ de Ghannouchi, d'autres sont satisfaits du changement introduit au niveau du gouvernement transitoire et certains autres veulent poursuivre le mouvement mais en lui donnant une nouvelle forme et ce en décentralisant le sit-in dans les régions. Voici quelques revendications et propositions déclarées lors des négociations.

*Ceux qui sont contre l'arrêt du sit-in menaçaient de paralyser la circulation dans toute la république. Ils considèrent que ce mouvement ne fait pas l'objet de négociation ni de surenchère.

*Décentralisation du sit-in aux niveaux local et régional, tout en assurant la coordination à une échelle nationale. Ceux qui sont pour cette idée proposent même de poursuivre ce mouvement tout en reprenant le travail.

*Où pour l'arrêt du sit-in provisoirement le temps de vérifier la crédibilité du gouvernement par rapport aux solutions proposées.

*Il faut juger les ministres qui ont été impliqués dans la corruption.



Les négociations

*Il faut assurer des garanties pour les participants au sit-in pour qu'ils ne soient pas agressés par la police ultérieurement.

S.F




Chaffoteaux
la chaleur tout simplement

BRUGMAN
RADIATEURS

SAV Chauffe-eau solaire
Générateur SAV
Système solaire
Chauffage par le sol SAV
Radiateurs
SAV Chauffe-eau solaire
Chauffage-eau solaire SAV
Climatisation centrale SAV Chaudières
Générateur
Radiateurs
Chauffage par le sol SAV
SAV Générateur Tubes multicouches
Tubes multicouches
SAV Radiateurs à condensation SAV
Chaudière à condensation SAV
Chaudières Chauffe-eau solaire
Chauffe-eau solaire Radiateurs
Chauffage par le sol Tubes multicouches
Chaudières Système solaire
Générateur Chauffage Central
Climatisation centrale Radiateurs
SAV Chauffage par le sol

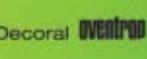
La Référence pour

Le SAV, Les Solutions Chauffages, Eau Chaude Sanitaire et Climatisation Centrale











www.stc-chaffoteaux.com
71 380 620



Le sit-in de la Kasbah

Humanistes au service des grévistes

Réponse au communiqué des employés de Dar Assabah paru le 21 janvier 2011 au journal le Temps, page 3

En réponse au dit communiqué je rappelle :
• Que j'ai refusé de céder les actions que je possède dans le capital de la société Dar Assabah dont le fondateur est mon feu père Habib Chikhrouhou, à Mohamed Sakher El Materi et la société « Princess Holding ».

• Que jusqu'à ce jour, je suis encore membre du conseil d'administration de la société qui est l'organe légalement compétent pour administrer la société et ce, conformément à l'article 17 de ses statuts et que j'étais contraint par Sakher El Materi de démissionner de mon poste de directeur général.

• Qu'il n'est permis à personne de s'approprier une partie du capital social de la société laquelle société malgré que 80% de son capital est détenu par Sakher El Materi et sa société Princess Holding demeure régie par le code des sociétés commerciales et par ses statuts.

En outre, je me pose la question comment moi ou toute autre personne pourrait s'approprier l'établissement comme il a été soutenu par les rédacteurs du communiqué ?

En tant que citoyen tunisien qui aspire et réclame la liberté de la presse, j'ai refusé toute forme de collaboration avec l'ancien régime, seul responsable de l'étouffement de la liberté d'expression ce régime qui a exercé sur moi en tant que directeur général de la société toutes formes de pressions morale et matérielles.

Je rappelle aussi que la société est passée par des difficultés économiques ce qui lui a permis de bénéficier des dispositions légales relatives au redressement judiciaire, j'ai pu pendant les dernières années sauvegarder tous les postes de travail au sein de l'entreprise tout en permettant aux employés de bénéficier de leurs droits légaux en prenant toutefois en considération l'intérêt général de l'entreprise afin de parvenir à sa sauvegarde par la poursuite de son activité et la sauvegarde des postes de travail, prétendre le contraire constitue des propos diffamatoires vis-à-vis de la société et de ses anciens dirigeants.

Enfin, je rappelle que la participation au capital de la société demeure régie par la loi et par les dispositions statutaires et ne peuvent être prises en considération, que les demandes légales et légitimes car on ne peut passer d'un état d'oppression à un état d'anarchie.

Mohamed Raouf CHEIKHROUHOU

Réponse à la lettre de M. Mohamed Raouf Cheikhrouhou

En réponse à la lettre de M. Mohamed Raouf Cheikhrouhou, DAR ASSABAH précise ce qui suit :

M. Mohamed Raouf Cheikhrouhou a bénéficié de la qualité de membre du Conseil d'administration de DAR ASSABAH en vertu du PV de l'Assemblée générale s'étant tenue le 19 avril 2007 et ceci pour les mandats relatifs aux années 2007-2008-2009 et ce, conformément à l'article 19 du statut de la société et de l'article 190 du code des sociétés.

Dès lors le mandat de M. Mohamed Raouf Cheikhrouhou a pris fin avec la fin de l'année financière 2009. Et tant qu'il n'aura pas été de nouveau élu membre du Conseil d'administration en vertu d'une décision émanant de l'Assemblée générale, il ne pourra plus prétendre garder cette qualité.

En ce qui concerne le point 5 dans la mise au point émanant de M. Mohamed Raouf Cheikhrouhou, il s'avère, après examen de leurs dossiers administratifs que les employés de DAR ASSABAH n'ont pas bénéficié de plusieurs droits énoncés dans la convention collective de la presse écrite.

• Des médecins bénévoles ont créé une unité de soins.

• Difficultés surtout avec la coupure d'électricité et les cas comateux...

Qu'on donne satisfaction ou pas aux grévistes de la faim, il est question ici de leur état de santé qui flanche. Les contestataires dont certains parmi eux observent une grève de la faim depuis des jours, sont fragilisés physiquement... voire même moralement. Notre reportage, hier, depuis la matinée, jusqu'à la tombée de la nuit, en fait état.



• Ce n'est qu'à 20 heures (jeudi soir) que l'électricité est revenue et que la première ambulance est arrivée

Ils sont venus d'horizons différents et ils sont là sous l'emblème de l'humanisme : les blouses blanches se mobilisent pour la bonne cause pour que les frontières se serrent entre les spécialistes. « On se sert les coudes depuis des jours. On se relaie pour qu'il y ait toujours des médecins sur place. Hier j'ai passé la nuit ici » nous dit Skander Mzah, un interniste qui travaille bénévolement dans une unité médicale créée juste en face du ministère des finances pour gérer les petites urgences. Rania Jebri sa collègue nous a lancé dans la foulée « Hier nous avons géré cinq cas d'hypoglycémie et l'ambulance n'est arrivée qu'à 20h00 parce qu'elle était interdite d'accès. On n'avait pas de lumière, on était obligé de faire des perfusions à la lumière d'une bougie. », nous dit cette interne en médecine qui continue

« Ces gens ont besoin d'écoute et de soutien moral. Ils sont réceptifs quand on prend la peine de leur parler. » Le Dr Sami Ben Sassi, gynécologue, installé au privé en est bien conscient « Je suis un médecin qui fait de l'humanisme. Voilà pourquoi j'ai installé cette unité avec la collaboration d'autres confrères, Mariem Darghouth, pédiatre et KENZA Mghaieth ophtalmologue depuis maintenant cinq jours. Je compte créer une allée et installer un brancard pour amener les patients jusqu'à l'ambulance plus facilement. Suite à quoi je céderai ma place aux spécialistes du Croissant Rouge qui devraient venir apporter des soins aux gens qui en ont besoin. » confie-t-il. Un avis qu'il partage avec le Dr Fawzi Charfi, orthopédiste, lui aussi installé au privé. « Il faut que le croissant rouge intervienne

autrement on ne pourra pas s'en sortir. » dit-il lorsqu'il fut interrompu par l'intervention d'une femme venu proposer son aide à l'équipe médicale présente sur les lieux.

Une grève de la faim, et après... De l'autre côté, il y avait les grévistes de la faim. Que peut-on en dire sinon qu'ils sont des laissés pour compte de la politique du vice consacrée par un Ben Ali sans foi ni loi. Ils sont venus de tous bords, pour nous balancer en pleine figure une réalité que des gens bien installés dans le confort de leurs certitudes et de leurs sièges, nous ont occultée. Ayant été "affamés" depuis deux décennies, ils ne trouvent aucun inconvénient à observer une grève de la faim. Comme par stoïcisme, Mohamed Ayouni et ses compagnons de route, Zaer Blali, et Mohamed Ali Akrouti sont logés dans

une même tente qu'ils ont installée sur la place de la Kasbah et sont logés à la même enseigne quand il s'agit d'aller jusqu'au bout de leurs revendications. Ne vous souciez pas de votre état de santé lui avons-nous demandé ? Notre interlocuteur complètement affaibli, nous répondit en hochant de la tête exprimant un NON catégorique. Un non qui en dit long sur l'entêtement des grévistes de la faim décidés à aller contre vent et marées. « On ne peut être révolutionnaire si on n'est pas radicaliste » nous lance l'un d'eux. Sauf que l'Histoire a montré que les grandes révolutions ont toujours été traitées par les "grands remèdes". A notre sortie de la Kasbah les policiers barriadaient toutes les entrées de la place se préparant à toute attaque contre les manifestants...

Mona BEN GAMRA



M. Hédi Moulay, Directeur de l'hôpital Aziza Othmana

« En moyenne 100 personnes ont été soignées au pavillon médical qu'on leur a réservé »



Dr. Sami Ben Sassi

« Depuis dimanche 23 janvier on a eu au total quelque 100 patients. Parmi eux 40 cas d'asphyxie par le gaz lacrymogène, 50 cas d'hypoglycémie. Les patients ayant des complications et ils ne sont pas nombreux ont été transportés dans d'autres hôpitaux, "Charles Nicolle" et "la Rabta". Un seul cas de brûlure a été traité à l'hôpital de Ben Arous. On a réservé un pavillon pour accueillir et soigner les patients. Le temps de prodiguer des

soins se situe entre deux à trois heures. Dès que la personne se porte bien elle part pour libérer les lits car on en a besoin. On est aidé dans ce travail par des médecins bénévoles avec bien entendu le personnel de l'hôpital et les résidents. Les personnes ayant fait leur passage par l'hôpital sont satisfaites des soins qu'on leur a apportés. »

M.B.G.

Ministère, Entreprises, Sociétés, Particuliers :
Pour toutes vos annonces sur les Journaux
«Le Temps», «Assabah» et «Assabah Al Ousbouï»
contacter : Tél. : 71 238 222 -
Fax : 71.752.440
Adresse mail : publicite@assabah.com.tn

République Tunisienne
Ministère des Affaires Sociales,
de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger
Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Avis de report de délai
Appel d'offres n°22/2010
« Acquisition de matériel de bureaux »

La CNSS informe tous les soumissionnaires que la date limite de la remise des offres objet de l'appel d'offres n°22/2010 relatif à l'acquisition de matériel de bureaux est reportée au 28 février 2011, étant précisé que la première date limite était fixée au 27/01/2011.

Les procédures de la remise des plis indiquées dans le cahier des charges demeurent inchangées.

101652

Communiqué

Suite à l'annonce des poursuites judiciaires contre la famille Ben Ali et consorts, et vu que certains noms de personnes impliquées portent à équivoque, Mehdi Ben Youssef Eltaïef apporte les précisions suivantes :

Le mandat d'amener N°422 du 25/01/2011 est établi contre le nommé Mehdi Ben Habib Eltaïef, fils de Naïma Ben Ali, sœur du président déchu, né le 16/02/1982 à Hammam-Sousse

Il ne s'agit donc pas du jeune homme d'affaires

Monsieur Mehdi Ben Abderraouf Ben Youssef Eltaïef, fils de Aïda Bent Jalleddine Ben Youssef, né le 04/05/1977 à Sousse, de même qu'il n'existe aucun lien de parenté de quelque nature que ce soit entre les deux personnes.

Étant donné que le communiqué de presse donné par Monsieur le ministre de la Justice ne cite pas le nom complet des personnes impliquées, nous apportons les présents éclaircissements pour sauvegarder la réputation et l'intégrité de Monsieur Mehdi Ben Abderraouf Eltaïef et de sa famille.

PM77091

République Tunisienne
Ministère des Affaires Sociales,
de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger
Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Avis de report de délai
Appel d'offres n°23/2010
« Acquisition de consommables pour photocopieurs et fax »

La CNSS informe tous les soumissionnaires que la date limite de la remise des offres objet de l'appel d'offres n°23/2010 relatif à l'acquisition des consommables pour photocopieurs et fax est reportée au 28 février 2011, étant précisé que la première date limite était fixée au 27/01/2011.

Les procédures de la remise des plis indiquées dans le cahier des charges demeurent inchangées.

101652

Nouvelle composition du gouvernement de transition

La société civile, plutôt favorable

Me Mokhtar Trifi, président de la LTDH «Préserver les acquis de la révolution»



« Je tiens à préciser, ici, que je ne parle pas au nom de la LTDH, qui est habilitée à juger les politiques menées par le gouvernement et non sa composition. Je crois que le fait d'écarter des ministres de l'ancien régime est une bonne chose et cela répond aux revendications du peuple. À mon avis, il fallait le faire avant, lors de la première composition du gouvernement de transition. Mais, j'espère que ce gouvernement réussisse à mettre le pays sur les rails. Il est temps que tout le monde se mette au travail tout en restant vigilant pour préserver les acquis de la révolution et concrétiser les revendications populaires ».

Me Abdeljelil Bouraoui, ex-bâtonnier : «Des personnalités compétentes et intègres»



« Ce gouvernement répond aux aspirations du peuple. Il est composé de personnalités de qualité capables de redresser la situation. Des personnalités compétentes et intègres. Il faut soutenir M. Mohamed Ghannouchi et les membres du gouvernement. Aujourd'hui, il faut mettre en place des structures pour concrétiser toutes les mesures prises. L'héritage qu'a laissé Ben Ali a paralysé la vie associative et intellectuelle. Il est, donc impératif de renouveler toutes les structures noyautés par le régime du président déchu. Il nous faut aussi rester vigilants pour préserver les acquis de la révolution que je n'appelle pas celle du jasmin. Mais celle de la dignité et de la démocratie Bouazizi s'est immobilisée parce que sa dignité a été bafouée ».

Me. Slaheddine Jourchi, vice-président de la LTDH : «Le soutien de l'UGTT est très important»



« Je crois que M. Mohamed Ghannouchi a réussi dans la composition de ce gouvernement qui répond aux revendications du peuple qui a dénoncé la présence d'anciennes figures

du régime de Ben Ali dans la composition du premier gouvernement de transition. Cette nouvelle composition comprend des technocrates plus que des politiciens. Des compétences connues internationalement qui vont œuvrer pour consolider nos relations avec les organismes internationaux et les gouvernements. Cette composition a reçu le soutien de l'UGTT et c'est un bon signe pour le pays qui a besoin de calme pour se remettre au travail ».

Me Brahim Bouderbala ex-président de la section de Tunis du Conseil de l'Ordre des avocats

«Assurer la sauvegarde des acquis»

L'annonce de la nouvelle formation du gouvernement de transition, bien qu'un peu tardive, répond, partiellement à l'attente de l'opinion publique, le gouvernement semble a priori purgé de certains caciques de l'ancien régime mais pas de tous ses symboles. Je crains fort que le retard mis à répondre aux attentes des contestataires, n'ait fragilisé davantage le gouvernement et n'ait accru le seuil des revendications. Car, il semble qu'à l'heure actuelle, on demande la tête du 1er ministre et qui sait pour demain... En tous cas, je pense qu'on doit juger l'actuelle équipe, non seulement à sa capacité de gérer les services publics, mais aussi à assurer la sauvegarde des acquis de la révolution et à réagir à temps aux aspirations et aux attentes légitimes du peuple, lequel reste la garantie la plus fiable et la plus efficace pour défendre sa révolution. Mais, je persiste à penser que ce gouvernement ne peut être celui de l'union nationale et il ne peut trouver sa légitimité que dans sa technicité et non dans sa représentativité, car la logique représentative est forcément liée aux élections et non à la nomination, comme c'est le cas dans cette période de flou sinon de vide constitutionnel. Aussi ne peut-on porter un jugement fiable de l'équipe actuelle qu'à la fin du délai qu'elle s'est fixé pour réaliser ses engagements à savoir la transition vers une refonte radicale du système politique de façon à éviter définitivement le retour des dictatures.



Me Mohamed Jemour, membre du bureau politique du Parti Patriotique et Démocratique (PPD) : «Les ministres du président déchu doivent démissionner»



« Je ne suis pas satisfait de cette nouvelle composition du gouvernement de transition. Le peuple a fait sa révolution non pour abattre seulement le dictateur mais la dictature dans sa totalité. Donc, ceux qui ont participé aux gouvernements du président déchu ne doivent pas figurer dans la composition du gouvernement de transition. Même ceux qui sont intégrés qui ont tacitement soutenu la politique de Ben Ali. Le Premier ministre et deux ministres qui figurent dans cette composition ont été des penseurs de la politique économique et sociale de l'ancien régime. L'humilité doit les pousser à démissionner. Autre remarque, le gouvernement de transition n'a pas dissous le RCD alors qu'il devait le faire. Je constate qu'il n'y a pas d'intentions sérieuses pour tourner la page. Aucune poursuite n'a été ordonnée contre les familles qui se sont enrichies. Aucune poursuite n'a été jusqu'à présent ordonnée contre les architectes de la politique de Ben Ali, Ben Dhia et Ben Abdallah. Aujourd'hui, je vois des officiers de police qui ont réprimé le peuple et qui sont encore en fonction. Je répète, le RCD, appareil de répression doit être dissous comme ce fut le cas du Parti Social Nationaliste après la chute de Hitler ».

Adel Chaouch, membre du bureau politique d'Ettajdid :



«Restons vigilants»

« C'est une composition qui comprend des compétences connus et le soutien de l'UGTT à ce gouvernement de transition à nos poids. Nous, nous soutenons ce gouvernement dont l'objectif est la consolidation du processus démocratique. En même temps, nous restons vigilants. Nous tenons à la préservation des acquis de la révolution et à la concrétisation des réformes pour la tenue d'élections transparentes et démocratiques ».

Propos recueillis par Néjib SASSI

Biographies des nouveaux ministres

M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre

M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre du Gouvernement d'Union Nationale, est né le 18 août 1941 à Soussa où il a poursuivi ses études primaires et secondaires. Le 17 novembre 1999 il est nommé Premier ministre. M. Mohamed Ghannouchi a, aussi, occupé les fonctions de conseiller auprès de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), membre du conseil économique et social et administrateur à la Banque Tuniso-Koweïtienne de Développement (BTKD) et de la Banque Nationale de Tunisie (BNT). M. Ghannouchi est connu dans les milieux financiers internationaux pour avoir participé, depuis 1975, aux assemblées générales de la Banque Africaine de Développement (BAD) en sa qualité de Gouverneur suppléant et pour avoir pris part à de nombreuses négociations avec des institutions financières internationales dont la BIRD et le FMI. M. Mohamed Ghannouchi est marié et père de deux enfants.



M. Abdelkrim Zbidi, ministre de la Défense nationale

M. Abdelkrim Zbidi, nommé ministre de la Défense nationale au gouvernement d'Union nationale, est né le 25 juin 1950 à Réjiche, gouvernorat de Mahdia. M. Zbidi est titulaire d'un Doctorat de Médecine de l'Université Claude Bernard à Lyon (France), d'une maîtrise de physiologie humaine et d'un diplôme d'Etudes approfondies en physiologie humaine et d'un diplôme d'Etudes et de recherches en biologie humaine de la même université. Il est membre fondateur et Coordinateur des enseignements de l'Ecole de Médecine de Djibouti, depuis 2007. Président du conseil d'administration d'établissement public de santé RAZI, depuis 2008, membre du comité Haut niveau pour la science et la technologie auprès du Premier Ministre, depuis 2010, Président du conseil scientifique et d'Orientation de la technopôle de Soussa, depuis 2010. M. Zbidi est auteur et co-auteur d'environ 140 publications et 300 communications scientifiques et 40 directions de thèses de médecine.



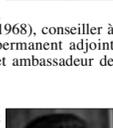
M. Ahmed Ounaies, ministre des Affaires étrangères

M. Ahmed Ounaies qui vient d'être nommé ministre des affaires étrangères dans le gouvernement d'union nationale, est né le 25 janvier 1936 à Tunis. Il est licencié en philosophie de l'Institut des Hautes études internationales de Genève. M. Ahmed Ounaies a occupé de 1962 et jusqu'en 1996 plusieurs fonctions au ministère des affaires étrangères. Il a été chef de division, attaché au cabinet du ministre (1976), directeur Afrique-Asie (1978), directeur des études et de la planification (1991), directeur général Amérique-Asie (1992).



M. Farhat Rajhi, ministre de l'Intérieur

M. Farhat Rajhi nouveau ministre de l'intérieur au sein du gouvernement d'union nationale, est né le 29 décembre 1952 à Tunis. Licencié en droit de la faculté de droit de Tunis (juin 1975), M. Rajhi a une carrière de 36 ans dans le domaine de la magistrature. Il a occupé pendant 8 ans le poste de juge rapporteur auprès du tribunal immobilier avant d'être nommé juge au tribunal cantonal de Tunis puis successivement adjoint du procureur général près la cour d'appel de Tunis et vice-président du tribunal immobilier. Il a également occupé le poste d'inspecteur des services judiciaires au sein du ministère de la justice. Il est marié et père de deux enfants.



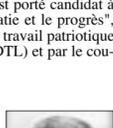
M. Ahmed Ibrahim, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

M. Ahmed Ibrahim nommé ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au sein du gouvernement d'union nationale, est né le 14 juin 1946 dans la délégation de Zarzis (gouvernorat de Médenine). M. Ahmed Ibrahim, qui a été professeur de linguistique comparée jusqu'à son départ à la retraite, occupe le poste de secrétaire général du Mouvement "Ettajdid", depuis 2007.



M. Taieb Baccouche, ministre de l'Education

M. Taieb Baccouche, nommé ministre de l'Education au sein du gouvernement d'union nationale est né en 1944 à Jammel. M. Baccouche est titulaire d'un doctorat d'Etat en linguistique (Paris Sorbonne, 1980), d'une agrégation d'arabe (Paris Sorbonne, 1968), d'un DES en linguistique (Paris Sorbonne, 1966), d'une licence d'Arabe (ENS de Tunis, 1965), d'un CES de langue et de littérature françaises (1964) et d'un CES d'histoire ancienne et d'archéologie (1963). Il est enseignant chercheur à l'Université de Tunis depuis 1969. Depuis 1998 et jusqu'à sa récente nomination, M. Taieb Baccouche était président de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme.



M. Ahmed Néjib Chebbi, ministre du Développement régional et local

M. Ahmed Néjib Chebbi, nommé ministre du développement régional et local au sein du gouvernement d'union nationale, est né le 30 juillet 1944 à l'Ariana, où il a effectué ses études primaires puis secondaires à El Menzah. Il est titulaire d'une licence en droit et d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat de la Faculté de droit de Tunis en 1984. M. Ahmed Néjib Chebbi, qui exerce la profession d'avocat et qui compte parmi les figures les plus importantes de l'opposition tunisienne, a fondé en 1983, le Rassemblement Socialiste Progressiste, avant de changer d'appellation pour devenir le Parti Démocratique Progressiste (PDP). Il a également occupé la fonction de directeur du journal hebdomadaire "El Mawki" qui a publié son premier numéro le 12 mai 1984. M. Ahmed Néjib Chebbi s'est présenté à l'élection présidentielle de 1999, en tant que candidat du Rassemblement Socialiste Progressiste. Il est marié et père de cinq enfants.



M. Mohamed Ennaceur, ministre des Affaires sociales

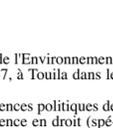
M. Mohamed Ennaceur qui vient d'être nommé ministre des Affaires sociales est né le 21 Mars 1934, à Eljem (Mahdia). Il est diplômé de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis (1956). Il a obtenu un doctorat en droit social à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne (1976). Il a été nommé deux fois ministre du travail et des affaires sociales (1974/1977) et (1979/1985).



Il est, également, président de l'Institut Social Consult, membre de l'Institut International de l'Audit Social (Paris) et conseiller du Centre d'Etudes Prospectives et Stratégiques de Paris. Il a travaillé au sein de plusieurs instances régionales et internationales spécialisées dans les droits de l'homme.

M. Mokhtar Jellali, ministre de l'Agriculture et de l'Environnement

M. Mokhtar Jellali, qui vient d'être nommé ministre de l'Agriculture et de l'Environnement dans le gouvernement provisoire d'Union nationale, est né le 06 mars 1947, à Touila dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. M. Jellali a effectué ses études supérieures à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis et à l'ENA (Ecole Nationale d'Administration). Il est titulaire de licence en droit (spécialité droit général). Il a entamé sa carrière professionnelle en tant que fonctionnaire à la Société tunisienne de l'électricité et du Gaz (STEG) et puis dans une Société d'informatique où il est devenu, ensuite, son directeur technique et commercial. M. Jellali est, également, un ancien député au parlement (chambre des députés) durant la période 1999-2004 et un militant des droits de l'homme. Il est marié et père de 3 enfants.



Mme Habiba Ezzahi Ben Romdhane, ministre de la Santé publique

Mme Habiba Ezzahi Ben Romdhane, nommée ministre de la Santé publique est née en 1950 à Ksar (gouvernorat de Gafsa). La nouvelle ministre de la Santé publique est diplômée de la Faculté de médecine de Tunis (1978). Elle a suivi une formation en santé publique à l'université Laval (1979), à l'université de Chicago (1981) et à l'université de Tokyo (1988). Elle est professeur en médecine préventive à la faculté de médecine de Tunis et responsable du Laboratoire de recherche sur l'épidémiologie et la prévention des maladies cardiovasculaires. Elle est experte auprès de l'Organisation mondiale de la santé. Mme Ezzahi Ben Romdhane est récipiendaire du prix 2001 des sociétés maghrébines des sciences médicales. La nouvelle ministre de la santé est militante et membre fondatrice de la section tunisienne d'Amnesty international, de l'Association tunisienne des femmes démocrates et de l'Association tunisienne pour la recherche sur le développement. Elle est mariée et mère de trois enfants.



M. Jalloul Ayed, ministre des Finances

M. Jalloul Ayed, nommé ministre des Finances dans le gouvernement d'Union nationale est né le 6 février 1951 à Khmiss, dans le gouvernorat de Monastir. M. Ayed est titulaire d'une licence en économie obtenue à la faculté de droit et des sciences économiques de Tunis (1977), et d'un master en Economie de l'Université du Maryland (1979). En 1980, il intègre la Citibank, où il se voit confier la direction générale de la filiale tunisienne, et la direction des opérations de la banque en Algérie et en Libye.

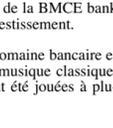


Il lance, en 2003, les premières opérations de la banque en Afrique de l'Ouest et du centre, au Sénégal et au Cameroun. M. Jalloul Ayed est également président du comité de direction général de la BMCE bank depuis 2002, et directeur général en charge de la banque Corporate et d'investissement. Il a été nommé, en 2004, administrateur directeur général de la banque.

En plus de ses compétences et de son expérience internationale dans le domaine bancaire et financier, M. Jalloul Ayed est un grand mélomane et un compositeur de musique classique. Ses symphonies "Magador", "Hannibal Barca" et "Parfum de Jasmin" ont été jouées à plusieurs reprises en Tunisie et au Maroc. Il est marié et père de trois enfants.

M. Mehdi Houas, ministre du Commerce et du Tourisme

M. Mehdi Houas, nommé ministre du Commerce et du Tourisme au sein du gouvernement d'union nationale est né, le 9 novembre 1959, à Marseille. Ingénieur de formation, il est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (promotion 1983). Il est également titulaire d'une maîtrise de mathématiques appliquées et d'une maîtrise de mécanique des fluides. Il est un des fondateurs de Talan, qui compte en 2010, 450 salariés. Il est nommé en 2002 à la tête de ce groupe spécialisé dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de 32 nationalités différentes, dont il développe les activités en Europe, aux Etats-Unis, en Asie et en Tunisie. M. Houas a également créé et présidé un fonds d'investissement spécialisé dans le financement à la création d'entreprises innovantes. Il s'engage très tôt dans le milieu associatif afin de lutter contre les discriminations et le chômage des jeunes. Il est élu à des postes de responsabilités au sein de plusieurs associations parmi lesquelles le club du XXIème siècle. Il est marié et père de deux enfants.



M. Afif Chelbi, ministre de l'Industrie et de la Technologie

M. Afif Chelbi, nommé ministre de l'Industrie et de la technologie, au sein du Gouvernement d'Union nationale, est né le 14 mars 1953 à Tunis. Il est titulaire du diplôme d'ingénieur de l'école centrale des arts et manufactures de Paris, spécialité économie (1978). M. Afif Chelbi a commencé sa carrière professionnelle à l'agence de promotion de l'industrie (api) en tant chef de service, puis sous-directeur, directeur des études et directeur général adjoint (1981-1986). Depuis décembre 2001, il a été directeur général de l'International Maghreb Merchant bank. En 2004, M. Afif Chelbi est nommé ministre de l'Industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, et en janvier 2010 il est chargé des fonctions de ministre de l'Industrie et de la technologie. M. Afif Chelbi est membre du conseil économique et social et membre du comité national d'évaluation de la recherche.



M. Mohamed Nouri Jouini, ministre de la Planification et de la Coopération internationale

M. Mohamed Nouri Jouini nommé ministre de la Planification et de la Coopération internationale au sein du gouvernement de l'Union nationale est né le 13 octobre 1961 à Tunis. Il est diplômé de l'Institut des hautes études commerciales (IHEC) et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en Gestion de l'Institut supérieur de gestion de Tunis et d'un doctorat d'Etat dans les sciences du management de l'Université de l'Oregon (USA). En 1996, M. Mohamed Nouri Jouini est nommé attaché à la présidence de la République puis, en 1997, Conseiller auprès du président de la République. Le 24 Janvier 2001, il est nommé Secrétaire d'Etat auprès du ministre du développement économique, chargé de la privatisation, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination, en septembre 2002, ministre du développement et de la coopération internationale. M. Jouini est marié et père de deux enfants.



Mme Lilia Labidi, ministre des Affaires de la femme

Mme Lilia Labidi nommée ministre des Affaires de la femme dans le gouvernement d'Union nationale est née en 1949 à Radès. Mme Lilia Labidi est titulaire d'un doctorat en psychologie (1978) et d'un doctorat d'Etat en anthropologie (1986), à l'université de Paris VII. Le nouveau ministre des affaires de la femme est anthropologue et maître de conférence en psychologie clinique à la faculté des sciences humaines de Tunis. Mme Labidi a effectué plusieurs recherches sur la femme dans le monde arabe. Elle est auteur de nombreux livres et articles sur la sexualité, la violence à l'encontre des femmes, l'histoire orale des pionnières du mouvement féministe tunisien et le développement des droits de la femme dans le monde arabe. On compte parmi ses plus importants ouvrages "l'histoire d'une parole féminine" (1982), "Les origines des mouvements féministes en Tunisie" (1987), "Qabla, médecin des femmes" (1987), "Sabra, Hachma" (1989), "Romancières sénégalaises à la recherche de leur temps" (2003), "Militantes Tunisiennes 1981-1961" (2009). Elle a organisé plusieurs séminaires nationaux et internationaux sur les pratiques médicales et la santé de la femme, les droits de la femme, femme et science, et la participation de la femme à la résolution des conflits. Elle a dirigé un programme de recherche national sur la moralité publique dans le monde et en Afrique. Elle est conférencière à l'Institut des études avancées de l'université de Princeton NJ et au Woodrow Wilson International Center of the University of Washington DC (Etats-Unis d'Amérique). Mme Labidi est membre actif de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD) dont elle a été membre du comité directeur en 1989.



M. Mohamed Aloulou, ministre de la Jeunesse et des Sports

M. Mohamed Aloulou, nommé ministre de la Jeunesse et des Sports au sein du gouvernement d'union nationale est né le 19 novembre 1941 à Gabès. Diplômé en cardiologie de la faculté de médecine de Strasbourg, M. Aloulou est, actuellement, cardiologue en libre pratique à Sfax. Il a occupé le poste de vice-président de la Municipalité de Sfax chargé des sports en 1975-1980 et chargé de la culture en 1985-1990. Dirigeant sportif depuis 1975, M. Aloulou a assuré la présidence du Club Sportif Sfaxien (CSS) en 1989-1990. Il est vice-président de l'Association de protection de la Nature et de l'Environnement de Sfax en 1996-2010. Il est, également, vice-président du Conseil national de l'Ordre des Médecins en 2004-2010. Il est, aussi, militant à la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) depuis les premières années de sa fondation. M. Mohamed Aloulou est marié et père de quatre enfants.



M. Laroussi Mizouri, ministre des Affaires religieuses

M. Laroussi Mizouri nommé ministre des Affaires religieuses au sein du gouvernement d'union nationale, est né le 6 mai 1950 dans la délégation de Korba (gouvernorat de Nabeul). M. Mizouri a effectué ses études primaires à Korba et ses études secondaires à Nabeul et à Tunis. En 1980, il a obtenu une maîtrise en théologie de l'Université d'Ezzitouna. M. Mizouri a poursuivi son cursus universitaire en France où il a obtenu, en 1982, un diplôme d'études approfondies (DEA) de l'université Paris IV en histoire moderne et contemporaine et en islamologie, ainsi qu'un doctorat de troisième cycle en novembre 1986. Il a également enseigné au secondaire et à l'université, avant de rejoindre l'Agence Tunisienne de Coopération Technique de 1996 jusqu'à 2003. M. Laroussi Mizouri a occupé le poste de Directeur de l'Institut supérieur de Théologie, depuis 2005 jusqu'à sa nouvelle nomination.



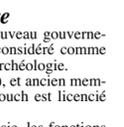
M. Lazhar Karoui Chebbi, ministre de la Justice

M. Lazhar Karoui Chebbi, nommé ministre de la Justice dans le gouvernement d'union nationale, est né le 7 octobre 1927, à Chebbia dans le gouvernorat de Tozeur. M. Chebbi a effectué ses études primaires, à Tozeur, puis à la Grande Mosquée d'Ezzitouna, où il obtient le certificat moderne du "Tahsil". Il est titulaire du diplôme de l'Ecole supérieure de Droit de Tunis, en 1954. Il a entamé sa carrière professionnelle en tant que greffier au Tribunal de première instance de Tunis, avant de s'engager dans la profession d'avocat, le 7 octobre 1956. M. Chebbi a été élu bâtonnier durant deux mandats, de juillet 1979 à 1983, et exerce toujours la profession d'avocat, jusqu'à sa nomination, aujourd'hui, au poste de ministre de la Justice. Le nouveau ministre était actif dans le champ associatif et dans le domaine du droit. Il occupe, dans ce cadre, le poste de président de l'Association Tunisienne de promotion des études juridiques. Il a été parmi les fondateurs, à Alger en 1970, de l'Amicale des avocats du Maghreb Arabe, parallèlement à son activité au sein de l'Union des Avocats Arabes et de l'Union internationale des avocats. M. Chebbi est marié et père de 3 filles.



M. Ezzeddine Bach Chaouch, ministre de la Culture

M. Ezzeddine Bach Chaouch, nommé ministre de la Culture dans le nouveau gouvernement d'union nationale provisoire, est né le 18 Avril 1938 à Tunis. Il est considéré comme étant un éminent expert international dans le domaine du patrimoine et de l'archéologie. Ancien pensionnaire étranger à l'Ecole normale supérieure de Paris (ENS), et ancien membre étranger de l'Ecole d'archéologie et d'histoire de Rome, M. Bach Chaouch est licencié d'arabe et de français, diplômé en archéologie. Ce professeur universitaire et agrégé de grammaire avait occupé, en Tunisie, les fonctions de directeur général de l'Archéologie, de directeur général de l'Institut national d'archéologie et d'art (INAA, actuellement Institut national du patrimoine), de directeur général de la Bibliothèque nationale, de président du Comité culturel national, et de président de "Beit Al Hikma". En tant qu'expert auprès de l'UNESCO, M. Bach Chaouch a été président et rapporteur du Comité du patrimoine mondial, directeur de la section de la culture, secrétaire permanent du Comité international de coordination pour la sauvegarde des monuments d'Angkor Cambodge). Il a participé au sein de l'UNESCO et de l'ALECSO, à la sauvegarde du patrimoine palestinien et d'Al-Qods. M. Ezzeddine Bach Chaouch est membre de l'Académie française des Inscriptions et des Belles-Lettres. M. Yassine Ibrahim, ministre du Transport et de l'Equipe- ment



M. Yassine Ibrahim, qui vient d'être nommé nouveau ministre du Transport et de l'Equipe- ment dans le gouvernement provisoire, est un franco-tunisien, né en 1966 à Mahdia, et diplômé de l'école centrale de Paris depuis 1989. Il a entamé sa carrière professionnelle au Cap Gemini et a, ensuite, rejoint la société générale où il s'est occupé, pendant 8 ans, de la gestion des logiciels des marchés de capitaux et de l'infrastructure des technologies de l'information. Jusqu'à sa récente nomination, M. Yassine Ibrahim était le président de la division Global trading de Sunqard, fournisseur mondial de solutions pour les opérations auxquelles font recours les établissements financiers internationaux.

Belhassen Trabelsi (*Le Parrain*) demande l'asile politique au Canada

Le Temps-Agences - Le beau-frère du président déchu Ben Ali, Belhassen Trabelsi, qui se trouve en sol canadien, a demandé l'asile politique au Canada, selon ce qu'a appris Radio-Canada. La procédure pourrait s'étirer sur des mois, voire des années. On ignore les motifs sur lesquels il fonde sa requête, mais selon toute vraisemblance, il dirait craindre la torture ou risquer la mort s'il retourne en Tunisie. Arrivé au pays la semaine dernière, Belhassen Trabelsi a séjourné avec sa famille au Château Vaudreuil, un hôtel de

Vaudreuil-Dorion, dans l'ouest de Montréal. Il a cependant quitté l'établissement depuis. Les autorités canadiennes affirment savoir où il se trouve et être en contact constant avec son avocat. Belhassen Trabelsi s'est déjà vu retirer son statut de résident permanent du Canada, car il n'a pas passé deux des cinq dernières années au pays. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt lancé par la Tunisie et d'un avis de recherche d'Interpol, à l'instar d'autres membres de sa famille. On ne sait pas si les autorités canadiennes procéderont à

son arrestation et à son expulsion vers son pays d'origine. Le Canada et la Tunisie n'ont pas signé d'entente en matière d'extradition. Surnommé « le parrain » par les Tunisiens, Belhassen Trabelsi possède d'importants intérêts commerciaux en Tunisie. Le milliardaire est accusé d'avoir dérobé des fonds gouvernementaux avant que la révolution populaire ne contraigne Ben Ali à quitter le pouvoir, début janvier. Hamadi Touil, désigné comme le bras droit de Belhassen Trabelsi, est par ailleurs arrivé à Montréal



jeudi après-midi à bord d'un avion d'Air France. En voyage officiel au Maroc, le premier ministre Stephen Harper a affirmé, jeudi, que les membres de l'ancien régime tunisien « ne sont pas les bienvenus » au Canada.

Les mots déchaînés Le diable et le magnéto

Par Hechmi GHACHEM

Minuit, sous une pluie crasseuse, au milieu de la principale avenue d'une capitale bâtarde, morne et sans appât, M. Hochk se trouva à roder sans mémoire, sans repères, sans personnes « où passer la nuit ». Il ignorait ce qu'il était, avant de se trouver, ainsi, dehors après avoir avalé une multitude de verres d'alcool âcre et sans personnalité. Où aller ? Pourquoi est-il là ? Il n'en savait rien ! Cette ville lui rappelait vaguement un pays où il aurait pu naître mais rien ne pouvait renforcer cette impression pour en faire une certitude.

M. Hochk n'a peut-être, jamais existé avant. Un adulte qui n'aurait que quelques heures d'existence. D'un côté de l'avenue, le fourgon des forces de l'ordre. Quelques ivrognes grommelant, se soulageant au coin des ruelles ou se chamaillant. Des bandes de gosses – garçons et filles – chassant le pigeon de fin de nuit, proposant leurs charmes prématurément pourris à quelques pourritures « pédophiliques ».

Une prostitution enfantine à peine voilée. Quelques gargotes vendant des sandwiches, des crêpes ou du poulet rendaient services aux traîneurs de la nuit. Tout donnait l'impression d'un silence étouffé et étouffant, à peine ébréché, désertiquement peuplé par quelques gestes mous et sans surprises. Soudain, on entendit des voix scandant : « vive le club olympique de Toutakis ! »

Et l'on vit apparaître au coin de l'avenue perpendiculaire une ribambelle de hooligans au poing levé qui s'arrêtèrent net dès qu'ils aperçurent deux ou trois agents de l'ordre s'avançant dans leur direction. Ils s'éparpillèrent en silence. « Peuple de serpilières » pensa M. Hochk. Il se détourna et gagna le bout extrême de l'avenue quand il fut légèrement bousculé par un escadron d'hommes cagoulés brandissant ce qui lui semblait être des matraques, suivi par d'autres portant à bout de bras un immense filet monté sur chassis.

Ils évoluaient en silence comme s'ils glissaient sur terre. Arrivés devant le premier îlot d'arbres de l'avenue, ils élevèrent le filet et le rabattirent au dessus des feuillages. Cela exécuté, ils entrèrent simultanément en transe, assénant des terribles coups de matraque aux troncs d'arbres. Des centaines d'oiseaux – probablement des grives ou des étourneaux – s'éjectèrent de leur nid et foncèrent dans le filet. Au bout de quelques minutes, la transe se calma. Les cagoulés ramenèrent le filet à terre et commencèrent à détacher les oiseaux pris au piège pour les enfouir à l'intérieur des grands sacs en toile de jute. Un hooligan prit, alors M. Hochk en complice et lui déclara fièrement.

« Nous exportons ces emplumés vers les pays riches pour renflouer les caisses de notre état en devises ». Il parlait à haute voix pour que les agents de l'ordre puissent l'entendre, leur donnant ainsi la preuve qu'il était un bon patriote.

M. Hochk s'en détourna avec mépris et reprit sa route vers le bout de l'avenue.

A peine a-t-il parcouru quelques mètres qu'il fut pris par une légère quinte de toux. Sans trop y croire, il lui sembla que quelqu'un derrière lui, venait d'imiter, à une note près, toutes les sonorités de sa toux. Il se tourna mais ne vit personne, reprit sa marche et toussota de nouveau. Il entendit clairement sa toux se répercutant à la perfection, s'avança vers l'endroit où venait le son et découvrit une sorte de débris humain, chétif et noiraud, avec des grosses et longues dents de lapin usées.

-C'est toi qui t'amuses à imiter ma voix, demanda M. Hochk ?

-Oui, répondit le débris !

-Qui es-tu ?

-Je suis le magnéto. J'enregistre ce que j'entends et le restitue aussitôt.

-Bienvenue en Enfer, dit alors M. Hochk en lui tendant la main.

Le Magnéto tendit la sienne et M. Hochk le fit tourner autour de sa tête avant de l'envoyer s'écraser contre le fourgon des agents de l'ordre. Il retomba sur le bitume en pièces détachées.

A part quelques cliquetis de Talkies-walkies, les agents demeurèrent bizarrement immobiles. M. Hochk s'éloigna. Il se sentait envahi par une drôle de sensation, une force électrique qui l'élevait au dessus de toutes les forces de l'univers. Mieux : il avait conscience d'incarner à lui tout seul, toute la force suprême de l'univers.

-Je suis libre, murmura-t-il !

Il n'entendit pas le Magnéto répéter après lui « il est libre ! » suivi par les hooligans et tous les traîneurs de l'avenue qui scandaient « il est libre... il est libre... »

M. Hochk se sentit fort de ce soutien populaire. Il était si satisfait qu'il ne remarqua pas que le Magnéto venait de le trahir pour la première fois en parlant de lui à la troisième personne du singulier.

Un magnéto ordinaire aurait dit comme lui : « je suis libre » et non « il est libre » comme si cette liberté qui le rendait invincible n'était en réalité qu'une grave accusation.

Mais M. Hochk n'en avait cure. Il était le maître de l'univers. Il était le diable et celui-ci ne pouvait en aucun cas avoir peur des traîtres puisqu'il était leur maître.

-Je suis le maître, hurla-t-il !

-Le maître, reprit le magnéto.

-Maître... maître !!! reprit le peuple des dégénérés en se mettant à genoux, front contre terre. Ce fut là la première bataille gagnée par M. Hochk contre lui-même. Maintenant qu'ils s'étaient soumis, il allait leur faire goûter le feu de son plus bel enfer.

« ... Misérables créatures ! Prenez garde à vos âmes érodées. Le règne du diable est – enfin – arrivé ! » grommela-t-il entre ses dents.

Le ciel s'illumina alors de cent mille éclairs, les tonnerres roulèrent au loin et la pluie déchaîna toute sa violence comme si elle avait pour tâche de laver la ville de ses antiques souillures.

L'oubli interdit Une victime de Moez Trabelsi parle :

«Il m'a humilié et plumé pendant plus de 10 ans»

La famille des Trabelsi s'est imposée et s'est incrustée de force dans de nombreux secteurs économiques du pays. Au Marché de gros de Bir el Kassâa, Moez et Houçem, fils de Moncef Trabelsi, se sont arrogés deux locaux (on parle de « carreaux » là-bas) : l'un à l'intérieur du pavillon N° 4 des fruits et légumes, le second du côté des poissonneries. L'année dernière à pareille époque, nous nous sommes rendus sur les lieux et quelques uns des intermédiaires et ouvriers du marché nous ont parlé d'abus multiples commis par les frères Trabelsi

chassé une locataire pour installer son commerce sur le carreau de celle-ci. Là-bas aussi, les Trabelsi jouent à leur guise avec les prix. Aujourd'hui, après la chute du régime de Ben Ali, les carreaux que possédaient Moez et Houçem Trabelsi à Bir El Kassâa sont encore ouverts, les deux intermédiaires à qui ils sont loués continuent de les gérer. Nous nous sommes entretenus hier avec l'un d'eux, celui qui traitait avec Moez. Ce commerçant qui s'appelle Adel Jébali est originaire de Testour (gouvernorat de Béja) et descendant d'une famille qui exerce

quelquefois sans jamais me le rendre. Une fois, il m'a demandé 500 dinars et m'a remis un chèque comme gage. Je me suis empressé de le mettre dans ma poche quand il me ricana au nez : c'était une



Adel Jébali

Moez Trabelsi que le P.D.G. de la coopérative qui gère le marché n'a pas donné suite à ma requête. Moez ne voulait pas que je me libère de son emprise et utilisait la menace pour parvenir à cette fin. Son père et sa mère aussi me faisaient subir leurs caprices et me traitaient comme le dernier de leurs serviteurs. Soulagement et espoir «Aujourd'hui, je me sens soulagé et comme réhabilité dans ma dignité. Ma situation ici n'est certes pas régulière et je traite avec mes clients sans quittance légale. Au lendemain de la fuite des Trabelsi, on est venu me demander de fermer ; j'ai refusé catégoriquement d'obtempérer à l'ordre et tous mes collègues m'ont soutenu. Je ne bougerai pas d'ici tant qu'on n'a pas reconnu mon droit à m'implanter là où je suis. J'étais locataire chez Moez Trabelsi, mais à présent je suis prioritaire quant à la passation du carreau. Mon dossier est depuis des années entre les mains de l'administration du marché à qui j'ai maintes fois remis une demande au sujet d'un espace où m'implanter. Ma réputation est excellente et tout le monde en témoigne ici et ailleurs ; je reste solvable auprès de tous mes créanciers en dépit des difficultés financières du moment. La famille, mes amis et tous mes collègues me dépassent sans poser de conditions et la banque m'accorde avances et crédits. Mais, il me faut maintenant éponger toutes mes dettes et commencer une nouvelle ère. A proprement parler, je n'ai réalisé que des pertes avec les Trabelsi ; il est temps que je pense à moi et à ma famille. Je demeure optimiste en ce qui concerne le local ; personne ne peut me le contester. J'attends tout simplement que les choses se clarifient à la tête de la société gérante, après cela, je suis quasiment sûr qu'on m'accordera le carreau que je revendique.»

Propos recueillis par
Badreddine BEN HENDA

«Une fois, il a essuyé sa chaussure avec un bout de ma chemise»

contre à la fois marchands et clients des halles. Seulement, personne n'acceptait alors de nous révéler son identité. Hier, vendredi, nous sommes revenus à Bir el Kassâa pour voir ce qu'il en est advenu des deux « carreaux » usurpés et enregistrer les reproches et plaintes de ceux que les Trabelsi auraient de quelque façon lésés. Nos premiers interlocuteurs furent des entremetteurs et quelques uns de leurs employés : « Les deux frères Moez et Houçem nous ont fait voir de toutes les couleurs, répondirent-ils d'une même voix. Ce sont eux qui faisaient la loi notamment dans le prix de certains fruits comme les bananes dont ils monopolisaient le droit d'achat et de distribution. Là-bas, leurs tarifs étaient libres et ils décidaient des taxes à payer par les fournisseurs. Ils ont fait chanter plusieurs hôteliers et restaurateurs pour que ces derniers ne s'approvisionnent que chez eux. On dit aussi qu'ils vendent des quittances falsifiées et tout le monde sait qu'ils ne paient pas le droit d'implantation aux halles. Dans les pavillons des poissonniers, Houçem Trabelsi aurait

l'entremise commerciale de père en fils. Manifestement, la longue période pendant laquelle il a dû subir son arrogant propriétaire l'a beau

« Aujourd'hui, je me sens soulagé et rétabli dans ma dignité ! » coup marqué. Le voilà qui révèle les humiliations, les affronts, les abus endurés, ainsi que les pertes financières qu'il a enregistrées durant plus de 10 ans.

Humiliations et exploitation sans limites « J'en sors perdant à tous les niveaux et il était temps que survienne la délivrance. Encore faut-il que je m'acquitte dorénavant de toutes mes dettes contractées à cause de Moez Trabelsi. En effet, chaque fois qu'il passe au marché de gros, il se rend au carreau et s'empare d'importantes sommes d'argent qu'il promet de restituer sans jamais me rembourser. Il m'envoyait aussi ses amis pour s'approvisionner en fruits de qualité et se fâchait si je leur demandais de payer la facture de leurs achats. Ceci sans parler des cageots de fruits qu'il commandait lui-même, ou son frère ou sa mère et qui restaient toujours impayés. Il m'empruntait de l'argent quel-

copie scannée et pas un chèque authentique. A d'autres occasions, il me demande d'aller lui acheter quelque chose et pendant mon absence dévalise la caisse. Une autre fois, il roula l'un de mes employés à qui il fit croire qu'il enregistrerait les quantités de fruits réceptionnées, alors qu'il profitait de son inattention pour faire main basse sur la recette de la veille. C'est quelqu'un de très grossier et ce soûlard m'insultait à tout bout de champ. Pour tout vous dire, il me traitait comme son domestique. Figurez-vous qu'une fois, il s'est essuyé la chaussure avec un bout de ma chemise ! Je craignais sa malversation car j'ai des bouches à nourrir et que d'autres familles dépendaient de mon commerce, et l'occurrence celles de mes employés. Je le subissais la mort dans l'âme en espérant qu'un jour, j'aurai mon propre commerce et ne dépendrai plus de personne. Mais jamais il n'est intervenu en ma faveur ; de plus l'administration du marché n'a pas daigné, pendant toutes ces années, répondre positivement à mes nombreuses demandes pour l'appropriation d'un local. C'est sans doute sous l'influence de



Madame Nabihha Gueddana nous écrit

«Hier, aujourd'hui et demain je continuerai mon combat pour les zones déshéritées et je condamne toutes tentatives de déstabilisation d'une institution qui a tant contribué depuis les années 60 au développement du pays et à l'émancipation de la femme tunisienne».

Professeur en médecine,
Directrice Générale
de l'Office National
de la Famille et de
la Population (ONFP)

L'information n'est pas diffamation

L'information n'est pas diffamation. Il est légitime en ces temps d'expression populaire de revendiquer des conditions de vie et de travail décentes pour nos concitoyens.

Mais la parole retrouvée ne doit pas se transformer en réquisitoires et tourner aux règlements de compte et aux attaques personnelles. Relayés par certains médias qui dans l'effervescence, recueillent, des propos diffamatoires touchant même des personnes qui ont subi les fourches caudines de l'ancien régime.

Me voilà aujourd'hui en butte à des attaques qui sous le couvert du travail social, touchent à mon intégrité morale et intellectuelle, celle là même qui m'a permis, paradoxalement, de résister aux dérives de l'ancien système.

Ma fibre sociale est de notoriété publique. Déjà dans les années 1980, je dénonçais dans un ouvrage intitulé « Un enfant et Deux Tunisie » les disparités flagrantes entre l'est et l'ouest du pays. J'ai continué le combat en défiant les

pesanteurs de tous bords et lancé des programmes de soutien social et sanitaire dans beaucoup de zones en grande pauvreté, à Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa, Kairouan, Tataouine et ailleurs. J'y ai engagé pas moins de 200 personnes issues de ces zones et combattue pour obtenir le financement nécessaire à leur intégration. En 2010 j'ai obtenu celui de 50 d'entre elles et la Loi des Finances pour l'année 2011 a budgétisé l'intégration du reste soit 160 personnes. La liste nominative les concernant est à la disposition de tous ceux qui veulent la consulter. Faire de l'inclusion sociale au plus près des gens demande des actes. La révolution populaire que vit notre pays est un signal fort pour agir au plus vite et donner des réponses concrètes et adéquates à la souffrance humaine. Je m'y suis engagée en mobilisant les deux tiers du personnel de l'institution publique que je dirige et qui compte près de 1500 cadres et agents, à travailler sur le terrain. Beaucoup reste à faire. Un regain de vigilance nous engage à être



encore plus à l'écoute de la Tunisie profonde.

البيس الوطني لعامة الأطباء
Conseil National de l'Ordre des Médecins

**Composition du bureau
du conseil national de l'ordre des médecins**

Suite aux élections qui se sont déroulées, le samedi 8 janvier 2011, le conseil national de l'ordre des médecins de Tunisie s'est réuni, le 24 janvier 2011, et a procédé à la répartition des fonctions comme suit :

Président	: Docteur Mohamed Néjib Chaâbouni
Vice-présidents	: Docteur Amen Allah Messadi Docteur Najeh Cheniti
Secrétaire général Secrétaire général-adjoint	: docteur Nabil Ben Zineb Docteur Mohamed Ayeid
Trésorier Trésorerie adjoint	: Docteur Mounir Ben Slama Docteur Kilani Chabbouh
Membres	Docteur Mohamed Ahmed Aloulou Docteur Abdelhamid Bouattour Docteur Rachid Kamoun Docteur Slim Ben Salah Docteur Mounir Youssef Makni Docteur Lotfi Ben Hassine Docteur Youssef Letaief Docteur Rafik Gharbi Docteur Emma Menif Docteur Rim Horchani

101676

Forum

Peut-on juger Ben Ali ?

Par Mouna KRAÏEM DRIDL (Docteur en Droit public, Enseignante universitaire)

La révolution héroïque du peuple tunisien qui a abouti à la fuite sans gloire de Ben Ali, vient d'être « couronnée » par l'émission d'un mandat d'amener international contre le président déchu pour « acquisition illégale de biens mobiliers et immobiliers, placements financiers illicites à l'étranger et détention et transfert de devises de manière illégale ».

La question se pose de savoir si ce mandat pourra être suivi d'effet d'abord au niveau interne, ensuite au niveau du pays de refuge du demandé.

1 - Limites de l'immunité juridictionnelle du Président déchu

L'article 41, alinéa 2 dispose : « Le président de la République bénéficie d'une immunité juridictionnelle durant l'exercice de ses fonctions. Il bénéficie aussi de cette immunité juridictionnelle après la fin de l'exercice de ses fonctions en ce qui concerne les actes qu'il a accomplis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ». Cet alinéa 2 n'a été introduit dans la constitution qu'en 2002. Ainsi, le problème de l'immunité ne se posait pas du tout entre le 1er juin 1959, date de la promulgation de la constitution, et le 1er juin 2002, date de sa révision.

Le président de la République bénéficie, donc, d'une immunité juridictionnelle pendant le mandat. Cette immunité couvre non seulement les actes accomplis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, mais également les actes qui en sont détachables et ceux accomplis avant son élection.

Plusieurs arguments ont été invoqués afin de justifier cette immunité absolue. Lors des débats sur l'introduction de l'alinéa 2 de l'article 41, les députés et le gouvernement ont mis l'accent sur l'émancipation de la charge suprême, la stabilité institutionnelle et le respect du suffrage universel !

La doctrine semble majoritairement considérer qu'aussi longtemps qu'il exerce ses fonctions, le président de la République doit bénéficier, aussi bien d'une inviolabilité quant à sa personne que d'une immunité quant à l'action publique qui pourrait être mise en œuvre contre lui. Or, cette immunité devrait protéger la fonction et non pas la personne et permettre à celle-ci d'exercer aussi sereinement que possible le mandat que les électeurs lui ont confié. C'est la fonction de Chef de l'Etat qui est protégée et cette protection dure autant que le titulaire de la charge suprême est en fonction. La continuité de l'Etat suppose, en effet, l'égalité de continuité de son chef.

Le président de la République bénéficie aussi de

cette immunité juridictionnelle après la fin de ses fonctions pour les actes qu'il a accomplis à l'occasion de l'exercice de celles-ci. Cette immunité est, par conséquent, partiellement levée, après la fin du mandat. Ainsi, l'immunité juridictionnelle du président de la République n'aurait pour effet que la suspension de l'application du droit pénal pendant la durée du mandat présidentiel.

Devenant un citoyen comme les autres, l'ancien président de la République devient comptable des actes qui lui sont imputés en tant que personne privée et qu'il aurait accomplis, soit au cours de son mandat, soit avant son élection.

Si le président de la République tunisienne n'est pas un justiciable comme les autres, l'ancien président de la République le redevient, faute de quoi les immunités destinées à la fonction deviendraient des privilèges attribués à la personne.

Le Chef de l'Etat a de ce fait deux vies juridiques et il y a des actes que nous ne pouvons pas considérer comme s'inscrivant dans la fonction présidentielle, même s'ils ont été commis à l'occasion ou dans le cadre de celle-ci.

Ceci s'applique précisément aux accusations objets du mandat international émis par le gouvernement de transition. Ainsi, le jugement de l'ex-président Ben Ali nous paraît parfaitement justifié.

Reste à savoir si le pays d'accueil accèderait à la demande d'extradition au regard des engagements internationaux.

2 - Les Chances d'extradition

A notre connaissance, il n'existe pas de convention d'extradition entre la Tunisie et l'Arabie saoudite et le choix de Ben Ali d'y demander l'asile semble avoir été bien réfléchi. Il existe certes une convention arabe d'entraide judiciaire conclue à Riyadh (Arabie Saoudite) le 6 avril 1983 et ratifiée par la Tunisie par la loi n° 85-69 du 12/07/1985, (JORT n° 54 du 12- 16/07/1985). Il s'agit de savoir si l'Arabie Saoudite a fait de même. Dans ce cas les données du problème seront grandement facilitées. Dans le cas contraire tout dépendra du bon vouloir des autorités saoudiennes, l'existence d'une convention d'extradition n'étant pas une condition sine qua non pour la réalisation de cette procédure.

Mis à part ce point crucial pour la mise en œuvre de la responsabilité de Ben Ali, le mandat d'amener international semble trop léger.



Réduire la souffrance du peuple tunisien à une banale infraction à la législation des changes est une insulte aux martyrs de notre révolution.

Ce mandat aurait dû être bâti sur des griefs beaucoup plus sérieux qui auraient permis de mettre en branle la justice internationale.

En effet, les crimes de Ben Ali au moment de la répression de la révolte sont quasi certains. L'ordre de réprimer les manifestations, de simples citoyens désarmés, en recourant à des tirs à balles réelles n'a pu qu'être donné, ou au moins approuvé, que par l'ancien président et par lui seul.

Une autre question se pose enfin. Y'a-t-il possibilité de voir la CPI s'emparer du cas ?

3 - Quelles chances de saisir la Cour pénale internationale

Ce crime est explicitement prévu par le statut de la Cour pénale internationale, ce qui lui donne totale compétence à juger Ben Ali.

Or, le recours aux instances internationales ne saurait se réaliser à la demande de la Tunisie qui n'a pas ratifié le statut de la Cour pénale internationale.

Dans ce cas, seul le Conseil de sécurité ou le procureur de la dite cour pourront la saisir de ce crime.

Malheureusement, une telle éventualité relèverait du bon vouloir de la communauté internationale et de l'intérêt qu'elle accorderait à l'attente légitime du peuple tunisien.

Justice sera-t-elle faite aux martyrs de la « révolution du jasmin » ? C'est notre vœu le plus sincère.

Sur le vif

De la retenue !

Cela devient à la limite agaçant ! Tous les soirs on voit sur les trois chaînes de télévision les mêmes journalistes qui commentent les événements. Ils se permettent même avec une suffisance qui frôle l'arrogance de nous donner des leçons sur les droits de l'Homme, les libertés, la démocratie et la déontologie.

Certains d'entre eux oublient qu'ils ont composé avec l'ancien régime et ont même participé aux campagnes électorales du président déchu. Il y en a même qui ont occupé des postes d'attachés de presse des ministres de Ben Ali.

Un peu de retenue SVP. Nous sommes certes pour la liberté d'expression. Mais celle basée sur l'honnêteté et non sur l'opportunisme.

Néjib SASSI

Réflexion

Que veut-on au juste ?

Soyons clairs, honnêtes et conséquents vis-à-vis de nous-mêmes.

En effet, encore une fois Mohamed Ghannouchi, s'est plié aux vœux des occupants de la Place de la Kasbah, venus de l'intérieur du pays en opérant des changements au sein du gouvernement du reste provisoire.

De l'avis des observateurs les plus avertis, le choix des nouveaux ministres est on ne peut plus judicieux, des ministres faisant l'unanimité quant à leur intégrité et leur dévouement pour servir le pays.

Toutefois, il se trouve que les revendications vont crescendo, au risque de porter un sacré coup à la Révolution qui a fait chuter une tyrannie qui a duré près d'un quart de siècle.

Au moment où nous devons tous redoubler d'efforts pour rattraper le temps perdu et redonner un bol d'oxygène à une économie paralysée par les récents événements, certaines parties qui se reconnaîtront, trouvent étrangement du plaisir à mettre le feu aux poudres, avec des grèves intempestives. Ce genre de machination n'échappe, désormais, plus à personne.

Une chose est sûre : à ce rythme, la facture sera lourde et nous allons, la payer, tous.

Raouf CHAOUACHI

A multipartisme plurisyndicalisme

Le syndicalisme en Tunisie a été mu par la lutte contre le colonialisme, et ses leaders ont combattu côté à côté avec les leaders politiques.

La conjoncture de l'époque a fait que le syndicat fût la courroie de transmission du parti du Destour ou du Néo Destour au sein desquelles il y avait les figures de proue qui militaient contre les abus de l'autorité coloniale, dont ceux exercés à l'encontre des travailleurs.

D'ailleurs, dans les années 1920, M'hamed Ali El Hammi, le précurseur du syndicalisme en Tunisie, et après lui, Belgacem Gnaoui en 1936 ont été déçus par le fait que leur mouvement n'a pas pu aboutir sans l'appui du Destour, seul parti militant à l'époque, ou du moins le seul parti majoritaire (le parti communiste tunisien n'avait beaucoup d'audience à l'époque).

En 1920, certains militants trouvaient même que le programme de coopératives des travailleurs était à tendance communiste, et ce fut l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas reçu l'approbation du parti.

Avec Farhat Hached le créateur de l'UGTT en 1946 la conjoncture politique a bien évolué, et à cette époque de l'après guerre, où la Tunisie a été un vrai champ de bataille des alliés, les militants étaient déterminés plus que jamais à se serrer les coudes, de quelque bord qu'ils fussent à quelque mouvement qu'ils pussent appartenir.

Farhat a commencé par des revendications purement syndicales concernant la situation des travailleurs tunisiens, qui étaient exploités et sous payés.

Il a été soutenu par les militants du parti, dont les leaders Habib Bourguiba et Salah Ben Youssef.

Farhat Hached fut assassiné par « la main rouge » un mouvement colonial terroriste qui était résolu à éliminer toutes les figures du mouvement contre le colonialisme. De leader syndicaliste, il devint un héros national et un martyr.

A l'avènement de l'indépendance, l'UGTT a continué à être la courroie de transmission du parti unique du Destour.

Ce fut la raison pour laquelle il continua à être le seul interlocuteur valable, pour la défense des droits des travailleurs, et il faut dire qu'à l'époque, le leader syndical, Habib Achour qui fut également un militant, avait rempli son rôle comme il se devait et avait même pris le risque d'affronter le pouvoir à une période où celui-ci avait atteint le paroxysme de la dictature.

Aujourd'hui, avec la nouvelle ère de liberté que nous entamons, il est temps de penser à passer un coup de plumbeau sur les institutions de l'Etat et pourquoi pas, renouveler toutes celles qui ne répondent plus à la conjoncture du moment.

L'UGTT a un rôle assez important. Mais il est utile que les responsables de cette organisation, fassent leur rétrospective afin de reconnaître leur tort et pourquoi pas céder leur place à d'autres qui sont prêts à prendre la relève afin lui donner un souffle nouveau.

Par ailleurs, il importe dans cette ère nouvelle de liberté et de démocratie, que soit créées d'autres syndicats de travailleurs qui apporteront un plus dans l'intérêt de ce secteur.

Le pluri syndicalisme est tout autant que le multipartisme, une garantie d'une démocratie nouvelle, où il y a une séparation entre les partis et l'Etat, et où aucun syndicat ne doit être la courroie de transmission d'un quelconque parti.

Toutes les forces vives de la nation travailleront dans la concorde et la sérénité pour l'intérêt général.

Ahmed YOUNES

Le seul dépositaire de cette révolution est le peuple

Pour commencer, disons, assez de surenchère, de démagogie et d'opportunisme !

Cette révolution qui a renversé la dictature est celle du peuple. Aucune organisation ni parti politique ne peuvent prétendre qu'elle est la leur même en partie ;

Tout le monde a été court-circuité par les événements qui ont conduit à la chute d'un régime depuis très longtemps honni par les Tunisiens. Mais, que voit-on, aujourd'hui ?

Une course effrénée de la part de tous pour se positionner sur le nouvel échiquier consécutif à cette révolution dont le prix fort a été payé par des jeunes qui se sont soulevés contre l'injustice et le déni de liberté.

A travers ce qui se passe dans la rue et de ce que nous voyons sur les chaînes de télévision, ce que nous entendons à la radio et nous lisons sur les journaux, nous constatons avec consternation que les opportunistes d'hier, sont ceux-là même qui s'agitent le plus, faisant de la surenchère un moyen pour se faire remarquer et faire oublier leurs forfaits. Ils sont devenus tous parrains de cette révolution, pour en devenir les dépositaires. Or, l'éthique et la morale exigent de ceux-là de faire tout d'abord, leur mea-culpa et de présenter leurs excuses à tous les Tunisiens qui ont souffert des années de plomb qu'a vécues le pays.

La gente intellectuelle dans son écrasante majorité, les organisations, toutes ont été complices du régime abject qui a sévi pendant vingt trois années.

Le point commun entre eux tous était la lâcheté et rien que la lâcheté dont nous voyons aujourd'hui, le résultat avec ces images ahurissantes, que nous transmettent les télévisions sur l'état de misère de pans entiers de la société tunisienne et l'injustice que subissaient des centaines de milliers de jeunes et moins jeunes qui faisait d'eux des sous-hommes dans leur propre pays.

Ayant pris le train en marche, les opportunistes d'il y a deux semaines cherchent à se faire une certaine virginité morale à travers des comportements les moins qu'on puisse dire indécentes.

Non au hold-up !

Cette catégorie de gens qui embrasse une vaste et large frange de la société ne s'embarrasse pas aujourd'hui à dénier ce qu'elle avait adulé il y a très peu de cela, sans gêne aucune, elle a changé de veste pour devenir une sorte d'avant-garde de la révolution du peuple allant jusqu'à vouloir imposer ses vues au reste de la population à travers des discours et des prises de position jusqu'au boutiste au risque d'entraîner le pays dans l'anarchie, de compromettre son avenir et d'enterrer les acquis du soulèvement salvateur.



(Ph. Saouda Hebibi)

Prendre tout un pays en otage pour des desseins qui n'échappent à personne est condamnable parce qu'il est non seulement irresponsable mais aussi et surtout criminel.

Les activistes de quelque bord qu'ils soient doivent cesser leur entreprise destructrice pour que notre pays puisse vraiment se relever et bâtir son avenir sur les bases d'une démocratie réelle, et une liberté sans entrave mais tolérante.

Ne confisquons pas au peuple sa révolution pour de nouveau lui imposer la pensée unique.

L'idée du parti omnipotent interdisant toute voix contestataire, nous sommes entraînés de la revivre aujourd'hui, à travers les agissements de certaines personnes qui se sont autoproclamées défenseurs des aspirations des Tunisiens pour enfin les déposer de leurs acquis.

Faut-il rappeler aux dirigeants de l'UGTT que leur centrale n'est pas exempte de reproches, faut-il leur dire qu'ils ont été dans leur majorité complices du PSD avant qu'il ne redevienne RCD, auquel ils ont apporté leur soutien en contrepartie d'interdire la naissance d'un syndicat concurrent ?

Ils ne peuvent en aucun cas nier de tels faits et ne sont pas par conséquent en droit de se faire les justiciers au détriment de toutes les autres composantes de la société.

L'UGTT est un syndicat et doit le rester, à moins qu'elle ne se transforme en parti politique.

Dans ce cas, elle devra abandonner la scène syndicale pour qu'il n'y ait plus confusion dans les rôles ; Sinon, l'organisation patronale et celle des agriculteurs (qui sont très nombreuses) peuvent elles aussi se faire prévaloir du même droit que l'UGTT s'est arrogé.

L'UGTT, l'UTICA et l'UTAP étaient toutes les trois et au même degré de responsabilité alliées et complices du pouvoir déchu. Certes, la première est plus encline à la contestation de par la catégorie sociale de ses adhérents, mais ceci ne lui confère aucun droit de veto pour décider du futur du pays pour imposer le gouvernement qu'elle veut, d'autant que cette position n'est nullement partagée par tous au sein de cette centrale soumise aujourd'hui à une forte pression de la part de ses deux ailes extrémistes qui cherchent à renforcer leurs rangs pour imposer leur loi.

Tout ceci n'a rien à avoir avec la démocratie, que nous voulons et le droit de tous à la liberté d'expression qui doivent être le dénominateur commun régissant la société qui a tout souffert du poids de la pensée unique et du diktat d'un parti qui a exercé une mainmise sans partage sur la vie du pays.

Lutter contre un nouveau diktat d'où qu'il vienne est du devoir de tous pour que la page soit vraiment tournée et à jamais.

Ali TRABELSI

Hugues Mignarelli, Directeur général pour le Moyen-Orient et les pays de voisinage méridional de l'Union Européenne, en visite en Tunisie

“Nous voulons assister la Tunisie dans cette période de transition”

Hugues Mignarelli, directeur général pour le Moyen-Orient et les pays de voisinage méridional de l'Union Européenne a terminé hier sa visite en Tunisie à la tête d'une mission de hauts fonctionnaires du SEAE, envoyée en Tunisie pour y « rencontrer les autorités de transition ainsi que des représentants des forces politiques, de la société civile et des syndicats ». « Nous sommes venus à la demande de Catherine Ashton, Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères, tout d'abord pour exprimer notre solidarité avec le peuple Tunisien, notre admiration et notre soutien, ainsi que pour évaluer les besoins des autorités dans cette période de transition » a déclaré Hugues Mignarelli lors d'une conférence de presse, tenue jeudi dernier à Tunis. En effet, ce haut responsable européen a rencontré au cours de son passage à Tunis le président de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH), un représentant du réseau méditerranéen de défense des droits de l'homme, M. Mustapha Ben Jaafar, des représentants des autorités tels que le ministre du Développement Local et Régional Ahmed Néjib Chebbi, ainsi que les présidents des trois commissions, celles de la réforme politique, de la corruption et celle qui veillera sur les enquêtes sur les abus commis au cours des trois semaines passées. Entre autres que d'avis divergents en un aussi court laps de temps.

Sans doute aucun cet envoyé spécial avait son propre agenda déjà établi et la vision de ses supérieurs à Bruxelles à faire passer en Tunisie. Tandis que le moment n'est guère propice pour évoquer ces questions

étant donné que les interrogations auxquelles devait répondre M. Mignarelli portaient essentiellement sur l'aspect économique. La question de l'accord du Statut Avancé que l'UE était sur le point d'accorder à la Tunisie, sous la dictature de l'ancien régime, à titre d'exemple fut considérée comme une question qui n'était pas pour le moment. Pour M. Mignarelli « les priorités pour nous, dans l'état actuel des choses, ce sont les facettes et les manières d'assistance que nous souhaiterions apporter à la Tunisie pour la tenue d'élections libres. A notre yeux, c'est l'échéance la plus importante ». Le haut responsable affirme l'engagement de l'UE à apporter son expertise, ainsi que sa disposition pour la participation d'observateurs « une opération d'envergure » affirme-t-il, outre l'assistance, peut être sans réserves, aux ONG, aux médias, aux partis politiques et aux syndicats. « Aider la machine économique à reprendre et à fonctionner le plutôt possible » est la troisième des priorités, une fois toutes ces missions accomplies « la question du statut avancé sera plus facile, surtout avec un passage à la démocratie, dans des circonstances où les réserves quant aux questions aux droits de l'homme, les droits d'expression et la liberté des médias ne soient des causes gagnées », précise encore M. Mignarelli. Dans les coulisses de l'UE, on est tout à fait conscient de la nécessité de « nous ajuster pour bien aider le peuple tunisien, notamment en ce qui concerne les législations électorales, les conditions de leur déroulement, les mécanismes d'enregistrement, la définition des listes électorales ainsi que les opérations de décomptes des

votes. Des experts seront dépêchés sur les lieux afin d'évaluer le type d'assistance » a aussi affirmé le DG pour le Moyen Orient au sien de l'UE.

Une fois cette échéance des élections terminée, l'UE souhaite être en mesure d'apporter encore plus d'aide à la Tunisie. « Nous allons essayer d'apporter notre aide pour l'expansion de l'esprit entrepreneurial auprès de la population, à laquelle nous essayerons de donner la possibilité de s'exprimer et de se développer » a rétorqué M. Mignarelli. Le même responsable joue aussi la carte de transparence en expliquant qu'« aucun des responsables, qu'il soit des membres du gouvernement de transition, ou indépendant, ne nous a mentionné que la Révolution du 14 janvier est menacée par des forces de l'extérieur. De plus nous ferons ce qui relève de notre mission pour assurer la réussite de cette révolution, et notre première étape sur le terrain sera celle de geler les avoirs de certaines personnes physiques ayant spolié le pays » a-t-il indiqué. Une réunion se tiendra lundi prochain à un haut niveau de la Commission Européenne pour prendre les meilleures mesures susceptibles de garantir au peuple tunisien la totalité, ou au moins le maximum de ces avoirs, surtout « que la volonté politique est là ». Dans ce même ordre d'idées, nous avons interrogé M. Mignarelli sur le sort des crédits et des prêts accordés à la Tunisie sous la dictature et dont les échéances de paiement pourraient être rééchelonnées vu les circonstances qui prévalent actuellement en Tunisie, surtout que des doutes peuvent survenir quant à leur bonne gestion, le responsable de l'UE a précisé que «



nous n'avons pas pour le moment des doutes sur le sort des crédits et des dettes accordées à la Tunisie. Nous ne pouvons pas pour le moment dire que ces fonds n'ont pas été affectés aux projets auxquels ont-ils été destinés au premier lieu. Si ce n'est pas le cas, nous reverrons nos méthodes, mais pour le moment on ne peut pas se prononcer si ces échéances vont-elles être revues ou retardées ».

D'une façon générale, la mission d'Hugues Mignarelli en Tunisie est la toute première après le grand changement intervenu en Tunisie. Elle arrive quelques jours après la visite du responsable américain, venu éventuellement faire passer pratiquement le même message. Le long passif de partenariat avec l'UE, ne peut que conforter les différentes nouvelles parties prenantes en Tunisie. Mais ce sont plutôt les questions d'ordre économique qui préoccupent actuellement les esprits. La Tunisie, trouvera-t-elle dans cette Union Européenne le meilleur partenaire qui ne conditionne pas son assistance par des ingérences sur la politique étrangère et même plus que cela. Ceci relève uniquement de la volonté des Tunisiens eux-mêmes !

Haykel TLILI

L'UTICA soutient le nouveau gouvernement

Au moment où le Peuple Tunisien affirme, chaque jour avec un peu plus de force, son attachement à la liberté retrouvée et à la démocratie, l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) se réjouit que ce message ait été entendu par les plus hautes instances de notre pays qui, avec ce nouveau gouvernement, nommé le 27 janvier 2011, démontrent leur volonté de créer une dynamique d'union nationale. Ce gouvernement célèbre une valeur aujourd'hui essentielle en Tunisie : la compétence. Celle-ci est mise désormais au service du Peuple Tunisien pour le conduire sur la voie

de la démocratie et de la croissance économique pour tous.

Les membres de ce nouveau gouvernement forment une équipe renouvelée et rajeunie, au service de l'intérêt général. En témoigne, le choix de certains des ministres nouvellement nommés de quitter des postes de prestige qu'ils occupaient dans de grandes institutions et entreprises à l'étranger pour se mettre au service de la nation. Ceci démontre leur attachement à la Tunisie, leur terre natale et à son processus démocratique. Qu'ils en soient remerciés.

Par ailleurs, L'UTICA salue le courage de l'ensemble des partis politiques, syndicats et

organisations qui, convaincus de la nécessité d'une union sacrée aujourd'hui dans notre pays, soutiennent ce gouvernement pour permettre à la Tunisie de réussir sa transition démocratique.

Cette vision commune est la condition préalable à un retour rapide à la normale de l'activité économique du pays, que l'UTICA appelle de ces vœux, invitant en cela l'ensemble des forces économiques de la Tunisie à reprendre le travail. Notre instance réaffirme avec force et conviction que c'est là l'unique voie possible pour réussir le challenge économique que la Tunisie aura à relever.

Les Tunisiens de France et amis de la Tunisie s'activent

Après l'émotion, place à la consolidation. L'importante communauté tunisienne de France (650 000 membres) et d'Europe (1 million) est bien décidée à apporter sa contribution aux changements majeurs en Tunisie. Signe du renouveau, depuis quelques jours, on ne compte plus sur internet les forums citoyens, les appels humanitaires ou autres missions économiques à l'initiative de la diaspora... Les Tunisiens de l'étranger sont mobilisés et entendent vite le démontrer. Leur feuille de route prévoit de s'impliquer prioritairement dans :

- l'aide humanitaire aux populations victimes des émeutes,
- le soutien à la reprise de l'économie tunisienne,
- La consolidation du processus démocratique en cours

Depuis hier, le portail www.tunisiensdu-monde.com a commencé par centraliser les informations relatives aux aides humanitaires émanant de la diaspora. Une dizaine d'initiatives y sont déjà répertoriées. A noter, cette action citoyenne qui encourage les Tunisiens de France à des « séjours solidaires » en Tunisie, afin de « soutenir la reprise économique et doper les rentrées de devises ». Partenaire de l'opération, la compagnie Tunisair France a baissé ces tarifs et assoupli la franchise bagage pour permettre aux passagers de faire des dons physiques au pays. Autres actions listées : concerts humanitaires, appels aux dons, ouverture d'un compte solidarité...

Pour l'avenir, l'optimisme reste de rigueur. « La situation tend à se normaliser en Tunisie, les touristes et investisseurs doivent se préparer à redécouvrir une Tunisie plus belle et plus attirante que jamais » peut-on lire sur les sites de la diaspora tunisienne en France.

Bourse de Tunis : Reprise de la cotation, à partir de ce lundi

Le Conseil du Marché Financier a annoncé que les transactions sur la Bourse de Tunis reprendront le lundi 31 janvier 2011, et ce, selon les modalités pratiques de reprise des transactions boursières divulguées par la Bourse de Tunis.

Rappelons que toutes les transactions sur la bourse de Tunis ainsi que l'ensemble des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM mixtes ont été suspendues durant la période allant du lundi 17 janvier au vendredi 28 janvier courant.

Notons que cette suspension s'inscrit « dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne ».

Prévisions de baisse du taux de croissance de la Tunisie, par Fitch Ratings

Mais bien sûr...

L'agence de notation Fitch Ratings a revu à la baisse ses prévisions du taux de croissance économique de la Tunisie pour l'année 2011. En effet, selon l'agence d'information Reuters, et à la lumière des événements de la Révolution, ce taux serait selon l'agence de 2% contre 5%, initialement prévu. En outre, Fitch Ratings s'attend également à une baisse des investissements directs étrangers de l'ordre d'un tiers au titre de l'année 2011. A ce propos un investisseur a même déclaré que : « dans le cas où le flou et l'instabilité continuent de régner sur la situation actuelle de la Tunisie, je serai dans l'obligation de démonter mon usine dans un délai de 24h et j'irai m'ins-

taller au Maroc. » A souligner que son usine emploie pas moins de 700 employés.

Fitch Ratings a affirmé, par ailleurs, que suite à sa mise sous surveillance de la Tunisie pendant une période de trois à six mois, elle se prononcerait sur la note souveraine du pays.

Dans le même ordre d'idées, le Fonds Monétaire Mondial envisage, lui aussi, de réviser le taux de croissance économique prévisionnel de la Tunisie de 5% à 3-4% pour l'année 2011, rapporte le directeur du FMI pour le Moyen-Orient et l'Asie Centrale, Massood Ahmed. L'institution avance le même argumen-

taire à savoir les répercussions des événements de la Révolution. Le directeur a déclaré à l'AFP: « Je m'attends à ce que ce taux de croissance soit abaissé probablement d'un ou de deux points de pourcentage. »

Selon lui, l'étendue du ralentissement de la croissance dans le pays est tributaire du temps nécessaire dont aura besoin le nouveau gouvernement en place afin de rétablir la stabilité. Il sera de même nécessaire de procéder à l'évaluation des dégâts causés à l'économie. Toutefois, la situation financière de cette dernière demeure solide.

Nadya B'CHIR

المجلس الوطني لعلماء الأطباء
Conseil National de l'Ordre des Médecins

Communiqué

Du conseil national de l'ordre des médecins de Tunisie (CNOM)

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins de Tunisie, qui a tenu, le 24 janvier 2011, la réunion constitutive de son nouveau bureau, issu des dernières élections, a rendu hommage avec émotion à ceux qui au prix de leur vie ont été les conquérants de l'impossible, et aux innombrables anonymes jeunes et moins jeunes qui en se soulevant avec courage contre la dictature et la corruption, ont droit à notre reconnaissance.

Ce qui a été accompli est remarquable, ce qui reste à faire est considérable et demande la vigilance, l'esprit de responsabilité et le dévouement de tous :

- Vigilance, pour que la mutation en cours soit irréversible, pour quelques raisons et sous quelques formes que se soit.
- Esprit de responsabilité pour que le débat demeure au niveau du seul intérêt national et du rendez-vous avec l'histoire, pour la construction d'une Tunisie libre et démocratique.
- Dévouement dont doivent faire preuve toutes les forces vives de la nation et plus particulièrement la profession médicale au service de la population parce que telle est sa vocation et tel est son honneur.

101676

التجاري بنك
Attijari bank

Avis à la clientèle

Nous informons nos chers clients que le réseau de Attijari Bank continue à les servir dans des conditions normales. Les clients des quelques agences endommagées peuvent traiter toutes les opérations courantes dans les agences les plus proches.

Par ailleurs, l'ensemble de nos canaux de communication demeurent fonctionnels.

Les clients peuvent suivre leurs comptes 7 jours/7 et 24 heures/24 à travers nos services gratuits « Attijari Net » et « consultation GAB » ainsi que les autres services réservés aux abonnés « Attijari Real Time », « Online Trade » et « Attijari SMS ».

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre attache avec votre agence habituelle ou appeler le centre du service clientèle au 71.141.257 ou 71.141.258.

BC

LIBELLE	Gestionnaire	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION				
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION				
1) TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	135.352	135.657	135.667
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE				
2) FCP SALAMETT CAP	AFC	11.838	11.869	11.878
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HERDOMADAIRE				
3) FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	1.214	1.216	1.217
OPCVM DE DISTRIBUTION				
LIBELLE	Gestionnaire	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
SICAV OBLIGATAIRES				
27) SANADETT SICAV	AFC	108.201	108.494	108.505
28) AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	104.529	104.785	104.794
29) AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	105.198	105.476	105.486
30) ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	103.030	103.320	103.331
31) TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	103.814	104.114	104.125
32) SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	107.102	107.380	107.389
33) PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALX	103.928	104.232	104.243
34) SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	103.973	104.263	104.274
35) SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	104.106	104.393	104.403
36) MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	105.976	106.162	106.172
37) GENERAL OBLIG SICAV	CGI	102.920	103.210	103.221
38) CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	104.302	104.601	104.612
39) FINA O SICAV	FINACORP	104.065	104.338	104.348
40) INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INU	106.546	106.800	106.809
41) FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	106.200	106.455	106.465
42) MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	102.642	102.888	102.897
43) SICAV RENDEMENT	SBT	102.948	103.217	103.227
44) UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	104.540	104.799	104.810
45) SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	102.457	102.753	102.764
46) POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	106.156	106.407	106.417
47) MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	104.166	104.409	104.417
48) SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	102.745	103.033	103.043
49) AL HIFADH SICAV	TSI	104.552	104.818	104.829
50) SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	104.763	104.998	105.007
51) ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	102.001	102.247	102.256
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE				
52) FCP SALAMETT PLUS	AFC	10.536	10.561	10.562
53) FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	104.067	104.362	104.373
54) FCP HELION MONED	Helion Capital	100.000	99.973	99.974
55) FCP SECURAS	STB Manager	101.111	101.331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HERDOMADAIRE				
56) AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	102.112	102.406	102.406

Le mouvement de protestation s'amplifie en Egypte

L'escalade

• Huit morts

Le Temps-Agences - Des dizaines de milliers de manifestants se sont heurtés violemment hier aux policiers déployés en force en Egypte, où le mouvement de contestation sans précédent contre le président Hosni Moubarak s'est amplifié faisant un huitième mort.

Un manifestant a été tué d'une balle lors d'accrochages avec la police à Suez à l'est du Caire, portant à huit le nombre de morts -2 policiers et 6 manifestants, depuis le début du mouvement mardi. Des dizaines de personnes ont été également blessées et un millier arrêtées.

Face à l'escalade, le chef de la commission parlementaire des Affaires étrangères et membre du parti de Moubarak, Moustapha al-Fekki, a appelé à "des réformes sans précédent" pour éviter une "révolution".

Moubarak, 82 ans, un allié de l'Occident qui s'est appuyé pendant près de 30 ans sur un redoutable appareil poli-

cier et un système dominé par un parti qui lui est entièrement dévoué, s'est illustré par son silence depuis le début de la contestation, la plus importante depuis son arrivée au pouvoir en 1981.

Aux cris d'"A bas Hosni Moubarak" et "le peuple veut la chute du régime", les manifestations se sont étendues à tout le Caire, une métropole de 20 millions d'habitants, et on gagné les principales villes du pays, selon des journalistes de l'AFP sur place.

"Liberté! Liberté! Liberté", scandaient les manifestants sous les regards ahuris de policiers déployés avec boucliers et casques à visière, près de la célèbre mosquée Al-Azhar.

"Moubarak est un dictateur, nous voulons sa chute. Ce n'est plus le temps des réformes. Les gens en ont marre. La situation économique devient intenable", souffle Ahmed, un manifestant.

Plus au nord, à Alexandrie, deuxième ville d'Egypte, la police a tiré des gaz lacrymogènes et des balles caoutchou-

tées pour disperser des milliers de manifestants qui criaient "On ne veut pas de lui", en allusion à Moubarak.

A Mansoura, dans le delta du Nil, les policiers ont lancé des gaz lacrymogènes pour faire fuir les manifestants et certains imams ont appelé à "sortir et demander le changement".

Des affiches du parti au pouvoir ont été arrachées et des bâtiments officiels attaqués et endommagés.

Les manifestants réclament de meilleures conditions de vie dans un pays où l'état d'urgence est imposé depuis près de 30 ans et où plus des 40% des 80 millions d'habitants vivent avec moins de 2 dollars par jour et par personne. Ils veulent aussi le départ du ministre de l'Intérieur, Habib Al-Adli.

Les chaînes arabes Al-Jazira et Al-Arabiya ont fait état de brutalités de la police contre certains de leurs journalistes au Caire, alors que quatre journalistes français ont été brièvement détenus.



La police égyptienne tente de disperser les manifestants avec des pompes à eau, au Caire, hier

Internet inaccessible

Le Temps-Agences - Les forces de sécurité étaient mobilisées hier en Egypte pour faire face à une quatrième journée de manifestations sans précédent contre le régime de Hosni Moubarak, alors que le réseau Internet était inaccessible selon des usagers.

Le président égyptien est critiqué notamment pour n'avoir jamais levé l'état d'urgence en place depuis près de 30 ans. Avec plus de 80 millions d'habitants, l'Egypte est le pays le plus peuplé du monde arabe et plus de 40% de sa population vit avec moins de 2 dollars par jour et par personne.

Les sites de socialisation Facebook et de micro-blogging Twitter ont été largement utilisés par les militants appelant aux manifestations de contestation. Ils avaient au préalable été bloqués jeudi en début de soirée.

"Le réseau Internet est coupé aujourd'hui (hier, ndr) en Egypte", a déclaré la réception d'un grand hôtel de la capitale, une information confirmée par d'autres établissements.

Avant l'aube, des internautes du Caire avaient déjà fait état de l'impossibilité de se connecter à l'Internet, tandis que d'autres signalaient des lenteurs et des coupures intermittentes. Plusieurs particuliers contactés par l'AFP à travers le pays ont confirmé ne pas avoir accès au web.

Il n'a pas été possible de joindre dans l'immédiat les fournisseurs Internet pour expliquer ces coupures.

Les services de messagerie téléphonique ne fonctionnaient non plus hier matin, ont constaté des journalistes de l'AFP au Caire, une information confirmée par des usagers en province.

Mais le ministère de l'Intérieur a, dans un communiqué, "renouvelé sa mise en garde" contre de nouvelles manifestations et affirmé que "des mesures décisives seront prises pour y faire face, en conformité avec la loi".

Les manifestations ont été inspirées par le soulèvement populaire ayant chassé Zine El Abidine Ben Ali du pouvoir en Tunisie à la mi-janvier.

Les Tunisiens solidaires du peuple égyptien

Le Temps-Agences - Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées hier devant l'ambassade d'Egypte à Tunis pour réclamer le départ du président égyptien Hosni Moubarak en signe de solidarité avec les manifestants en Egypte.

«Moubarak out», «Moubarak dégage» proclamaient des pancartes brandies par les manifestants à quatre mètres de trois fourgons de police gardant la mission

diplomatique.

«On veut dire que les Tunisiens sont avec les Egyptiens. Ils souffrent comme nous avons souffert, il est temps que ça change», affirment les manifestants.

«Moubarak, Ben Ali t'attend en Arabie!» criaient de jeunes gens en brandissant de grands drapeaux tunisiens.

Washington reste neutre

Le Temps-Agences - Le président américain Barack Obama a affirmé jeudi que la violence n'était "pas une solution aux problèmes en Egypte", et appelé le gouvernement et les manifestants à faire preuve de retenue.

Tout en qualifiant le président Moubarak de "partenaire important", le porte-parole de la Maison Blanche a affirmé

à plusieurs reprises que les Etats-Unis "ne prennent pas parti".

L'Union européenne et l'ONU avaient appelé le gouvernement égyptien à écouter les demandes du peuple, et Paris à respecter la liberté d'expression.

Al Baradei propose de mener la transition

Le Temps-Agences - Des accrochages ont éclaté hier en début d'après-midi entre la police et des manifestants devant une mosquée du centre du Caire où l'opposant Mohamed Al Baradei avait participé à la prière hebdomadaire, selon une journaliste de l'AFP.

La police a tiré en l'air des balles caoutchoutées et fait usage de gaz lacrymogènes et de canons à eau pour disperser la foule sur la place de Guiza, à l'issue de la prière qui avait rassemblé 2.000 personnes, au début d'une quatrième journée de manifestations contre le régime prévues à travers l'Egypte.

L'opposant égyptien Mohamed Al Baradei a proposé de mener la transition au régime de Hosni Moubarak, confronté depuis mardi à des manifestations sans précédent qui ont fait sept morts et entraîné un millier d'arrestations.

"Je suis ici avec l'espoir de continuer à travailler pour un changement ordonné et pacifique", a déclaré Al Baradei à son arrivée à l'aéroport, en demandant au pouvoir l'arrêt "de la violence, des détentions et de la torture". "Si la population veut que je mène la transition, alors je ne la décevrai pas", avait-il déclaré à



Mohamed Al Baradei au milieu des manifestants anti-gouvernementaux au Caire, hier.

Vienne avant son départ, en précisant vouloir participer aux nouvelles manifestations qui s'annoncent, selon lui, "massives".

Conséquence des protestations, la Bourse du Caire a accusé une forte chute jeudi, qui l'a contrainte à une suspension provisoire. Elle a clôturé en recul de plus de 10%. Jeudi le principal indice EGX 30 avait chuté de 6%.

En outre, les matchs du championnat égyptien de football prévus hier et aujourd'hui ont été reportés, a annoncé la fédération égyptienne de football.

Al Baradei ne dispose pas d'un parti reconnu, mais a formé un mouvement, l'Association nationale pour le changement, qui plaide pour des réformes démocratiques et sociales.

Jordanie

Manifestations contre la vie chère à Amman

Le Temps-Agences - Plus de 3.000 personnes, selon la police, ont entamé une manifestation hier à Amman après la prière, pour protester contre la vie chère et la politique économique du gouvernement, avec l'Egypte et la Tunisie en toile de fond.

"O Egypte, déploie tes hommes et débarrasse-nous de Hosni Moubarak", "Hosni Moubarak l'avion t'attend", "Salutations au peuple égyptien, toute la nation s'inspire de vous", "Ben Ali attention, Hosni Moubarak va te rejoindre", "Salutations chaleureuses à la puissante Tunisie", "Des populations arabes aux corrompus: faites gaffe à notre colère", scandaient les manifestants, en brandissant

des drapeaux jordaniens et de leurs partis.

Sur les banderoles, on pouvait ainsi lire: "A bas le gouvernement Rifai" (en référence au Premier ministre jordanien Samir Rifai), "Nous voulons un gouvernement de salut national", "Pas d'alternative aux réformes politiques", "Ensemble pour des réformes politiques et économiques".

Des partis politiques de gauche et des syndicats professionnels, participaient au défilé, encadré par un important dispositif policier.

Des manifestations avaient lieu également à Irbid (bord), Karak, Ma'an et Diban (sud), avec une première estimation totale de

"près 2.000 personnes", a indiqué à l'AFP le porte-parole de la police, Mohamad Khatib.

Ces manifestations contre la vie chère sont les troisièmes dans le royaume depuis la chute du président tunisien Zine El Abidine Ben Ali. Comme la semaine dernière, la police a distribué de l'eau et des jus de fruits aux manifestants, avant le début de leur marche.

Le gouvernement a annoncé le déblocage de près 500 millions de dollars pour augmenter les salaires des fonctionnaires et des retraités civils et militaires, favoriser la création d'emplois et faire baisser les prix.

Human Rights Watch accuse

Le Temps-Agences - Le gouvernement jordanien a critiqué hier le rapport de l'organisation Human Rights Watch (HRW) qui avait accusé jeudi les autorités jordaniennes de limiter la liberté d'expression et d'"étouffer la contestation".

"Les Jordaniens peuvent exprimer librement leurs opinions sans pression ni frayeur de représailles", a déclaré à la presse le ministre du Développement politique, Moussa Maaytah.

Il a pris pour exemple "la série de manifestations pacifiques qui se sont déroulées récemment dans le royaume au cours desquelles

les citoyens ont pu critiquer ouvertement leur gouvernement et ses politiques".

"Des milliers de personnes ont manifesté et il n'y a pas eu une seule arrestation ou harcèlement de la part de la police", a-t-il ajouté.

Quatre journalistes français arrêtés

Le Temps-Agences - Quatre journalistes français ont été arrêtés en Egypte, en proie à des manifestations hostiles au régime du président Hosni Moubarak, a-t-on appris hier auprès du ministère français des Affaires étrangères.

"Je viens d'être informé de l'arrestation de plusieurs journalistes français en Egypte", a déclaré un

porte-parole du Quai d'Orsay.

Si l'information était confirmée, la France demanderait leur libération immédiate, a-t-il ajouté.

Les quatre journalistes travaillent pour Le Figaro, Le Journal du Dimanche, Paris Match et l'agence photographique Sipa, a-t-on précisé de source diplomatique.

Arabie Saoudite

Les habitants de Djeddah en colère

Le Temps-Agences - Des militants ont appelé jeudi les habitants de Djeddah à manifester aujourd'hui contre le mauvais état des infrastructures après des inondations qui ont dévasté la deuxième ville d'Arabie Saoudite.

Cet appel à la mobilisation dans le premier pays exportateur de pétrole où les manifestations publiques sont interdites survient alors qu'une vague de manifestations contre les régimes en place touche le monde arabe.

"Samedi (aujourd'hui, ndr), une manifestation sera organisée en face de la mairie de Djeddah, prévenez autant de personnes que

vous le pouvez", peut-on lire sur un message diffusé via la messagerie instantanée BlackBerry Messenger.

"Nous avons besoin d'hommes et femmes courageux. Nous ne voulons pas de nouveaux mensonges. Nous devons agir."

L'identité de l'expéditeur du message n'a pas été révélée.

Les rues de la ville portuaire de Djeddah, dépourvue d'un système de drainage opérationnel, étaient toujours en partie submergées par les eaux jeudi au lendemain d'inondations qui ont contraint des milliers d'habitants à quitter leurs maisons.

Au moins quatre personnes ont trouvé la mort dans le déluge.

Le gouvernement a annoncé une aide aux victimes des inondations. Mercredi, le roi Abdallah, en convalescence au Maroc après avoir subi deux interventions chirurgicales à New York, a donné l'ordre d'intensifier les opérations de sauvetage, selon un média d'Etat.

Un autre message diffusé via BlackBerry Messenger appelle les salariés du secteur privé et du public à la grève générale la semaine prochaine pour protester contre la négligence des autorités en matière d'infrastructures.

Coup de filet dans le milieu des Frères musulmans

Le Temps-Agences - Au moins vingt membres des Frères musulmans, première force d'opposition en Egypte, ont été arrêtés dans la nuit de jeudi à vendredi, a annoncé à l'AFP l'avocat de cette formation, Abdelmonem Abdel Maqsooud.

Parmi les personnes arrêtées à leur domicile, figurent cinq anciens députés et cinq membres du bureau politique, dont les dirigeants les plus connus sont Essam El-Eriane et Mohammed Moursi.

Les Frères musulmans, principale force de l'opposition, ont annoncé qu'ils devaient participer aux manifestations "de la colère" prévues hier après les prières hebdomadaires contre le régime du président Hosni Moubarak. Jusqu'ici ils avaient appuyé du bout des lèvres les manifestations qui ont commencé mardi, laissant à leurs membres le choix d'y participer.

Nouveau gouvernement au Liban

La coalition Hariri dans l'opposition

Le Temps-Agences - Le premier ministre libanais désigné Najib Mikati, soutenu par le Hezbollah, a terminé hier matin de consulter les partis politiques pour former son cabinet, auquel ne devrait pas participer la coalition de son rival sunnite Saad Hariri, désormais dans l'opposition.

L'homme d'affaires milliardaire a conclu deux jours d'entretiens avec les représentants des groupes parlementaires en indiquant, lors d'un bref point de presse, que le camp du Hezbollah et la coalition de Hariri lui avaient fait part de leurs demandes ou conditions.

"J'ai refusé de m'engager par écrit face à ces demandes et je ne le ferai pas", a dit Mikati. "C'est pourquoi ma position centriste est actuellement si importante".

Mikati a indiqué qu'il allait prendre son temps avant d'annoncer la composition de son cabinet. "Il ne faut pas se précipiter pour former ce gouvernement" a-t-il estimé.

"Je suis arrivé à la conclusion que ce qui unit les Libanais est bien plus important que ce qui les divise", a ajouté le nouveau premier ministre, réitérant sa conviction que les différences devaient être résolues par le dialogue.

Un haut responsable proche de Mikati, qui a demandé à rester anonyme, a confié à l'AFP: "Il est désormais clair que" le camp de Saad Hariri "ne veut pas se joindre au nouveau gouvernement (...). Nous nous dirigeons maintenant vers un cabi-



Le Premier ministre désigné Najib Mikati, hier, à Beyrouth

net composé de technocrates et de politiciens".

Najib Mikati devait hier s'entretenir avec plusieurs ambassadeurs, notamment ceux de France et d'Arabie Saoudite, avant d'être reçu aujourd'hui par le chef de l'Etat libanais Michel Sleiman.

Les tractations vont ensuite se poursuivre pour composer le cabinet. La constitution libanaise n'impose aucun délai pour cela: la formation d'équipes gouver-

nementales a parfois pris au Liban des semaines, voire des mois, même si dans ce cas les éditorialistes estimaient hier que cela ne devrait pas être le cas.

Le quotidien Al-Akhabr écrivait hier: "Le cabinet devrait être formé le milieu de la semaine prochaine", alors que le journal Al-Mustaqbal, propriété de la famille Hariri, titrait en Une: "Le gouvernement Hezbollah se met au travail".

Afrique du Sud

Mandela soigné à domicile

Le Temps-Agences - L'ancien président sud-africain Nelson Mandela, hospitalisé depuis deux jours, "va rentrer chez lui" et va recevoir des soins à domicile pour une infection respiratoire aiguë, a annoncé hier aux médias le médecin chef de l'armée nationale, Vejaynand Ramlaken.

Le premier président noir d'Afrique du Sud, qui avait des difficultés à parler et respirer, a été placé sous oxygène aux premières heures de jeudi, rapporte le quotidien The Times.

La presse sud-africaine priait hier l'entourage de Nelson Mandela de sortir de son silence.

"Nous implorons humblement la famille de comprendre que Mandela est le père de la Nation", écrivait le quotidien The Star dans

un éditorial. "Notre volonté de connaître son état de santé est moins motivée par la curiosité journalistique que par une réelle inquiétude pour notre icône bien-aimée."

Nelson Mandela a passé 27 ans dans les geôles du régime d'apartheid, ce qui lui vaut l'admiration de ses concitoyens noirs. Mais il a également gagné le cœur des Blancs en prônant la réconciliation après sa triomphale élection à l'issue du premier scrutin multiracial en 1994.

Retiré de la vie politique depuis 2001, deux ans après avoir laissé la présidence à la fin de son mandat, il se faisait de plus en plus discret. Sa dernière apparition publique remonte à la cérémonie de clôture du Mondial 2010 de football à Johannesburg, où il semblait heureux mais très frêle.



Des écoliers ont accroché un message pour Nelson Mandela, "Nous t'aimons Madiba", jeudi, à Johannesburg

Cisjordanie

Des colons juifs ouvrent le feu sur deux Palestiniens

Le Temps-Agences - Des colons juifs ont ouvert le feu hier sur deux Palestiniens à Beit Oummar, près d'Al Khalil, en Cisjordanie occupée, blessant grièvement l'un d'entre eux, a rapporté le maire de la localité

Faouzi Sabarna, le maire de Beit Oummar, a précisé à Reuters que des dizaines

de colons juifs avaient fait irruption dans les rues du village hier matin et avaient commencé à tirer sur les maisons, touchant deux jeunes hommes qui travaillaient près des bâtiments.

L'un des jeunes, Fakhri Youssef, 17 ans, a été atteint à la tête et a dû être placé sous assistance respiratoire, a-t-on

précisé de source médicale.

Les services d'urgence israéliens Zaka ont affirmé pour leur part que des colons avaient essayé des tirs alors qu'ils marchaient dans le secteur et n'avaient fait que riposter à leurs agresseurs. Cette version a été contestée par des habitants du village palestinien.

Etats-Unis

L'ancien journaliste Jay Carney, nouveau porte-parole de la Maison Blanche

Le Temps-Agences - L'ancien journaliste Jay Carney a été nommé porte-parole de la Maison Blanche en remplacement de Robert Gibbs qui avait annoncé son départ début janvier, a indiqué jeudi la présidence américaine dans un communiqué.

Carney, actuel porte-parole du vice-président Joe Biden, est un ancien chef du bureau de Washington de l'hebdomadaire Time, publication pour laquelle il a également couvert la Maison Blanche, en particulier lors de la présidence de George W. Bush.

Robert Gibbs, l'un des plus proches collaborateurs de Barack Obama, avait annoncé le 5

janvier qu'il quittait ses fonctions pour travailler à la préparation de la prochaine campagne en vue d'une réélection du président en 2012 pour un second mandat.

Carney, diplômé de la prestigieuse université Yale en 1987 après une spécialisation en civilisation russe et est-européenne, avait été nommé directeur de la communication du vice-président Biden fin 2008.

Il occupait auparavant les fonctions de chef du bureau de Time à Washington après avoir effectué la plus grande partie de sa carrière dans cette publication et avoir débuté dans la profession au journal Miami Herald.

START

Medvedev signe la loi de ratification

Le Temps-Agences - Le président russe, Dimitri Medvedev, a signé hier la loi de ratification du traité de désarmement nucléaire russo-américain START approuvé cette semaine par le Parlement russe, selon des images diffusées par la télévision russe.

"Aujourd'hui (hier, ndr) j'ai signé le document de ratification concernant l'accord START" (acronyme en anglais de traité sur la réduction des armes stratégiques), a déclaré Medvedev lors d'une réunion du Conseil national de sécurité russe, dans sa résidence de Gorki, dans la banlieue de Moscou.

Plus tôt dans la semaine, les deux chambres du Parlement russe avaient ratifié le traité, achevant le processus d'approbation du texte signé par les présidents russe et américain Barack Obama en avril 2010 à Prague.

Approuvé fin décembre par les Etats-Unis, ce traité prévoit que chacun des deux pays peut déployer au maximum 1.550 têtes nucléaires, soit une réduction de 30% par rapport à 2002. Il permet la reprise des vérifications mutuelles des arsenaux nucléaires des deux superpuissances, interrompues fin 2009.

Attentat de Moscou

La piste d'un Russe converti à l'Islam, se précise

Le Temps-Agences - La piste d'un Russe converti à l'Islam wahhabite se précisait hier quatre jours après l'attentat qui a fait 35 morts à l'aéroport de Moscou, selon les informations de la presse locale, alors que les enquêteurs restaient très discrets sur l'avancée de leurs investigations.

Le quotidien Kommersant a précisé hier ses révélations de jeudi qui désignaient un insurgé russe comme le principal suspect de l'attaque suicide de l'aéroport Domodedovo.

L'individu, Vitali Razdoboudko, 32 ans, était connu de la police depuis plusieurs années et sa conversion à l'Islam lorsqu'il était étudiant à l'université technique de Piatigorsk, dans la région de Stavropol, au pied du massif du Caucase.

Un responsable de la police de Piatigorsk, Pavel Prokopovitch a expliqué que Razdoboudko était déjà recherché dans le cadre d'une enquête sur un attentat à la voiture piégée le 17 août à Piatigorsk (30 blessés).

Côte d'Ivoire

Les caisses de l'Etat sont vides

Le Temps-Agences - Le camp d'Alassane Ouattara, a annoncé hier qu'il n'y avait pas d'argent dans les caisses de l'Etat ivoirien pour payer la dette publique, y compris honorer le paiement des intérêts d'un emprunt en euros venant à échéance lundi prochain.

La Côte d'Ivoire n'a pas d'argent pour payer une quelconque dette, a déclaré à Reuters Patrick Achi, porte-parole d'Alassane Ouattara, reconnu par la quasi totalité de la communauté internationale comme le président élu.

Son rival, le président sortant Laurent Gbagbo, s'appuie sur la validation par un Conseil constitutionnel à sa main du résultat

du second tour, le 28 novembre, de la présidentielle pour rester au pouvoir.

En raison de la crise politique, le pays n'avait pas honoré un paiement de 29 millions de dollars dû fin décembre.

Alassane Ouattara détient désormais le contrôle officiel des comptes de l'Etat ivoirien à la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (BCEAO, dont le siège central est à Dakar). Mais cette semaine, Laurent Gbagbo, qui contrôle toujours l'armée ainsi que la majorité de l'appareil d'Etat, a ordonné la réquisition des succursales de la BCEAO en Côte d'Ivoire.

Afghanistan

Attentat taliban à Kaboul; neuf morts

Le Temps-Agences - Au moins neuf personnes, dont trois étrangères, ont été tuées hier dans un attentat suicide revendiqué par les talibans dans un supermarché du centre de Kaboul, selon un journaliste de l'AFP et la police.

Sept cadavres, dont ceux d'au moins

une femme et un enfant, ont été extraits du magasin ravagé par l'explosion, selon le journaliste de l'AFP.

"Trois étrangères ont été tuées dans l'attentat et trois hommes, employés du supermarchés, ont été blessés, a de son côté déclaré à l'AFP Hasmatullah Sta-

nikzai, un porte-parole de la police de Kaboul, sans indiquer leur nationalité.

L'attentat a été revendiqué auprès de l'AFP par un porte-parole des rebelles talibans, Zabihullah Mujahid.

Indonésie

Le volcan Bromo perturbe les vols sur Bali

Le Temps-Agences - Une dizaine de vols internationaux ont été annulés hier, pour la deuxième journée consécutive, en provenance et à destination de l'île touristique indonésienne de Bali à cause des risques liés à l'éruption du volcan Bromo, a-t-on appris auprès des autorités.

Plusieurs centaines de touristes, essentiellement des Australiens, ont été contraints de différer leur retour de Bali après l'annulation de vols des compagnies à bas coûts Jetstar ou Virgin Blue.

Le ministère indonésien des Transports avait envoyé jeudi un message d'information aux compagnies, les avertissant des risques liés au nuage de cendres craché par le Bromo, volcan situé sur l'île de Java, voisine de Bali.

"Nous devons privilégier la sécurité avant tout", a expliqué un porte-parole de Jetstar, Simon Westaway, à la radio australienne.

La plupart des compagnies, notamment domestiques, ont cependant



Des touristes bloqués à l'aéroport de Denpasar, jeudi à Bali

décidé de continuer à assurer leurs vols tandis que l'aéroport de Denpasar, à Bali, restait ouvert.

Les compagnies Cathay Pacific, Sin-

gapore Airlines et China Airlines ont repris leurs liaisons après en avoir annulé certaines jeudi.

Birmanie

La dissolution de la LND, confirmée

Le Temps-Agences - Une cour d'appel spéciale de Birmanie a rejeté hier un appel interjeté par l'opposant Aung San Suu Kyi pour faire annuler la dissolution de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND).

La cour d'appel spéciale de la capitale Naypyitaw a estimé que la LND demeurait une "organisation illégale",

parce qu'elle avait boycotté les législatives du 7 novembre dernier.

Cette décision maintient la plus importante force d'opposition birmane en marge du nouveau système politique, dominé par l'armée, et laisse planer des doutes sur l'aptitude de sa dirigeante, la prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi, à provoquer des change-

ments politiques en Birmanie, malgré sa libération le 13 novembre après sept ans de prison et de résidence surveillée.

La LND avait boycotté les élections de novembre parce qu'elle réprouvait les règles "malhonnêtes et injustes" empêchant des centaines de ses membres, incarcérés, d'être candidats à des sièges parlementaires.

Espagne

Vers la retraite à 67 ans

Le Temps-Agences - L'Espagne a fait un pas hier vers la retraite à 67 ans, contre 65 actuellement, une réforme très sensible approuvée par le gouvernement, sous pression des marchés, au moment où les perspectives économiques restent sombres notamment en matière d'emploi.

L'accord négocié à l'arraché avec les syndicats et approuvé en Conseil des ministres prévoit un départ à la retraite à 67 ans, contre 65 actuellement, mais la possibilité de partir à 65 ans pour les salariés ayant cotisé 38 ans et demi.

"Il s'agit d'un accord important parce qu'il tente d'aborder le grand problème de la société espagnole, la reprise économique et la création d'emplois", a déclaré le numéro deux du gouvernement socialiste, Alfredo Perez Rubalcaba, alors qu'un Espagnol sur cinq est au chômage, le taux le plus élevé des pays industrialisés.

"L'Espagne ne pouvait ni ne devait se passer" d'une telle réforme, au moment où "toutes les sociétés européennes vieillissent", a ajouté Rubalcaba.

La réforme, qui doit encore être votée

au Parlement, sera mise en place progressivement entre 2013 et 2027.

Les grands syndicats espagnols, UGT et CCOO (Comisiones obreras), opposés à la réforme, avaient menacé d'une grève générale si le gouvernement tentait de passer en force.

Jeudi, des syndicats minoritaires ont organisé une journée de manifestations à travers le pays, émaillées d'incidents au Pays basque et à Madrid. Huit policiers ont été légèrement blessés dans la capitale.

"Hors la loi" nommé aux Oscars 2011;

Une consécration pour la Tunisie, selon Tarak Ben Ammar

Le Temps - TAP - La nomination du film algérien "Hors la loi" de Rachid Bouchareb aux Oscars 2011 dans la catégorie des meilleurs films en langue étrangère, est une "consécration pour la Tunisie" a déclaré le producteur de cinéma tunisien Tarak Ben Ammar dans un entretien téléphonique depuis Paris, à l'agence Tunis Afrique Presse.

Cette nomination est symbolique à plus d'un titre, ajoute-t-il, car c'est "pour la première fois dans l'histoire des Oscars qu'un film arabe, avec un metteur en scène, un producteur et une thématique arabes est nommé aux prestigieuses récompenses de l'Academy Awards.

"Malgré toute la polémique qu'il a suscitée en France, ce film a réussi à s'imposer" alors que d'autres à succès ont été éliminés, a-t-il rétorqué.

Associé en tant que producteur à ce long métrage sur la révolution algérienne, Tarak Ben Ammar a fait remarquer que la Tunisie a été et pour "la première fois partenaire dans un film maghrébin" expliquant que le tournage a été



effectué à hauteur de 90 pour cent en Tunisie exactement aux studios de Ben Arous et aux Laboratoires de Gammath.

Pour ce qui est du staff technique, "90 pour cent des techniciens (au nombre de 200) sont tunisiens". Le décor a été

confié au décorateur tunisien Taieb Jallouli, premier tunisien à être nommé pour le César du meilleur décor pour le film français "Peut-être" de Cédric Klapisch.

En dehors des 200 techniciens opérant à tous les niveaux (son, lumière...),

poursuit-il, il y a eu recours à plus de neuf mille personnes entre acteurs, figurants et ouvriers.

Cette coproduction Algérie-Tunisie-France-Italie, dont le tournage a duré entre 12 et 13 semaines, a mobilisé une enveloppe de 10 millions de dinars en devises étrangères, "sans aucune subvention de l'Etat tunisien" a-t-il insisté.

Inspiré d'une vie humaine, ce film brosse le parcours de trois frères dont le destin est scellé autour de l'amour d'une mère et qui se mêlera à celui d'une nation qui lutte pour sa liberté.

La liste des films nommés aux Oscars 2011 a été dévoilée, mardi, au Samuel Goldwyn Theatre (Los Angeles). "Hors la loi" sera en lice aux côtés de quatre autres films en langue étrangère en l'occurrence "Biutifulo" (Mexique), "Dogtooth" (Grèce), "In a better World" (Danemark) et "Incendies" (Canada).

Le palmarès sera annoncé lors de la 83ème cérémonie des Oscars prévue le 27 février 2011 au "Kodak Theatre" à Hollywood.

Les espaces culturels, miroir de la Révolution tunisienne



Le Temps -TAP- En l'absence d'une programmation dans les différents espaces culturels de la capitale, les artistes et hommes de culture de toutes tendances et de tous bords s'y réunissent pour mettre à profit ces espaces privilégiés de culture, de réflexion et de libre expression pour évoquer la révolution tunisienne et exprimer leur soutien au soulèvement historique du peuple tunisien.

Depuis mardi 25 janvier, la maison de la culture Ibn Rachiq a ouvert ses portes aux jeunes étudiants et artistes des Instituts du cinéma, de l'audiovisuel et des arts dramatiques de Tunis pour animer des rencontres placées sous le signe "Ensemble pour soutenir la révolution".

M. Hamadi Mezzi, directeur de cet espace a relevé que "cette belle victoire du peuple tunisien, devrait être un point de départ pour promouvoir les créateurs et toute la scène culturelle en Tunisie".

"La culture se fait mainte-

nant dans la rue, c'est ému de voir les artistes défendre "leur cause nationale", souligne-t-il. Dans cette mouvance, la maison Ibn Rachiq compte reprendre ses activités en s'appuyant bientôt à accueillir la semaine du cinéma hongrois ainsi que des expositions d'arts plastiques.

D'autre part, des artistes représentant divers secteurs se rencontrent quotidiennement à la maison de la culture Ibn Khaldoun. Prenant la parole, le président de l'association tunisienne pour la critique cinématographique (ATPCC), Mehrez Karoui a fait savoir que des spectacles de solidarité sont prévus au mois de février et dont les recettes seront versées au profit des familles des martyrs.

Cependant, la programmation d'Ibn Khaldoun prévue à partir de la fin du mois de janvier sera maintenue faisant allusion aux rencontres des jeudis et à l'atelier de formation sur le théâtre libre qui

sera animé par les artistes Jamel Madani et Mounir El Ergui (31 janvier-3 février) et une exposition de l'artiste peintre Amel Hajjar (1-15 février).

Réunis à la salle du quatrième art à Tunis, plusieurs artistes ont appelé, en collaboration avec les syndicats des écrivains tunisiens, des artistes plasticiens, des métiers des arts dramatiques et des techniciens du cinéma et de l'audiovisuel, au lancement d'une campagne de collecte de dons au profit des familles des martyrs.

Après le "collectif des artistes tunisiens" réuni le 17 janvier 2011, à El Teatro, avec la participation de plusieurs artistes, cet espace a choisi d'ajouter tous ses spectacles prévus dont la pièce de théâtre "une lettre à mon seigneur" du metteur en scène Naoufel Azara. L'espace reste toutefois ouvert pour les hommes de culture désireux d'organiser des actions de solidarité.

Hannah Arendt et le totalitarisme *

Hannah Arendt est née à Hanovre en 1906. Elle mène des études de philosophie à l'Université de Heidelberg où elle suivra les cours de Husserl, Heidegger et Jaspers. Elle fuit le nazisme dès 1933 pour s'installer en France puis aux Etats-Unis dès 1941. Son oeuvre est aujourd'hui considérée comme un incontournable de la philosophie politique, notamment son fameux

ouvrage : *Les Origines du totalitarisme*, publié en France, par les soins de Paul Ricoeur, en 1961. Le totalitarisme est ici défini comme le système politique des régimes à parti unique, n'admettant aucune opposition organisée, dans lequel l'Etat tend à contrôler l'ensemble des activités de la société. Une lecture qui s'impose, à méditer et faire partager.

Les origines du totalitarisme, triptyque de la philosophie américaine Hannah Arendt est une des analyses les plus poussées du totalitarisme.

La philosophe américaine Hannah Arendt consacra une grande partie de sa vie à décrire, et à expliquer ce qu'elle nomme : le totalitarisme. Ses travaux, outre leur incontestable originalité sont intéressants à maints égards. Lorsque l'on s'intéresse aux mouvements fascistes, et à leur nature, on peut difficilement faire l'économie d'une réflexion sur « le totalitarisme ». Ce concept a été développé, analysé et étudié pour la première fois par Hannah Arendt. L'originalité de l'oeuvre de cette philosophe américaine est comme l'écrit Anne-Marie Roviello dans Sens commun et modernité chez Hannah Arendt que « le monde totalitaire - et son parachèvement dans le système concentrationnaire - est l'avènement central autour duquel Hannah Arendt tracera le cercle de sa réflexion ». Son analyse du totalitarisme trouvera son expression la plus dense dans son triptyque : Les origines du totalitarisme. La philosophie y montre en quoi le totalitarisme constitue une radicale singularité. Par système totalitaire, elle désigne le régime nazi et le régime stalinien. Le premier volet de l'oeuvre, « Sur l'antisémitisme », retrace l'histoire juive en Europe centrale et occidentale de l'époque des juifs de cour jusqu'à l'affaire Dreyfus. Elle se penche sur l'apparition de l'antisémitisme moderne au XIXe, qu'elle

décrit comme un « agent catalyseur de tous les autres problèmes politiques ». « Sur l'impérialisme », le second volet de ce triptyque, retrace l'histoire de l'expansion coloniale et de la crise de l'Etat nation au XIXe siècle. Sa réflexion l'amène à conclure que « l'impérialisme doit être compris comme la première phase de la domination politique de la bourgeoisie bien plus que le stade ultime du capitalisme ». Dans le dernier volet, « Le système totalitaire », elle démontre la singularité des régimes hitlériens et stalinien et elle décrit l'idéologie, l'organisation et l'évolution du totalitarisme au cours des temps.

Dans « Le système totalitaire », Arendt analyse le régime stalinien en URSS de 1945 à 1953 et le nazisme de 1929 à 1941. Dans l'introduction de son livre, elle précise : « Dans ce contexte, le point décisif est que le régime totalitaire diffère des dictatures et des tyrannies ; de distinguer entre celui-ci et celui-ci n'est nullement un point d'érudition qu'on pourrait tranquillement abandonner aux "théoriciens", car la domination totale est la seule forme de régime avec laquelle la coexistence ne soit plus possible. » Les interrogations qu'Arendt formule dans son introduction et auxquelles elle répond tout au long de son oeuvre sont : Que s'est-il passé ? Pourquoi cela s'est-il passé ? Comment cela a-t-il été possible ?

Arendt définit le concept de masses dès les premières pages, car ces « masses » sont la pierre angulaire du totalitarisme. Les masses apparaissent avec la Révolution Industrielle, elles sont le fruit de l'automatisation de la société et du déclin des systèmes de partis et des classes. L'homme de masse peut être n'importe qui, c'est un individu isolé qui fait l'expérience de la « désolation », c'est-à-dire du déracinement social et culturel. Il trouve dans le totalitarisme une cohérence dont est dépourvue la réalité à laquelle il est confronté. Il s'identifie totalement au chef du mouvement totalitaire, alors que ce processus d'identification n'existe pas avec les dirigeants de partis traditionnels - y compris fascistes. Tel un prophète, le chef du mouvement totalitaire révèle la vérité dont serait porteur l'avenir. Placé au centre du mouvement, le chef doit son pouvoir à son habileté à manipuler les masses aussi bien

que les luttes internes du mouvement.

Une fois les masses organisées, le mouvement totalitaire se développe. La propagande occupe alors une place prépondérante. Elle précise que « cette propagande n'est qu'un des instruments, peut-être le plus important, dont se sert le totalitarisme contre le monde non totalitaire ». Toute la propagande s'articule autour d'une réalité fictive, elle se caractérise par son côté prophétique. En revanche, dès que le mouvement totalitaire a le contrôle des masses, il remplace la propagande par l'endoctrinement. La violence se développe alors constamment afin de réaliser les

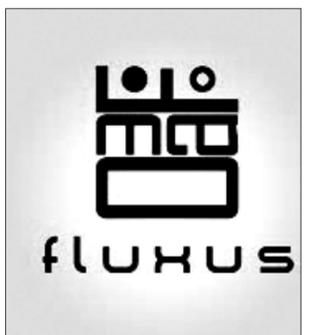
les mouvements totalitaires ont donné naissance à des régimes originaux, qui ne se rapprochent d'aucun autre système politique connu, que ce soit le despotisme, la tyrannie, ou la dictature. Cette nouvelle forme de régime tendra à ne jamais ressembler à une autre car : « Pour un mouvement totalitaire, ces deux dangers sont mortels : une évolution vers l'absolutisme mettrait un terme à la poussée du mouvement sur le plan intérieur, une évolution vers le nationalisme le frustrerait de l'expansion à l'extérieur sans laquelle il ne peut survivre. » La coexistence de deux sources d'autorité répond au souci d'éviter que le



«doctrines idéologiques» et les «mensonges politiques». Le caractère singulier du totalitarisme se retrouve, non pas dans la propagande ou dans le contenu idéologique, mais dans l'organisation. Le chef y a le même rôle central, il «incarne la double fonction qui caractérise toutes les couches du mouvement : agir comme défenseur magique du mouvement contre le monde extérieur et en même temps, d'être le pont qui relie le mouvement à celui-ci». Arendt qualifie les mouvements totalitaires de « sociétés secrètes au grand jour». Une fois parvenus au pouvoir,

régime ne se sclérose. L'une des sources est incarnée par les institutions étatiques qui sont maintenues ; et l'autre par le parti et les organisations de façade. Le déplacement permanent du pouvoir, par le jeu des promotions et de la création d'organisations ou de services nouveaux, produit le mouvement nécessaire à l'appareil de domination totalitaire. Pour Arendt, la police secrète constitue aussi le noyau du pouvoir totalitaire. Les critères de fonctionnement de cette police vont jusqu'à imprégner la société totalitaire : espace privé et public sont niés. La terreur est son essence.

Appel à candidatures pour l'«EMYAN Online Arts Festival 3.0»



Depuis sa création, EMYAN (Euro-Med Young Artists Network) Online Arts Festival soutient la production et le partage de créativité artistique par le web 2.0. Son objectif est de renforcer de manière innovatrice les échanges culturels dans la région euro-méditerranéenne.

L'appel à candidatures s'adresse à de jeunes artistes (jusqu'à l'âge de 30 ans) d'Europe, de la Méditerranée et du monde arabe qui souhaitent soumettre des travaux artistiques afin de les faire publier online. Les travaux peuvent être soumis sur le site d'EMYAN jusqu'au 15 mars 2011.

Les activités de la troisième édition de l'Online Arts Festival se tiendront tout au long de l'année 2011, entre le 1er avril et le 31 décembre. Le festival de cette année sera uniquement virtuel, mais les expositions, discussions et débats seront retransmis en direct sur internet.

La section spéciale de cette édition est basée sur le concept « fluxus » qui a comme objectif d'encourager l'utilisation de nouveaux outils et matériaux dans un contexte multidisciplinaire. Les candidatures pour cette section devront non seulement véhiculer la vision et les idées de l'artiste, mais également porter l'empreinte des outils et matériaux utilisés.

Pour cette édition, EMYAN lance l'initiative EXPO. Le but est de présenter les travaux créatifs d'individus, groupes et organisations qui utilisent les outils des nouveaux médias, comme par exemple les blogs culturels, pour promouvoir les activités artistiques dans la région euro-méditerranéenne. Les débats et discussions organisés dans le cadre d'EXPO permettront également de se faire une idée des dernières tendances culturelles et artistiques de la région.

Plus d'informations :
art2@emyan.org
Website:
www.emyan.org/onlinefestival/3/



IMMOBILIERE SAHAR
Résidence LES RÊVES
Résidence Moyen Standing
A ENNKHILET ARIANA
A VENDRE DES APPARTEMENTS: S+1, S+2, S+3



Appartements spacieux de 77m² à 118m²
*Chauffage central préinstallé.
*Menuiserie en Aluminium *Volet roulant en PVC.
*Revêtement en Marbre Thala et carrelage marbré lustré.
*Parking à l'intérieur du cité *Espace vert
Projet préfinancé par la BANQUE DE L'HABITAT
Adresse : 12.Avenue Habib Bourguiba, B.N°6 ARIANA.
Tél. : 70 732 347 GSM : 20 592 958 ; 98 592 958 ; Fax : 70 732 348
E-mail: spi.sahar@gmail.com PM77030

Immobilier Mehdi
Résidence Méditerranée
Ensemble résidentiel et commercial de standing à Ezzahra



A vendre appartements S+2 et S+3
Tél.: 00216 71 451 524 - 00216 71 451 299
Fax : 00216 79 483 227
E-mail : contact@imomehdi.com
Site web : www.imomehdi.com

Immobilier BOUATTOUR عقارية بوعتور
الشركة العالمية للبعث العقاري وتهينة الأراضي
Société Internationale de Promotion Immobilière et d'Aménagement de Terrains

PRIX PROMOTIONNEL

Résidence AHLEM 2ème tranche
La soukra Ain Zaghuan
Le village touristique JINENE SLIMENE Deuxième tranche
Levaston

Des appartements de haut standing (S+1 Jusqu'à S+3)
Centre commercial et espace de loisirs pour enfants
Vente de terrains viabilisés de 300 m² à 600 m² jumelés, isolés et mixtes

Siège Social : 39, Av. du Japon - tour A 5^{ème} étage - Montplaisir 1073 Tunis
Tél.: 216 71 802 114 - 71 844 732 - 71 784 776 - 71 849 733
22 534 099 - 22 133 677 - Fax : 216 71 783 347 - 71 842 781
E-mail : commercial.bouattour@gnet.tn Site Web : www.immobiliere-bouattour.com

Nouvel Promotion Immobilière
N.P.I
البعث العقاري الجديد
إقامة الرضوان برج الوزير الهادي نويمة آريانة للبيع شقق فاخرة

S+1*
S+2*
S+3*

ومحلات تجارية الثمن مغلول جدا.
الهاتف: 27.349.006 / 27.349.005 / 71.827.300

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère des Finances
Direction Générale des Impôts
AVIS

Concernant la prorogation du délai de dépôt de la déclaration mensuelle au titre du mois de décembre 2010
Le ministère des Finances informe tous les contribuables qu'il a été décidé à titre exceptionnel de leur permettre de déposer leurs déclarations fiscales à n'importe quelle recette des finances ouverte au public. Il a été décidé également de proroger le délai de dépôt de la déclaration mensuelle au titre du mois de décembre 2010 comme suit :
- Jusqu'au 31 janvier 2011 pour toutes les personnes physiques y compris celles adhérentes au système de la télé-déclaration et du télé-paiement et au système de la télé-liquidation des impôts et taxes avec paiement à la recette des finances ;
- Jusqu'au 08 février 2011 pour les personnes morales qui déposent leurs déclarations à la recette des finances ou à travers le système de la télé-déclaration et du télé-paiement et le système de la télé-liquidation des impôts et taxes avec paiement à la recette des finances. Par conséquent, les personnes morales adhérentes au système de la télé-liquidation des impôts et taxes avec paiement à la recette des finances doivent liquider les impôts et taxes mensuels dus au titre du mois de décembre 2010 au plus tard le 07 février 2011 pour qu'elles puissent payer l'impôt le 08 février 2011.

Résidence Les Palombes
Ensemble Résidentiel de Haut Standing (R+2)

Une Résidence Calme
Sécurisée et Intime

AVENDRE APPARTEMENTS
S+1*S+2*S+3 et S+4
Sise à la SOUKRA



Société de Promotion Immobilière ETAAAMIR
Adresse : Tanit center, bureau 141 Lotissement Jinène Eddounya - 2070 - La Marsa
عقارية التعمير Tél : 70 939 499 - 70 939 459 Fax : 70 939 379 GSM : 24 500 008 - 94 858 962
S.P.I. ETAAAMIR

Groupe Chimique Tunisien
Avis de consultation Nationale
n°G.10.3.275
Objet : construction d'un local pour le service sécurité à l'usine DAP de Gabès

Le Groupe Chimique Tunisien « GCT » lance une consultation nationale pour la construction d'un local pour le service sécurité à l'usine DAP de Gabès.
Seuls peuvent participer à la présente consultation les soumissionnaires en possession d'un agrément dans la catégorie 1 (minimum) et opérant dans l'activité B0 (entreprise générale).
Les intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des approvisionnements de Gabès au : 102 Avenue Farhat Hached - 6000- Gabès durant les jours de travail du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, contre le paiement d'un montant de (50 DT) sans remboursement.
Dans le cas où un candidat délègue un représentant pour retirer le cahier des charges, il faut que le mandat soit par écrit (fax ou lettre à entête) portant la signature et le cachet humide du candidat.
Les offres doivent être établies sous la forme suivante :
- **Enveloppe 1 :** Contenant l'offre financière
- **Enveloppe 2 :** Contenant l'offre technique et les documents de soumission à caractère administratif dont le cautionnement provisoire d'un montant de 550 Dt.
Ces deux enveloppes fermées et scellées et portant chacune le nom du soumissionnaire, la référence et l'objet de la consultation, doivent être regroupées dans une enveloppe extérieure.
Cette enveloppe extérieure doit parvenir au GCT par la voie postale ou par Rapid-poste. Elle doit porter la mention :
« Consultation N°G.10.3.275 »
Construction d'un local pour le service sécurité à l'Usine DAP à Gabès
« A ne pas ouvrir »
Et l'adresse suivante à laquelle doivent être envoyées les offres :
Groupe Chimique Tunisien
Direction Régionale des Usines
110, rue Habib Chagra- BP 72-6000- Gabès
Toute offre ne répondant pas aux conditions du CCAP fera l'objet d'un rejet automatique.
Les offres doivent être valables pendant cent vingt (120) jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.
La date limite pour la réception des offres au bureau d'ordre central de la direction régionale des usines de Gabès du Groupe Chimique Tunisien est fixée, au 3 mars 2011.

Groupe Chimique Tunisien
Direction des approvisionnements - Gabès
Direction des approvisionnements - 102, avenue Farhat Hached - 6000 - Gabès
Avis de report de délai
Appel d'offres national n°GE.10.3.345

Objet : Etude d'impact sur l'environnement du projet de transport du phosphogypse par pipe line et sa mise en terril au site d'El Mkhacherma - Gabès
Le Groupe Chimique Tunisien « GCT » a lancé un appel d'offres national le 15/12/2010 pour l'étude d'impact sur l'environnement du projet de transport du phosphogypse par pipe line et sa mise en terril au site d'El Mkhacherma - Gabès.
Les bureaux d'études intéressés par le présent appel d'offres et ayant des références en la matière peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des approvisionnements au : 102, avenue Farhat Hached - 6000 - Gabès durant les jours de travail du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, contre le paiement d'un montant de cinquante dinars tunisiens (50DT) sans remboursement.
Dans le cas où un candidat délègue un représentant pour retirer le cahier des charges, il faut que le mandat soit par écrit (fax ou lettre à entête) portant la signature et le cachet humide du candidat.
Les offres doivent être établies sous la forme suivante :
- Offre technique établie conformément aux exigences du CCAP et renfermant tous les documents de soumission à caractère administratif dont un cautionnement provisoire (de soumission) de 500 DT.
- Offre financière établie conformément aux exigences du CCAP
Chacune des offres précitées doit être dans une enveloppe fermée et scellée et portant la référence et l'objet de l'appel d'offres.
L'enveloppe contenant l'offre technique doit porter les mentions :
Appel d'offres national n°GE.10.3.345
Etude d'impact sur l'environnement du projet de transport du phosphogypse par pipe line et sa mise en terril au site d'El Mkhacherma - Gabès
Offre technique / A ne pas ouvrir
Et l'adresse suivante à laquelle doivent être envoyées les offres :
Groupe Chimique Tunisien
Direction des approvisionnements
110, Rue Habib Chagra - BP 72 - 6000 Gabès
Seuls les soumissionnaires dont l'offre technique est jugée conforme seront invités par écrit pour la remise de leurs offres financières.
L'enveloppe contenant l'offre financière doit porter le nom du soumissionnaire et les mentions :
Appel d'offres national n°GE.10.3.345
Etude d'impact sur l'environnement du projet de transport du phosphogypse par pipe line et sa mise en terril au site d'El Mkhacherma - Gabès
Offre financière
Et doit être remise directement à la commission d'ouverture des plis du groupe chimique tunisien, le jour et à l'heure décidés par ce dernier pour l'ouverture des offres financières, et ce, à l'adresse suivante :
Appel d'offres national n°GE.10.3.345
68 bis, Rue Ech-Chem, par la rue du Royaume d'Arabie Saoudite (3ème étage ; salle d'ouverture des offres GCT et CPG)
1002 - Tunis - Belvédère (Tunisie)
Toute offre ne répondant pas aux conditions ci-après fera l'objet d'un rejet automatique :
- Si l'offre technique ne comporte pas le cautionnement provisoire (de soumission) ou si elle comporte des éléments à caractère financier.
- Si l'offre technique ne respecte pas la forme et le mode d'envoi précisés au CCAP.
Les offres doivent être valables pendant cent cinquante (150) jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres techniques.
La date limite pour la réception des offres techniques au bureau d'ordre central de la direction régionale des usines de Gabès du groupe chimique tunisien au : 110, rue Habib Chagra - BP 72 - 6000 - Gabès à Gabès est reportée du 27 janvier 2011 au 10 février 2011.

Résidence Les Colombes
Ensemble Résidentiel de Très Haut Standing sis Aux Jardins du Lac

AVENDRE
S+3 et S+4
Sise aux Jardins du Lac



Société de Promotion Immobilière ETAAAMIR
Adresse : Tanit center, bureau 141 Lotissement Jinène Eddounya - 2070 - La Marsa
عقارية التعمير Tél : 70 939 499 - 70 939 459 Fax : 70 939 379 GSM : 24 500 008 - 94 858 962
S.P.I. ETAAAMIR

SOCIETE IMMOBILIERE FATHALLAH الشركة العقارية فتح الله
www.immo-fathallah.com
إقامة النخوة
المروج الرابع

Résidence ETTAKWA
Ensemble Résidentiel et Commercial de Haut Standing
sis à EL MOUROUJ IV En Face Terminus Métro N° 6

A VENDRE
Appartements S+2, S+3 et Commerces



Tél: 71 496 727- Gsm: 26 396 000

ALRAYHANE
Immobilier
VEND

Résidence L'OLIVERAIE à Bhar Layrak à la Marsa
(R-7) SUP. : 60 à 160m² Appt. Haut standing S+1, S+2 et S+3

Siège social : 20, Rue Ibn Rachiq - Le BELVEDERE
Tél. : 71 848 109 - 71 842 756 - GSM : 97 210 940

المجموع الكيمياء التونسي
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN

Avis de consultation nationale n° : GE 09.3.081
Objet : calorifugeage intégral de deux convertisseurs repère
R 3501 A/B de l'Usine DAP

Le Groupe Chimique Tunisien « GCT » lance une consultation nationale pour : calorifugeage intégral de deux convertisseurs repère R 3501 A/B de l'Usine DAP.

Les intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des approvisionnements de Gabès au : 102, Avenue Farhat Hached – 6000 – Gabès, durant les jours de travail du lundi au vendredi de 8h00 heures à 12h00 heures et de 14h00 heures à 17h00 heures, contre le paiement d'un montant de (50 DT) sans remboursement.

Dans le cas où un candidat délègue un représentant pour retirer le cahier des charges, il faut que le mandat soit par écrit (fax ou lettre à entête) portant signature et cachet humide du candidat.

Les offres doivent être établies sous la forme suivante :

- Offre technique établie conformément aux exigences du CCAP et renfermant tous les documents de soumission à caractère administratif dont le cautionnement provisoire (de soumission) de deux mille cinq dinars tunisiens (2.500 DT)

- Offre financière établie conformément aux exigences du CCAP.

Chacune des offres précitées doit être dans une enveloppe fermée et scellée et portant la référence et l'objet de la consultation.

L'enveloppe contenant l'offre technique doit porter les mentions :

Consultation n° : GE.09.3.081

Calorifugeage intégral de deux convertisseurs repère R3501 A/B de l'Usine DAP

Offre technique

A ne pas ouvrir

Et l'adresse suivante à laquelle doivent être envoyées les offres

Groupe Chimique Tunisien

Direction Régionale des Usines

110, rue Habib Chagra – B.P 72- 6000- Gabès

Seuls les soumissionnaires dont l'offre technique est jugée conforme seront invités par écrit pour la remise de leurs offres financières.

L'enveloppe contenant l'offre financière doit porter le nom du soumissionnaire et les mentions :

Consultation n° : GE.09.3.081

Calorifugeage intégral de deux convertisseurs repère R3501 A/B de l'Usine DAP

Offre financière

Et doit être remise directement à la commission d'ouverture des plis du Groupe Chimique Tunisien, le jour et à l'heure et à l'adresse décidés par ce dernier pour l'ouverture des offres financières et qui seront communiqués par écrit aux soumissionnaires dont les offres techniques seront retenues.

Toute offre ne répondant pas aux conditions ci-après fera l'objet d'un rejet automatique

- Si l'offre technique ne comporte pas le cautionnement provisoire (de soumission) ou si elle comporte des éléments à caractère financier

- Si l'offre technique ne respect pas la forme et le mode d'envoi précisés au CCAP

Les offres doivent être valables pendant cent vingt (120) jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres techniques.

La date limite pour la réception des offres techniques au bureau d'ordre central de la Direction Régionale des Usines de Gabès du Groupe Chimique Tunisien est fixée au 3 mars 2011.

101659

المجموع الكيمياء التونسي
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN

Société anonyme au capital de 317.389.376 DT
R.C Tunis 133611997 – Greffe Trib. Tunis 05 6 97 6 05
Producteur N°371 – Code en Douane : 220 161 P

Direction des Approvisionnements Avenue F.Hached BP 72 - 6000 – Gabès – Tunisie
Avis de consultation internationale
N°GE 10.2.5712

Objet : Fourniture de 60m tubes DN 200 et 4 coudes en acier inoxydable 904L (UB6)

Le Groupe Chimique Tunisien « GCT » lance une consultation internationale pour la fourniture de 60 mètres tubes DN 200 et 4 coudes en acier inoxydable 904L (UB6) destinée aux usines de Gabès « GCT » - Tunisie

1) Conditions de participation :

Peuvent participer à la présente consultation les fabricants et les revendeurs des produits sidérurgiques

2) Modalité de retrait des cahiers des charges

Les intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des approvisionnements de Gabès, (102, avenue Farhat Hached Gabès) durant les jours de travail du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, contre le paiement d'un montant de cinquante dinars Tunisiens

Dans le cas où un candidat délègue un représentant pour retirer le cahier des charges, il faut que le mandat soit par écrit (fax ou lettre à entête) portant la signature et le cachet humide du candidat.

3) Formes et envoi des offres :

Les offres doivent être établies sous la forme suivante :

- Offre technique : Etablie conformément aux exigences du cahier des clauses administratives particulières « CCAP », et renfermant tous les documents de soumission à caractère administratif dont un cautionnement provisoire d'un montant de mille dinars tunisiens (1.000DT) et ceux à caractère technique exigés au CCAP.

L'enveloppe contenant l'offre technique doit être fermée et scellée, et doit porter les mentions :

Consultation N°GE.10.2.5712

Fourniture de 60 m tubes et 4 coudes en acier inoxydable 904L (UB6)

Offre technique

A ne pas ouvrir

Et l'adresse suivante à laquelle doivent être envoyées les offres :

Groupe Chimique Tunisien

Direction régionale des usines – Gabès

110, rue Habib Chagra – 6000 – Gabès – Tunisie

L'envoi des offres devra se faire obligatoirement par voie postale recommandée ou par Rapid-poste et adressées à l'adresse ci-dessus indiquée

Toute offre ne répondant pas aux conditions ci-après fera l'objet d'un rejet automatique :

* Si l'offre technique ne comporte pas le cautionnement provisoire (de soumission) ou si elle comporte des éléments à caractère financier

* Si l'offre technique ne respecte pas la forme et le mode d'envoi précisés au CCAP

- Offre financière : Seuls les soumissionnaires dont l'offre technique est jugée conforme seront invités par écrit pour la remise de leurs offres financières.

Les offres financières doivent être établies conformément aux exigences du CCAP

L'enveloppe contenant l'offre financière doit porter le nom du soumissionnaire, et les mentions :

Consultation N° GE 10.2.5712

Fourniture de 60 m tubes et 4 coudes en acier inoxydable 904 L (UB6)

Offre financière

Et doit être remise directement à la commission d'ouverture des plis du Groupe Chimique Tunisien, le jour et à l'heure décidés par ce dernier pour l'ouverture des offres financières, et ce, à l'adresse qui sera communiquée ultérieurement

4) Validité des offres :

Les offres doivent être valables pendant 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres techniques

5) Date limite de réception des offres techniques :

La date limite pour la réception des offres techniques au bureau d'ordre central de la direction régionale des usines de Gabès du Groupe Chimique Tunisien est fixée au 27/01/2011, et reportée au 10/02/2011.

101655



BANQUE DE TUNISIE
البنك التونسي

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/12/2010

(Chiffres en milliers de Dinars)

Précision

	Du 01/10/2010 au 31/12/2010	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	décembre 2010	décembre 2009	évolution 2010/2009
1 - Produits d'exploitation bancaire	58 288	51 720	218 018	195 598	11,5%
Intérêts	48 292	39 190	164 527	147 283	11,7%
Commissions en produits	8 863	7 988	33 052	28 867	14,5%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	2 133	4 542	20 439	19 448	5,1%
2 - Charges d'exploitation bancaire	21 379	15 567	70 304	62 694	12,1%
Intérêts encourus	21 069	15 348	69 270	61 826	12,0%
Commissions encourues	310	219	1 034	888	19,1%
Autres charges	-	-	-	-	-
3 - Produit Net Bancaire	37 909	36 153	147 714	132 904	11,1%
4 - Autres produits d'exploitation	158	178	515	534	-3,5%
5 - Charges opératoires, dont :	10 044	8 941	36 646	33 701	8,7%
Frais de personnel	6 419	5 802	25 775	23 933	7,7%
Charges générales d'exploitation	3 625	3 139	10 871	9 768	11,3%
6 - Structure du portefeuille au bilan			222 860	186 320	19,6%
Portefeuille titres commercial	-	-	31 708	20 213	56,9%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	191 152	166 107	15,1%
7 - Encours net des crédits (1)			2 642 508	2 116 089	24,9%
(hors dotation aux provisions de la période)					
8 - Encours des dépôts, dont :			2 419 439	1 891 338	27,9%
Dépôts à vue	-	-	668 878	617 163	8,4%
Dépôts d'épargne	-	-	551 580	484 249	13,9%
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			103 945	129 036	-19,4%
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			412 048	378 591	8,8%

La Banque de Tunisie porte à la connaissance de sa clientèle et de ses actionnaires que la participation de M. Belhassen TRABELSI et de la société « Corporation and Investment » dans le capital de la Banque de Tunisie est respectivement de 1,68 % et de 11,30 %, soit un total de 12,98 % du capital.
La totalité des actions leur appartenant a été gelée par les autorités compétentes.

Faits marquants à la fin du 4^{ème} Trimestre 2010

Au titre du 4^{ème} trimestre 2010, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu marqué par un bon développement des indicateurs suivants:

- Les crédits à la clientèle (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2009) ont augmenté de 24,9% (+526 millions de dinars) pour atteindre 2.642.508 mille dinars au 31/12/2010. Cette croissance a touché toutes les catégories de crédits.
- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 27,9% pour passer de 1.891.338 mille dinars au 31 décembre 2009 à 2.419.439 mille dinars au 31 décembre 2010. Cette hausse est portée essentiellement par les dépôts à vue (+8,4%), les dépôts d'épargne (+13,9%) et les dépôts à terme (+37%).
- Les produits d'exploitation bancaire ont progressé de 11,5%, atteignant une enveloppe de 218.018 mille dinars au 31/12/2010 contre 195.598 mille dinars au 31/12/2009 et ce grâce à l'augmentation des produits d'intérêts de 11,7% et des commissions de 14,5%.
- Les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 12,1% (+7.610 mille dinars) suite à l'accroissement des intérêts sur les dépôts à terme, ressources indispensables pour financer les emplois à terme.
- Par conséquent, le Produit Net Bancaire est passé de 132.904 mille dinars au 31/12/2009 à 147.714 mille dinars au 31/12/2010, progressant ainsi de 11,1% soit +14.810 mille dinars.
- Les frais généraux demeurent parfaitement maîtrisés, avec une hausse de 8,7% pour atteindre 36.646 mille dinars au 31/12/2010 contre 33.701 mille dinars au 31/12/2009. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de 7,7% alors que les charges générales d'exploitation progressent de 11,3% suite à l'ouverture et la rénovation des points de vente.

Plan de continuité de l'exploitation

Durant ces dernières années, l'effort de la Banque de Tunisie a été consacré à la mise en place d'un certain nombre de fondamentaux pour bien préparer son avenir. C'est ainsi que la Banque a achevé la mise en place d'un nouveau système d'information moderne et évolutif et a réorganisé toutes ses fonctions pour tenir compte des nouveaux modes de fonctionnement rendus possibles grâce à ce nouveau système d'information.

Ce système d'information dispose d'une architecture centralisée, d'un système de back-up permettant la restauration rapide et complète de l'ensemble des éléments de ce système sans interruption significative. Aussi, un système de virtualisation des services vitaux de la banque a été mis en place permettant de gérer tout point de vente à distance sans interruption de l'activité. Egalement, tous nos documents physiques sont scannés et sauvegardés dans un système GED qui est lui-même dupliqué.

Toutes ces dispositions techniques sont de nature à préserver la continuité de l'exploitation de la Banque dans un avenir prévisible.

La Banque de Tunisie a toujours veillé à la maîtrise des risques aussi bien opérationnels que de contrepartie ou de marchés. Elle a ainsi, mis en place une organisation conforme à la réglementation en vigueur relative au contrôle interne et elle a accordé une attention particulière à :

- La diversification totale du portefeuille des crédits et des ressources pour éviter toute concentration ou dépendance
- La constitution des garanties consistantes et appropriées
- Maintien des équilibres fondamentaux entre ressources et emplois
- Consolidation des fonds propres

Ces dispositifs sont censés assurer à la banque une continuité pérenne de son activité.

La BT continue à bien servir ses clients et à leur assurer toutes leurs opérations bancaires courantes. Aussi, tous les canaux de communication demeurent fonctionnels, les clients peuvent suivre leurs comptes 24h/24 et 7j/7 via le serveur vocal, le service SMS Banking et via le site internet de la Banque. Sans oublier que toutes nos agences sont fonctionnelles.

101678

(1) Chiffres décembre 2009 tenant compte des provisions
(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

Dans les sociétés... Dans les sociétés... Dans les sociétés...


Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

AVIS DE REPORT Appel d'offres international (N°10 N 011)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) porte à la connaissance des fournisseurs intéressés par l'appel d'offres international (N°10 N 0011) relatif à « la fourniture, l'installation et la mise en service de deux courantomètres au large du site retenu pour la centrale électro-nucléaire », que la date limite de réception des offres prévue initialement le 01 février 2011 est reportée au 15 février 2011.

101661


Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

APPELS D'OFFRES INTERNATIONAUX Report de la date limite de réception des offres Technico-commerciales (N°2010 D 3735 et N° 2010 D 3713)

En complément à nos appels d'offres internationaux N°2010 D 3735 (du 22 novembre 2010) relatifs à l'acquisition de «d'accessoires gaz en laiton», et N°2010 D 3713 (du 22 novembre 2010) relatif à l'acquisition de «tubes gaz en PE» nous vous informons que la date limite de réception des offres, prévue initialement pour le 19 janvier 2011 à 10h00, est reportée au 23 février 2011 et que la séance d'ouverture des plis aura lieu le jour même à partir de 10h30.

101665


Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

AVIS DE REPORT APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AON° 2010 D 3719)

Il est porté à la connaissance de tous les soumissionnaires qui ont retiré le cahier des charges de l'appel d'offres N°2010 D3719 relatif à « La fourniture de supports métalliques pour lignes aériennes HTA et BT », que la date limite de réception des offres, prévue initialement pour le 09 février 2011, est reportée au 23 février 2011.

101664

Société Aquaculture Bannour
Nouveau port de pêche 5100 – Mahdia
RC : B 1677622010

Nomination de commissaire aux comptes

Suivant procès-verbal des associés du 13/12/2010, enregistré à la recette des finances de Mahdia, en date du 16/12/2010, sous le n°10708451, reçu N°42769, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Mahdia sous N°D1622010, demande N°20111302, en date du 06/01/2010, dont il a été nommée monsieur Ahmed Belhadj Chtioui commissaire aux comptes pour les années 2010-2011 et 2012

AS 65820

Société Nour voyages
Complexe Mahdia Center 5100 – Mahdia
RC : B 168941997

Nomination de commissaire aux comptes

Suivant procès-verbal des associés du 13/12/2010, enregistré à la recette des finances de Mahdia, sous le N°10704444, reçu N°42733, en date du 16/12/2010, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Mahdia, sous le n°D16699497, demande N°201089493, en date du 30/12/2010, dont il a été nommé Monsieur Ridha El Mejbri commissaire aux comptes pour les années 2010-2011 et 2012 et l'approbation des états financiers pour l'année 2009.

AS 65821

Etablissement Bannour et Cie
Nouveau port de pêche 5100 – Mahdia
RC : B 1351997

Nomination de commissaire aux comptes

Suivant procès-verbal des associés du 13/12/2010, enregistré à la recette des finances de Mahdia, en date du 16/12/2010, sous le n°10704453, reçu 42776, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Mahdia, sous N°D163597, demande N°201089531, en date du 30/12/2010, dont il a été approuvé les états financiers pour l'année 2009 et nomination monsieur Ridha El Mejbri commissaire aux comptes pour les années 2010-2011 et 2012

AS 68222

Augmentation du capital et nomination du commissaire aux comptes

Société SATU SARL, capital social : 10.000 DT
Siège social : 33, rue des Entrepreneurs
Charguia II – 2080 – Ariana

- Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire en date du 04/05/2010, enregistré à la recette des finances de l'Ariana, le 21/05/2010, sous le n° de quittance n°52819, enregistrement n°10505121, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de l'Ariana, le 25/01/2011, sous le n°D2428352007, il a été décidé d'augmenter le capital de 10.000 DT à 200.000 DT et ce par la création de 19.000 parts sociales de 10 dinars chacune

- Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire en date du 19/10/2010, enregistré à la recette des finances de l'Ariana, le 25/11/2010, sous le n° de quittance 104734, enregistrement n°10711050, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de l'Ariana, le 28/12/2010, sous le n°D2428352007, il a été décidé de nommer M. Néjib Dhiab comme commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

AS65816

Société Immobilière Farès Ayed
SARL au capital social de : 600.000 DT
Siège social : Cité les Pins lot n°3-5-6 Les Berges du Lac III – BP 342

MF : 774392/H/P/M/000
RC : B0158422007

Avis de dissolution

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/11/2010 enregistrée à la REAS 1er bureau Tunis en date du 06/12/2010 enregistrement n°10514385 quittance n°17356, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée de la Société Immobilière Farès Ayed et de nommer monsieur Mokhtar El Feki liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Deux exemplaires desdits actes ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis en date du 22/01/2011 sous le n°20113618.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de Monsieur Mokhtar El Feki au 22. Rue Abdelhamid Ibn Badiss 1002 Tunis et ceci dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis.

Le liquidateur
PT043415

Impact Ingénierie « I2 SARL »
Société à responsabilité limitée
Capital social : 75.000 DT
14-16 Rue Junon, Carthage Hannibal, Tunis
MF : 848119 Z

· Suivant un PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29/6/2010 enregistré à la recette des finances à Carthage le 6/10/2010 sous EN°10701638QN°24088 & suivant un ASSP du 5/7/2010 enregistré à la recette des finances à Carthage le 6/10/2010 sous EN°10701639 QN°24089.

· Les associés ont décidé de céder toutes les parts sociales leur appartenant dans le capital de la société.

· Les associés ont décidé la mise à jour des statuts.

· Dont deux exemplaires du PV des actes de cession & de l'ASSP ont été déposés au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis BAb-Bnat, sous le n°D1440003 le 15/12/2010

AS 65819

Location immobilière

AL Appt à 6 cherche aussi une Mutuelleville - colocataire pour 2ème étage, S+2 partager ce loyer. pour HAB | **Tel : 22 915 405**
L : 420D |
Tel : 25.750.901 | A louer à Kélibia MA 65776 | par jour ou par semaine, et durant toute l'année, une Urgent | villa S+3 meublée, Jeune fille cher- | cité A.F.H quartier che à louer un stu- | calme pas loin de dio ou bien appar- | tement s+2 à la | zone du Menzah 9, | la plage. Menzah 7, Menzah | **Tel. : 98.659.581.**

Demande d'emploi

J.F maîtrisard en français et ayant une connaissance en informatique, très présentable, sérieuse et dynamique, cherche un travail. **Tél. : 22.041.551**

Vente voiture

A vendre C4 essence première main en très bon état presque neuve + 4 pneus neufs dans l'emballage très économique 71/100
Prix : 21 800 DT
Tel : 26 373 903

A vendre à Sfax
Cabinet d'infirmier Route Sokra km 4 Rue Ghazza début cité El Bahri 2 (équipé, convient cabinet médecin)
Tel : 98 828 030 / 98 279 157
PS20710

المجمع الكيماوي التونسي
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN

Direction des approvisionnements Avenue F. Hached
BP 72- 6000 Gabès – Tunisie

Avis de consultation internationale N°G 10.2.5741

Objet : Fourniture de 3 compteurs de gaz naturel
Le Groupe Chimique Tunisien « GCT » lance une consultation internationale pour la fourniture de 3 compteurs de gaz naturel suivant spécifications destinée à l'Usine de DAP de Gabès « GCT » - Tunisie

1.Modalité de retrait des cahiers des charges
Les intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des approvisionnements de Gabès, (102 Avenue Farhat Hached – Gabès) durant les jours du travail, du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures, contre le paiement d'un montant de cinquante dinars tunisiens (50 DT) (présentation d'un justificatif de virement bancaire ou postal).

Dans le cas où un candidat délègue un représentant pour retirer le cahier des charges, il faut que le mandat soit par écrit (fax ou lettre à entête) portant signature et cachet humide du candidat.

2.Formes et envoi des offres :
Les offres doivent être établies sous la forme suivante :
-Offre technique, établie conformément aux exigences du cahier des clauses administratives particulières « CCAP », renfermant tous les documents à caractère technique regroupés dans une enveloppe B portant la mention enveloppe B – Offre technique.
-Offre financière, établie conformément aux exigences du cahier des clauses administratives particulières « CCAP », renfermant tous les documents de soumission à caractère financier regroupés dans une enveloppe A portant la mention enveloppe –A- offre financière.
-Les documents administratifs ainsi que le cautionnement provisoire (de soumission) d'un montant de cinq cents dinars (500 DT), établies conformément aux exigences du cahier des clauses administratives particulières « CCAP », doivent être regroupés avec l'offre technique et placés à l'intérieur de l'enveloppe –B-
Ces deux enveloppes A et B sont à regrouper dans une troisième enveloppe qui doit porter :
Consultation n°G 10.2.5741
Fourniture de 3 compteurs de gaz naturel
A ne pas ouvrir
Et l'adresse suivante à laquelle doivent être envoyées les offres
Groupe Chimique Tunisien
Direction Régionale des Usines – Gabès
110, rue Habib Chagra- 6000 Gabès – Tunisie
L'envoi des offres devra se faire obligatoirement par voie postale recommandée ou par Rapid-poste et adressées à l'adresse ci-dessus indiquée.
Toute offre ne répondant par aux conditions ci-après fera l'objet d'un rejet automatique :
-Si l'offre ne respecte pas la forme et le mode d'envoi précisés au « CCAP »
-Si le cautionnement provisoire « de soumission » parvient au (GCT) après la date limite de remise des offres
-Si l'offre technique comporte des éléments à caractère financier
3.Validité des offres :
Les offres doivent être valables pendant 90 jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.
4.Date limite de réception des offres :
La date limite pour la réception des offres au bureau d'ordre central de la Direction Régionale des Usines de Gabès du Groupe Chimique Tunisien est fixée au 10/03/2011.

101670

Ministère du Commerce et de l'Artisanat
Office National de l'Artisanat



Avis

28^{ème} Edition du Salon de la Création artisanale
18-27 mars 2011

Inscription à l'Espace commercial

L'Office National de l'Artisanat (O.N.A) organise la 28^{ème} Session du Salon de la Création artisanale, et ce, du 18 au 27 mars 2011 au Parc des Expositions du Kram.

Le Salon est ouvert, seulement, aux artisans, entreprises artisanales et groupements artisanaux dans toutes les spécialités de l'artisanat tunisien.

Pour inscription :
- Contactez les Délégations Régionales
- Consultez le site web de l'ONA: www.artisanat.nat.tn

Dernier délai de dépôt des demandes
le mardi 08 février 2011

Pour toute information contacter :
Délégations Régionales
Siège de l'O.N.A / Tél : 71.610.919- Poste : 507-408

Mots croisés

HORIZONTALEMENT

1 Opérations militaires. 2 Gros chat. Teinte en brun clair. 3 Invention de Dunlop. Mois de l'année. 4 Culture musicale. Branche du bois. Candidat heureux. 5 Peur instinctive. Il a le bras long. 6 Morceau de bœuf. Coffret à bijoux. 7 Degré. Eclat. Cri d'effort. 8 Nouvelle. S'engage. 9 Flic corrompu. Agence spatiale. 10 Petit nouveau. Monument monolithique funéraire. 11 Chanteur français. Perdant. 12 A haut prix. Été humide. Pronom personnel. 13 Pour choisir. Musté. 14 Discourt longuement. Genre musical. 15 Appuie une affirmation. 16 Prêtre séculier. Non dévoilé. Pièce japonaise. 17 Casse-tête chinois. Arbuste à fleurs blanches. 18 Abhorré. Maîtrise. 19 Décrépite. Mazout. 20 Sans reproche. Plante. Lutécium. 21 Métallise. Parasite. 22 Cours de France. Ancienne lettre. 23 Ecu. Élément de soutien. 24 Ancien poème. Sectionné. Compagnes du diplomate. 25 Faire des remarques. Balle de service intouchable. 26 Dirigea. Instrument pour gymnaste. 27 Sablé. Véhicule tout-terrain. Unité de mesure d'exposition. 28 Enregistré en public. Forme poétique. Marque d'admiration. 29 Qui suit certains principes musicaux. 30 Issue. Fenêtre ronde. 31 Oubliettes. Elle monte au printemps.

VERTICALEMENT

1 Elle exige un bon caractère. Prise de volume. Espèce de salade. La grande illusion. 2 Poupée. Soutien d'un navire. Advenue. Assénal un coup de poing. Fatigué. Amour de Zeus. 3 Formation herbeuse. Effleure. Surplus. Mer européenne. Premier descendant. Paniers. 4 Symbole de laideur. Capitale du Vietnam. Qui ont la forme d'un arbre. Léopard. 5 Collé. Combustible. Disciple de Jung. Étendue sablonneuse. Vieil animal. Il a renié sa religion. Pour encourager. 6 Petit boulot. Message publicitaire. Pas très courageux. Tranche de viande. Énergie. 7 Bonbonne. Petite artère. Change de livrée. Marchandise. Honorera l'invitation. Cran de ceinture. 8 Dans cette maison. Phénomène sonore. Mammifère. Excès. Alerté la meute. Longs et menus. 9 Fleuve côtier de Normandie. Assemblage de branches. Calvitie circulaire. Couvre. Perroquet grimpeur. Manière d'être. 10 Entre le septentrion et le levant. Vêtements tricotés. Expulsé. Elle baigne la Bretagne. Arriva. Elle a ses chaînes. 11 Il surveilla mal sa chèvre. Jeune vache. Art martial japonais. Plantigrades. Très mal accueillie.

Mots fléchés

DEVOIR
SE DÉCIDER (RE)
PLANCHES DE MONTAGE
ANNE DES SÈTES
FEMELLE DU JARS
DURÉE
DOULE
STYLE DE MUSIQUE
FONDA
DÉBIT D'ÉTAPE
LAMBRIS
GRANDES SUCCÈS
PRONOM PERSONNEL
DE CHACI NUMÉRIER
À SIX
CERCLE BLEUÂTRE
GLOMPÉES

MAL NE PEUT L'IGNORER
MATÉRIAU SYNTHE-TIQUE
FIN
FAÇON
ÉTENDU
BASE D'IMPUSION
N° 1 EN FRANCE
OFFRE PUBLIQUE
MIL AUX ÉCHES
DIRECTION
VIDÉ AVEC UNE PELLE
EXPULSER L'AIR
EXCLAMÉES
DÉMONSTRATIF
APPEL-HENDES
BIFPE
OU L'ON A VU LE JOUR
VIEUX BOUCLIER
FAIT LA VACHE
VETO ANGLAIS

LIVRE D'IMAGES
FIN
RACONTE
BARRE POUR VOIE FERRÉE
FACTON
VER PARASITE
MINCE ET DE HAUTE TAILLE
CHOC
BON CONDUC-TEUR
ARRÊT
TYPE DE TOURNIQ
ÊTRE COLOTTE
ARRÊTS MOMEN-TANÉS
ENVOYÉ
EMBOU-CHURE DE FLÛTE
SON FRÈRE LE TUA
PANTON
BOSUP SAUVAGE NOIR
BOULE-VERSEE

TERRAIN DE DUEL
CLUIR MACRILÈNE
FN
BOUVINES
SCÉLLÈS
PRONOM POUR MOI
SON EXCELLENCE
POUR COUPER LE QU
MALAXÉE
RIVIÈRE DU MER
PASSAGES À L'EAU PURE
IMMEUBLE DE BANLIEUE
PÉTITS PIGEONNAUX

CHASSEUR DE ROUSSEURS
EMPORTER
BORDS D'TOFFE
ÊTRE FAPÉANT
IL VA PIANO
SALUT DE GLAZATEUR
QUI ONT UNE SAUVRE AGRE
À ELLE
COUP DE CHALEUR
BENÉ

SUDOKU

Règle du jeu

La règle est simple. En partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière à ce que :
- chaque ligne
- chaque colonne
- chaque carré de 3*3
contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.
Pas besoin d'être fort en maths, il s'agit juste d'un jeu de logique et de patience !

Conseils
Pour débuter, recherchez les chiffres manquants dans une région (ligne, colonne ou carré). En procédant par élimination et en faisant preuve de logique, vous parviendrez à compléter le jeu et à remplir les 2 grilles proposées

		6		5						
					7			3		
4			3	6						
5	1						9	4		
			4	1				2		
		9		6				1		
2	4									
			7		8					

		3		1	9	6				
1		7	5						2	
	6			4			7			
	1						5			
	8		6				9			
9					8	3		5		
		6	2	5		4				

Solutions d'hier

7	9	1	8	3	4	5	6	2		
2	5	8	6	9	7	4	3	1		
3	6	4	2	5	1	9	7	8		
5	7	6	3	8	2	1	4	9		
4	3	2	9	1	5	7	8	6		
8	1	9	4	7	6	2	5	3		
6	2	5	1	4	8	3	9	7		
1	4	3	7	6	9	8	2	5		
9	8	7	5	2	3	6	1	4		

4	5	2	6	9	3	8	1	7		
8	3	9	1	2	7	5	6	4		
7	6	1	4	5	8	3	9	2		
5	1	4	7	8	9	6	2	3		
6	9	8	2	3	1	7	4	5		
3	2	7	5	4	6	9	8	1		
1	8	3	9	7	2	4	5	6		
2	7	5	8	6	4	1	3	9		
9	4	6	3	1	5	2	7	8		

Horoscope

Bélier du 21 mars au 20 avril
Si vos finances sont instables, le fait d'hésiter dans la façon de gérer votre budget n'arrange rien.

Balance du 24 septembre au 23 octobre
Il est indispensable que vous preniez votre chance.

Taureau du 21 avril au 21 mai
Saisissez avec brio l'étonnante opportunité qui va se présenter à vous. Le problème qui vous inquiétait va bientôt disparaître.

Scorpion du 24 octobre au 22 novembre
Saisissez avec beaucoup de détermination l'étonnante opportunité qui va se présenter à vous.

Gémeaux du 22 mai au 21 juin
La chance vous sourira bientôt. Mais il faudra faire preuve de discernement.

Sagittaire du 23 novembre au 21 décembre
Vous vous sentirez capable de déployer une activité débordante. Les affaires que vous allez pouvoir réaliser vont attirer des curieux.

Cancer du 22 juin au 22 juillet
Il vous arrive trop souvent de penser que la chance ne sourit qu'aux autres et cette attitude négative en quelque sorte vous dessert.

Capricorne du 22 décembre au 20 janvier
Belle réussite en perspective si vous garder votre flegme.

Lion du 23 juillet au 23 août
Ne soyez pas en retard à ce rendez-vous qui vous semble si important.

Verseau du 21 janvier au 18 février
Une opportunité de dernière heure dans les affaires pourrait se décider brusquement.

Vierge du 24 août au 23 septembre
La persévérance sera pour vous la qualité indispensable si vous voulez atteindre le but particulièrement difficile que vous vous êtes vous-même fixé.

Poissons du 19 février au 20 mars
Il est inutile de ruminer les récents événements malheureux. Le passé est le passé.

Mots placés

Une toile de Raoul Dufy (1952) :

3 SSO SUIA ACE SUT AGE TAC ALI TAO ARE TAS ART TEL AXA BAI TSP BEC ULM BIS USA CIL VPC COI VTT CRU DDT EAU EGO ELU EUT FOL GIS INO LAI LOI LSD LUT MIL MST NUE ORL OSE RDA RFA SIL SIR SOI SPI SSE

4 ABEL AGIO ALEA AMEN ANTE AOUT AVEU CEDA CLOT COUP EGEE EOLE EONS ETAL FEES FROC GREA ISAR LIMA

5 ACTES ARISE BATIR CAMES CANNE ELOGE ENCRA FALOT IMAGO LESAS LESER NASSE OVNIS REDIT RUSAI SLOOP TARIT THESE

6 AIGRIR

7 ARDEUR CLIGNE CREDIT EVADER EVASIF GRIMEE HUBLOT MASSES NICHES OSIONS PILLAS PRESSE REPART REUSSI SATURE SUITES TAXEES ULCERE VELAIT

8 SCOOTER TILLEUL TREMBLE VENTRAL

9 ADRUITES BENEVOLE CALINANT ENURESIE EVENTAIL FAIBLARD PURIFIAS RECTIFIE SERMONNE SOIERIES STEEPLES SUSPENSE TORTILLE

11 IRRITATIONS SEPTANTAINE UNIJAMBISTE

Solutions d'hier

Mots croisés

TRAMPOLINE OCCULTATION
ROMAINES TATA ARMORIE
OUILUT MONARCHIE BRANG
PLEBENTRUCS MOUSMES TA
HIREGRETMEBENE PRESIT
ESSEMEUAHOST REGICIF
ENTAPISALONRAIMOISIF
VIKINGLEUMPERSONNEL
TAGS CAVIARDE DEPOTSE
HUMMEGOTS ORQUEMIEMS
ETALANI EMUCUS GEMMES
RIBIALAICHE GEMEURO
MAISONNEES HOLDINGNTIN
ERSUNTEL CENSUREESWEN
SCELLE USEES COTOIEME

Mots fléchés

P P E D E I
R E C L A S S E D I R E
R H I N E S P A D O N
A M E N E M A M E N A
A R G U M E N T A I
I N A L U O U R L E T
E R I E T E R N I E
A N E G A L A S E L
C A S S E R G R E C E
V E C U R O D E O S
T R A C T E T I T I
C R I S P E C A I S S E
U V R E C U L E S G
O P E R E R E E U N E
T R O M P E R O S I
S U G E R A N T E O N
R E N N E O E U V R E
N E N E T T E S F U T S



PHARMACIES DE GARDE

Samedi 29 janvier 2011 de 13h00 à 19h30
Dimanche 30 janvier 2011 de 8h30 à 19h30

TUNIS BEN ABDERRAHMEN 34 Avenue de Paris 71.335.787 EL ADHARI 16 Av. Habib Bourguiba 71.335.433 EL FAZAA 5 Bd du 20 Mars 71.564.570 ELOUATI 48 rue de Palest-ine 71.835.643 LAGHOUANEM 24 Avenue de France 71.320.553 OUAHCHI 21 Avenue de Carthage 71.240.362 TABKA 24 rue des Oliviers El Omrane 71.896.240 MILED 51 Avenue de Lyon 71.848.845 ZOUARI Mourad 3, rue du Var 71.256.159	CHALA 71.372.810 ROKBI 71.379.888 EL OUARDIA JALEL 71.399.214 LA GOULETTE CHELFOUH 71.276.232 LE KRAM GRASSA 71.581.555 ZOUAIDI 71.505.795 M'BARKI 71.222.757 SKHIRI 71.580.111 MOULDI 71.516.664 LA MARS GHABAROU 71.775.715 DAKHLAOUI-CHARFI 71.743.317 LE BARDO GRASSA 71.581.555 ZOUAIDI 71.505.795 M'BARKI 71.222.757 SKHIRI 71.580.111 MOULDI 71.516.664 MELLASSINE BEN MANSOUR 71.560.659 SIDI HASSINE LAKHOVA 71.225.181 KAMOUN 71.592.684	BEN KHEDIJA 71.546.982 DAR CHAABANE HADOUSSA 72.361.017 DEN DEN GHARIANI 71.613.537 KHABTHANI 71.504.179 EL FAHS BOUALI 72.670.438 EL MOUROUJ JAIBI 71.368.950 BEN MOUSSA 79.492.536 FOUCHANA ENNAIFER 79.320.655 BOUKHRIS 71.400.170 HAMMAMET DJEDIDI S. 72.280.684 MANKAI N. 72.278.427 BEN SALEM 72.226.268 BOUSLAMA 72.226.055 AYED 72.261.926 HAMMAM LIF KARDOUS 71.291.535 KRARTI 71.291.065 KALAA EL ANDALOS JABEUR 70.835.820 KALAI 71.558.167
AIN ZAGHOUAN BEN BRAHIM 71.761.967 BERGES DU LAC AZZOUC 71.964.634 EL ABASSI 71.861.660 CARTHAGE HENCHIRI 71.275.683 CITE EL KHADRA GHORBEL LAZREG 71.894.135 BOUDHRAA 71.807.561 CITE ETTAHRIR ZAHAR 71.223.455 SAHLI 71.503.544 CITE EZZOUHOUR MAALEJ 71.508.403 HRAIRIA BENNOUR 71.598.335 TAABOURY 71.509.959 BEN SLIMANE 71.529.418 CITE TAIEB MEHIRI JELLOULI 71.725.283 EL KABARIA BEL KACEM 71.494.053	ARIANA ABDELMOULA 71.716.297 GHEZAEIL 71.714.717 ELLOUMI 71.710.213 EL MENZAH HANNACHI 71.230.843 TURKI 71.230.726 BEN AROUS NAIMI 71.382.335 NOUVELLE MEDINA BOULAHIA 71.311.077 BIZERTE THAMRI Med Ridha 72.420.222 BAKTACHE 72.431.208 BOUCHOUCHA S. 72.431.161 BOUMHEL YOMNI 71.294.531 CITE ETTADHAMEN B. ABDELFAHATTAH 71.546.509	KORBA GARBA 72.384.625 MATEUR EL ARBI 72.468.420 MENZEL BOUZELFA BEN YOUSSEF 72.292.241 MENZEL TEMIME TIRA 72.345.700 NABEUL HADIDANE 72.285.446 REGUIG 72.285.133 RADES BIBI 71.440.555 SIDI THABET NABLI-BOUAMAMA 70.553.555 ZAGHOUAN AMEUR 72.676.750



PHARMACIES DE NUIT

TUNIS BEN DJEBARA 56, rue Sidi El Béchir.....71.347.224 GOUILA 21, Bd Hédi Sadi (Bab Saïdoun-El Omrane), 71.897.768 JENANE 40, avenue de la Liberté.....71.240.994 KARRAY 20, avenue de la Liberté.....71.245.520 KHABTHANI "Le Colisée" 43, av. Habib Bourguiba.....71.252.507 OUAHCHI 47, av. Belhaouane (Bab Souika).....71.262.600 Cité Ezzouhour Ben Yahia.....71.52.92.25 Cité El Khadhra Kolbi, Av. Louis Braille.....71.79.92.04 Cité Ibn Khaldoun Debbiche, Av. El Faouz.....71.50.99.42 Le Baro Bel Haj Hassen, Av. H. Bourguiba.....71.22.22.84 Manar / Menzah Hamrouni, Centre Dorra.....71.88.76.35 Kram-Goulette Debbiche, Av. H. Bourguiba.....71.72.04.44 Saddem, Av. H. Bourguiba.....71.72.02.22 Carthage Bouhajeib, rue Scipion.....71.73.12.28 Sidi Bou Saïd Houissa, Av. H. Bourguiba.....71.74.09.58 La Marsa Ben Salah, rue Tahar Ben Achour.....71.77.57.70 Ariana Aouji, rue Mustapha Mohsen.....71.70.80.08 Borj Louzir Oneslati, Av. A. Belhaouane.....71.71.06.76 Raouad Kotrane, rue Fethi Zouhir.....71.86.66.72 Denden	Maaïej, av. de l'indépendance.....71.61.08.84 Mornaguia Sahî Ghazi, Av. H. Bourguiba.....71.54.17.88 Cité Intilak Atallah, Rte de Bizerte.....71.55.52.87 Hammam-Lif Abdenadher, Av. de Salambo.....71.29.27.03 Hammam-Chott Guellim, N.1.....71.43.12.72 Manouba El Oued, Av. H. Bourguiba.....71.52.01.41 Cité Ettadhamen Zouaidi, av. de l'Indépendance.....71.22.79.08 Guiga, av. de l'Indépendance.....71.54.62.73 Ben Arous Riahi, Av. H. Bourguiba.....71.38.13.57 Boumhel Annabi, Cité Es salem.....71.2.9.05.33 Fouchana Marmech, av. H. Bourguiba.....71.39.42.73 Mornag Doughari, rue 10 janvier 1952.....71.36.04.67 Radès Zbiss, rue de la République.....71.48.15.87 Ezzahra Haloui, Av. H. Bourguiba.....71.48.05.39 El Mourouj Ben Zini, C. Commercial Boukhris.....71.36.44.27 Oued Elili Djaïbi 22, Av. du 7 novembre
---	--



TELEPHONES UTILES

1210/Renseignements.....1200 1291/Horloge parlante.....1299 1198/Dérangement.....1110 Météorologie.....71.77.34.00 Contrôle des prix.....71.89.00.00 Chambre de commerce.....71.35.03.00 Défense Consommateur.....71.79.07.90 Guichet unique jeunes.....71.83.00.77 C.N.S.S.....71.28.62.16 S.O.S. Remorquage.....71.89.10.00 Afrique Assistance.....71.79.99.99 Allo Taxi.....71.84.08.40 Allo Rapide Taxi 25 837 00 - 25 83 70 83 Gouvernorat de Tunis.....71.35.02.22 Municipalité de Tunis.....71.57.11.98 Garde Nationale.....71.76.01.77 Aéroport Tunis-Carthage.....71.75.50.00	Gare Ferroviaire Tunis.....71.33.44.44 Gare Routière Tunis.....71.56.22.99 Port de la Goulette.....71.73.53.00 Port de Radès.....71.44.93.00 Port de Sidi Bou Saïd.....71.74.16.45 Planning Familial.....70.72.90.90 STEG.....71.79.25.00 SONEDE.....71.51.20.00 ONAS.....80.10.01.93 Tunisie Télécom.....71.80.17.17 La Poste.....71.83.90.33 S.N.T.....71.25.94.21 S.N.C.F.T.....71.25.44.40 C.T.N.....71.34.17.77
--	---

URGENCES

SAMU.....190 Police Secours.....197 Protection civile.....198 CAMU Réanimation.....71.34.18.07 Standard des hôpitaux.....71.57.07.77 Tunis Habib Thameur.....71.39.70.00 Aziza Othmana.....71.57.07.77 Charles Nicole.....71.57.80.00 La Rabta.....71.57.85.05 d'Enfants.....71.57.77.00 Militaire.....71.39.11.33 Centre anti-poison.....71.33.55.00 Croissant Rouge.....71.56.07.44 Centre Transfusion Sanguine.....71.57.41.06 Centre Maternité.....71.57.08.54 Centre neurologie.....71.57.85.95 Santé base Radès.....71.44.32.22 S.O.S. Sida.....71.57.14.21 Institut de nutrition.....71.57.14.00 Institut Kassab.....71.52.00.22 Institut d'Ophthalmologie.....71.57.79.41 Institut Pasteur.....71.78.30.22 Institut Salah Azzaïej.....71.57.77.00 Ariana Abderrahman Mami.....71.82.11.88	La Marsa Mongi Slim.....71.76.40.33 Intérieur.....71.74.56.44 Manouba Razi.....71.60.03.39 Khereddine Urgences.....71.73.01.00 Sfax Hédi Chaker.....74.24.44.22 Habib Bourguiba.....74.45.13.01 Sousse Sahloul.....73.36.94.11 Farhat Hached.....73.22.14.11 Bizerte Habib Bougafra.....72.43.14.70 Nabeul Tahar Maâmouri.....72.28.50.22 Hammamet Urgences.....72.28.01.36 Monastir Fattouma Bourguiba.....73.46.08.13 Mahdia Tahar Sfar.....73.67.17.44 Kef Mohamed Bourguiba.....78.22.89.00 Djerba Sadok Mokaddem.....75.65.00.63
--	---



TRAFIC AERIEN

DEPARTS

ARRIVEES

06.15 TAR MONASTIR 06.25 AZA ROME 07.15 TUN DJERBA 07.55 TAR BRUXELLES 08.00 TAR TOULOUSE 08.05 TAR FRANCFORT 08.40 TAR ROME 09.30 TAR MARSEILLE 09.30 LAA BENGHAZI 09.40 TAR NICE 10.00 TAR GENEVE 10.15 TAR ZURICH 10.25 AB COLOGNE 10.45 TAR PALERME 11.35 TAR PARIS ORLY 11.45 RAM CASABLANCA 12.25 AZA ROME 12.25 KLM PARIS CDG 12.25 AFR PARIS CDG 12.25 DAL PARIS CDG 12.30 TAR TRIPOLI INTL 13.10 BAW LONDRES-GATWICK 13.35 TAR ALGER 13.40 DLH FRANCFORT 14.10 TAR MILAN 14.20 KLM LYON 14.20 AFR LYON 14.25 TAR MONASTIR 14.35 TAR MONASTIR 14.45 TUN DJERBA 15.00 TUN TOZEUR-NEFTA 15.50 DAH ALGER 16.05 KLM PARIS CDG 16.05 AFR PARIS CDG 16.35 TAR DJERBA 17.15 LAA TRIPOLI INTL 18.30 TAR ROME 18.30 TUN DJERBA 19.00 TAR DUBAI 19.25 TAR PARIS ORLY 19.40 AZA MILAN 21.10 TAR DAMAS	07.00 TUN DJERBA 07.00 TUN TOZEUR-NEFTA 08.30 LAA BENGHAZI 08.35 TAR DJERBA 08.40 TAR MONASTIR 08.50 TAR MONASTIR 09.35 AB COLOGNE 10.00 TUN DJERBA 10.05 KLM PARIS CDG 10.05 AFR PARIS CDG 10.55 RAM CASABLANCA 11.35 AZA ROME 11.35 TAR PARIS ORLY 12.20 TAR ROME 12.25 BAW LONDRES-GATWICK 12.45 DLH FRANCFORT 12.50 TAR TOULOUSE 13.25 KLM LYON 13.25 AFR LYON 13.35 TAR MARSEILLE 13.45 TAR NICE 13.45 TAR DJERBA 13.45 TAR PALERME 13.55 TAR FRANCFORT 14.35 TAR GENEVE 14.50 DAH ALGER 15.05 KLM PARIS CDG 15.05 AFR PARIS CDG 15.50 TAR ZURICH 15.55 TAR BRUXELLES 15.55 TAR TRIPOLI INTL 16.15 LAA TRIPOLI INTL 17.00 TAR ALGER 17.20 TAR PARIS ORLY 17.30 TUN DJERBA 17.40 TUN TOZEUR-NEFTA 18.30 TAR MILAN 17.00 AZA MILAN 21.15 TUN DJERBA 22.05 TAR ROME
---	--

Pour plus d'informations, consultez les horaires de vol en temps réel sur le Site Web de l'OACA: www.oaca.nat.tn Renseignement 71.75.50.00



Horaires des Prières

AL FAJR	5.55
ADHOHR	12.39
AL ASR	15.19
AL MAGHREB	17.43
AL ICHA	19.10

Nécrologie

REMERCIEMENTS ET FARK

Son épouse Faïza Jaâfar
Son fils Salim Jaâfar et son épouse Virginie Jung
Ses filles : Salima Jaâfar épouse Jaâfar Mabrouk, Anissa Jaâfar épouse Chiheb Laâlai
Besma Jaâfar épouse Mohamed Chelayfa
Ses petits-enfants : Rayan, Maya, Meryem et Zeïn annoncent que la cérémonie du fark du regretté **Hassen Jaâfar** aura lieu, aujourd'hui, samedi 29 janvier 2011 à son domicile sis Av Taïeb Mhiri (petite ceinture) – 5100 – Mahdia
Puisse Dieu le Tout-Puissant lui accorder son Infinie Miséricorde et l'accueillir en son Eternel Paradis.

CONDOLEANCES

Le président, les membres du comité directeur et les cadres de la fédération Tunisienne de Judo présentent leurs sincères condoléances à Mlle Alya Ourimi et à toute sa famille suite au décès de son père.
Puisse Dieu Tout-Puissant l'accueillir en son Infinie Miséricorde.

Le président de la FTJ
Hédi Mhirsi

DONNER

UN PEU DE SANG
C'EST SI FACILE !

ESSAYEZ VOUS-MEME

AMBULANCES

Allô ambulance.....71.78.10.00	Tunisie Ambulance.....71.72.55.55
Ambulance Delta.....71.96.07.77	S.O.S. ambulance.....71.59.99.00
Apollo Ambulance.....71.84.34.34	Afrique Ambulance.....71.22.11.92

CLINIQUES

El Manar.....71.88.50.00	Les Berges du Lac.....71.96.00.00
El Menzah.....71.84.15.22	Du Lac.....71.86.02.66
El Farabi.....71.75.05.00	Sidi Salah.....71.74.02.68
El Amen.....71.79.15.33	La Marsa.....71.74.90.00
Erriadha.....71.84.71.55	Carthage.....71.27.57.20
Avicennes.....71.88.80.00	El Walid.....71.45.02.00
Les Jasmîns.....71.28.87.30	Aboukacem Ezzahraoui.....71.45.28.00
Les Jardins.....71.78.44.40	Sfax
Notre Dame.....71.84.47.59	El Bostène.....74.25.74.02
St Augustin.....71.78.30.33	Ibn Nefis.....74.21.50.00
Du Parc.....71.79.77.00	Sousse
De la Liberté.....71.80.02.88	Les Oliviers.....73.24.27.11
Ophthalmo Cité Kadhra.....71.79.69.00	Nabeul
Ophthalmo El Manar.....71.88.85.50	Les Violettes.....72.22.40.00
Cardio-vasculaire.....71.90.80.00	Ibn Rochd.....72.28.51.99
Clinique de la Soukra.....71.75.88.88	Djerba
Service I.R.M.....71.75.86.66-24/Urgences 24	Yasmine.....75.65.22.22
Mourali.....71.28.70.98	Monastir
Le Secours.....71.35.15.00	Moufida.....73.46.08.29
Du Nouveau-Né.....71.79.06.70	
Mohamed V.....71.79.50.70	
La Médina.....71.34.57.54	



الشركة الوطنية للشبكة الحديدية التونسية
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS

HORAIRES DES TRAINS DU 21 Septembre 2010 au 30 Juin 2011

DE TUNIS VERS :			
NABEUL	14h25(A) - 16h55(*) - 18h10(B)		
KALAA SGHIRA	08h00(*)-11h20(*)-12h35-13h05-15h40(C)-16h30(*)-18h00-18h45		
SOUSSE	06h00-07h05(*)-08h40-09h40-12h05-13h35-15h40 (C)-17h35-18h45 20h50-22h20		
MONASTIR - MAHDIA	MONASTIR : 08h40 - 12h35 - MAHDIA: 12h35		
EL JEM	06h00-09h40-11h20(*)-13h05-18h00-20h50 - 22h20		
SFAX	06h00-08h00(*) - 09h40 - 11h20(*)-13h05-16h30(*) - 18h00-20h50 - 22h20		
GABES	06h00-13h05-16h30(*) - 22h20		
ZARZIS / MEDENINE	16h30(D*) (RAIL - ROUTE)		
DJERBA / TATAOUINE	22h20 (D) (RAIL - ROUTE)		
TOZEUR	09h40 - 20h50		
METLAOUI	09h40 - 20h50		
BEJA	06h30(*) - 07h00 - 10h15 - 13h00 - 14H45(C) - 16h30 - 18h50		
JENDOUBA	06h30(*) - 07h00 - 10h15 - 13h00 - 16h30 - 18h50		
GHARDIMAOU	07h00 - 10h15 - 13h00 - 16h30 - 18h50		
BIZERTE - MATEUR	06h00(C)-12h15-14h20(A)-15h45(E)-18h20		
GAAFOUR - DAHMANI	05h55-11h00(*)-14h20-18h30		
K.KHASBA	05h55-14h20(F)		
VERS TUNIS EN PROVENANCE DE :			
NABEUL	05h30(C) - 07h25 (C) (*)		
KALAA SGHIRA	05h18-08h17(*)-15h07-16h17(*)-17h54(*)-18h35		
SOUSSE	03h15-04h04-05h10-06h20(C)-07h23-08h40-09h30(*)-12h47-13h15 15h30-18h10-20h22		
MONASTIR - MAHDIA	MAHDIA: 16h58 MONASTIR : 11h55 - 18h00		
EL JEM	02h08-02h57-06h15-12h02-14h21-15h37(*)-19h15		
SFAX	01h15-02h10-05h25-06h53(*)-11h15-13h30-14h55(*)-16h30(*)-18h22		
GABES	00h05-05h00(*)-11h15-16h10		
ZARZIS (RAIL - ROUTE)	ZARZIS : 02h00 MEDENINE : 03h10 MARETH : 04h05		
DJERBA (RAIL - ROUTE)	MIDOUNE : 20h45 HT. SOUK : 21h15		
TATAOUINE (RAIL - ROUTE)	21h00 MEDENINE : 22h20		
TOZEUR	06h30 - 20h30		
METLAOUI	07h21 - 21h21 GAFSA : 08h00 - 22h00		
BEJA	05h30(C) - 06h39 - 12h24 - 08h51 - 12h03 - 13h52(*) - 15h37 - 18h19 BOU SALEM : 06h05 - 08h15 - 11h30 - 13h22(*) - 14h59 - 17h45		
GHARDIMAOU	05h20 - 07h30 - 10h45 - 14h15 - 17h00		
JENDOUBA	05h48 - 07h58 - 11h13 - 13h05(*) - 14h42 - 17h28		
BIZERTE	05h40(C)-08h20-14h30-18h00		
KALAA KHASBA	06h05(F) - 14h20 DAHMANI : 04h00-07h06-14h25(*)-15h24 GAAFOUR : 05h24-08h34-15h36(*)-16h53		
(A) : Circule les Vendredis et les Samedis non fériés. (B) : Du Lundi au Jeudi non fériés. (C) : Circule tous les jours sauf Dimanches et Fêtes. (D) : Destinations desservies par bus climatisé au départ de Gabès. (E) : Tous les jours sauf Vendredis et Samedis non fériés. (F) : Ne circule pas entre Kalaa Khasba et Dahmani du 01/10/2010 au 31/05/2011 (*) : Train Express.			
Pour tout renseignement, contacter 71 345 511		www.sncft.com.tn	
Pour connaître les horaires des trains sur votre portable, envoyez un SMS au 87187 contenant : T espace ville de départ espace ville d'arrivée espace date Exemple : T tunis sfax 15.09.10			

M. Benzarti, la sélection, elle aussi, ne veut plus de vous !



Dans une déclaration Faouzi Benzarti confia : « qu'il avait accepté d'entraîner l'Equipe Nationale sous la pression de l'ancien dictateur Ben Ali », précisant que c'est la seconde fois qu'il lui force la main pour veiller aux destinées techniques de la sélection. Faouzi Benzarti poussa encore le cynisme en affirmant : « Maintenant je démissionne de ce poste de sélectionneur national ». Il s'agit là d'une déclaration qui nous laisse pantois. Elle nous choque même dans la mesure où à supposer que sa désignation a été commanditée par le président déchu, il s'agit après tout de l'Equipe nationale et à notre connaissance celle-ci n'appartient à quiconque mais à tout un peuple.

Faudrait-il dès lors, rappeler à Faouzi Benzarti qu'entraîner la sélection est un suprême honneur et qu'il devrait la prochaine fois faire preuve d'un plus grand discernement. En fait c'est la sélection qui ne veut pas de vous. Elle t'est bien plus grande.

Ameur KERKENNI

Recomposition du bureau directeur du CNOT

Lors de la réunion du Comité National Olympique tunisien (CNOT) jeudi dernier et suite aux derniers événements qu'a connu le pays, on a procédé à la redistribution des tâches des membres du bureau du CNOT, et ce conformément à l'article 28 des statuts du CNOT.

Ainsi le nouveau comité se compose comme suit :

- **Président** : M. Younès Chetali (à la place de Slim Chiboub)
- **1er vice-président** : M. Hédi M'hirsi
- **2ème vice-président** : M. Lotfi Chérif
- **Secrétaire général** : Mahmoud Hammami (à la place de Dhauou Chamekh)

A noter que les autres membres sont maintenus dans leurs postes.



R.C Younès Chetali



Hédi M'hirsi

Ligue des Champions

(1er tour préliminaire)

APRFC – CA (15h30)

Les «Rouge et Blanc» à rude épreuve à Kigali

Le Club Africain retrouvera cet après-midi la compétition officielle et ça sera dans le cadre de Ligue des champions. Un rendez-vous sur lequel les Clubistes comptaient énormément pour sauver une saison ratée sur le plan national. Des ambitions légitimes de la part des « Rouge et Blanc » qui auront toutefois à composer avec plusieurs contrariétés: Une préparation hachée après une rupture d'un peu plus de huit jours et un effectif diminué à cause des blessures. Kais Yâakoubi aura du pain sur la planche pour présenter une formation compétitive et capable de tenir tête à l'Armée Patriotique Rwandaise Football Club (APR FC).

Garder la tête froide

Malgré ces contretemps, les Clubistes sont capables de préserver leurs chances de qualification. Il leur faudrait, pour cela, garder la tête froide et jouer intelligemment. Les joueurs disponibles et à la disposition de Yâakoubi sont capables de bien faire. Le technicien clubiste cherchera surtout à réduire à néant la force de frappe de cette formation qui occupe la première place du championnat rwandais après treize matches joués, au cours desquels elle a scoré à 21 reprises et encaissé un seul but.

Ne pas subir...

Une attitude extrêmement prudente pourrait valoir bien des désagréments au Club Africain. Il faudrait oser tout en s'assurant de la couverture



et du replacement des joueurs. Evidemment, tout dépendra de la fraîcheur physique des joueurs et de leurs capacités à tenir le coup quatorze-vingt-dix minutes durant.

Ben Yahia dans le doute

L'entraîneur clubiste aura à attendre le dernier moment avant de

se décider sur la formation qui sera alignée cet après-midi. Un seul doute persiste et il concerne la participation du capitaine Wissem Ben Yahia à cette rencontre. Pour le reste, rien de particulier puisque le technicien clubiste devrait compter sur des joueurs habitués à figurer dans le onze rentrant. Adel Nefzi sera le

dernier rempart et il aura la possibilité de compter sur Souissi et Zaïri dans l'axe. Pour ce qui est des latéraux, Yâakoubi devrait faire confiance à Iffa et Akrimi. En milieu de terrain, Aouadhi et Alexis sont certains de jouer. Quant à Ben Yahia, la décision sera prise au dernier moment. En cas de défaillance, il devrait être suppléé par Hmam, voire Melliti. Enfin, le trio d'attaque sera formé par Mouhibi, Dhaouadi et Soltani dont ce sera la première. En somme, une formation des plus respectables, malgré les forfaits des blessés et des étrangers non encore qualifiés pour cette Ligue des champions africaine.

Formation probable:
A.Nefzi, Iffa, Akrimi, Souissi, Nefzi, Aouadhi, Alexis, Ben Yahia (Melliti), Mouhibi, Dhaouadi, Soltani.

Mourad AYARI

A. BELLAKHDAR

Dans le rétro

14ème participation du CA aux compétitions africaines, la 8ème en LC (et C1) dont 4 consécutives. C'est la 3ème entrée en lice des clubistes au tour préliminaire après celles de 2008 et 2010.

L'EGSG est l'unique club tunisien qui s'est rendu au Rwanda ; ce fut aux 1/8 de la CAF 2007 face à Atrano, match soldé par une parité (2-2).

A noter que le déplacement de l'EST dans ce pays

a été annulé après la victoire (7-0) face à l'Armée Patriotique Rwandaise FC aux 1/16 de la LC 2000 suivie par le forfait au retour.

- Le Rwanda devient le 27ème pays africain (le 19ème en LC) que visiteront les clubistes

ESS

Mossaâb Sassi opéré avec succès

Le staff médical de l'Etoile a exploité la trêve pour permettre au milieu offensif Mossaâb Sassi d'être opéré pour soigner un conflit antérieur de la cheville gauche, rapporte le site officiel du club.

L'opération qui a été effectuée dans une clinique de la place le mercredi après-midi était une complète réussite ce qui a permis au joueur de quitter l'établissement hospitalier hier et il pourra reprendre les entraînements dans trois semaines.



ST

Retour à la normale ?

Il semble qu'au Stade Tunisien, et, particulièrement, au sein de l'effectif professionnel, en grève cette semaine, la raison ait fini par s'imposer. En effet, hier, il a fallu tout le bon sens, et la rectitude morale de Patrick Liewig, pour séduire les joueurs présents (il y avait hier trois absents), et, les convaincre à rechausser les crampons. Aux dernières nouvelles, ils ont promis de reprendre le travail aujourd'hui samedi, et, en guise de recherche du temps perdu, ce sont eux-mêmes qui avaient sollicité de leur staff technique, de faire deux séances, la première, en matinée, la seconde, l'après midi. Encourageant !

Il est à signaler, qu'hier vendredi, seuls les gardiens de but ont été autorisés par leurs camarades à reprendre les entraînements, car leur coach Adel Zouita, fait quotidiennement le déplacement du Kef, où il réside toujours. Il n'a pas fait le transfert pour rien, comme lors des jours précédents.



Liewig

MAE

Il y a urgence

L'équipe nationale de handball est rentrée mardi dernier de Kristianstad en Suède avec un bien mauvais bilan, le plus mauvais parmi toutes nos participations aux championnats du monde auquel la Tunisie a participé. Une vingtième place (sur 24) qui ne correspond en aucune manière à nos ambitions et encore moins aux sacrifices financiers consentis à travers une préparation à la mesure de l'événement.

Des conditions exceptionnelles

Nous n'allons pas chercher à trouver des excuses pour justifier le fiasco du Mondial de Suède aussi bien pour les joueurs que pour le Bureau fédéral. Toujours est-il que ce dernier n'a pas lésiné sur les moyens pour mettre à la disposition du staff technique et des joueurs toutes les conditions idoines pour, au moins, justifier notre titre de champion d'Afrique. Ce qui n'a pas été le cas dans la mesure où notre équipe nationale a été largement battue par l'Egypte laquelle a plié devant les bien modestes Bahreïnais.

Il faut commencer par rappeler les absences de Wissam Hmam et de Aymen Hamed lesquels n'ont pas été remplacés et ne le seront pas de sitôt. Leur présence en Suède aurait sûrement changé le cours des choses du moins pour l'obtention de la quatrième

place au premier tour et qui nous auraient permis de remporter les deux dernières rencontres entrant dans le cadre de la coupe du président. Il fallait également compter avec les événements qui se déroulaient en Tunisie et que nos joueurs suivaient à la minute à travers les chaînes télévisées et notamment facebook. Il n'y avait qu'à voir leurs mines défaits avant chaque rencontre pour deviner leur état psychologique.

Un objectif loin d'être atteint

Juste après le tirage au sort du championnat du monde et au vu de notre appartenance à un groupe qui comptait en son sein trois favoris en puissance, on a fait du mondial 2011 une étape pour préparer le championnat d'Afrique de 2012, passage obligé pour les J.O de la même année à Londres. Empressonnés de répondre que cet objectif n'a pas été atteint car ce n'est pas avec ces mêmes joueurs et avec notre compétition que notre handball parviendra à rattrapper un retard qui n'a fait que se creuser au fil des années.

Cet exploit de 2005 dont les dividendes ont été dilapidés par ceux qui se reconnaîtront et qui cherchent à se refaire une virginité depuis un certain 14 janvier 2011 et ce, par personnes interposées poussant le cynisme jusqu'à chercher à induire en erreur ceux-là mêmes qui ont été leurs victimes.

Impliquer les entraîneurs de clubs

Le temps n'est plus de faire en sorte à retrouver une place dans le paysage du handball national mais à laisser les autres qu'ils soient ceux qui sont en exercice ou leurs éventuels remplaçants, se pencher sur les remèdes à apporter pour relancer ce sport et lui assurer un saut qualitatif. Une sorte de refonte qui doit reposer sur les mesures arrêtées par plusieurs commissions constituées au lendemain du Mondial de Tunisie de 2005, lesquelles mesures sont restées dans les tiroirs de la fédération par, justement, ceux qui versent actuellement des larmes de crocodile sur la situation que traverse notre handball.

L'urgent est de se mettre au plus vite au travail en commençant par désigner un directeur technique national avant de tirer les enseignements de la débâcle de Kristianstad et de Lund autour d'une table ronde groupant toutes les parties impliquées dans le handball tunisien et notamment les entraîneurs des clubs qui ont été rarement consultés dans le passé. Aujourd'hui, nous n'avons que la compétition que nous méritons parce qu'on n'a pas pris les décisions qu'il fallait en temps réel. Sans continuer à chercher des boucs émissaires, mettez-vous au travail messieurs.

Rafik BEN ARFA

Qatar

Le handball après le football

Malmö Jeudi 27 janvier, midi pile : Hassan Mustapha le président de la fédération internationale de handball ouvre l'enveloppe contenant le nom du pays choisi pour organiser le Mondial 2015 sachant que celui de 2013 se déroulera en Espagne. Qatar a-t-il annoncé en montrant à l'assistance le bout de papier sur lequel est imprimé le mot Qatar

A la grande surprise des présents et notamment de ceux des représentants des pays ayant déposé leurs candidatures pour l'organisation de ce même Mondial 2015. A savoir la France, la Norvège et la Pologne. Réaction de Philippe Bana, le directeur technique de la fédération française de handball :

« Il y avait peut-être aussi une puissance financière que nous n'avons pas outre l'abondance de l'organisation du Mondial en Europe ».

R. B. A

Livre L'introduction des «Mille et une nuits»

Les failles des super-puissants

On comprend aisément que les auteurs des « Mille et une nuits » soient demeurés inconnus et que de temps en temps un roi ou un super-puissant du monde arabo-musulman se réveille de sa léthargie psychique pour mettre le feu à ces satanés contes qui ne tiennent aucunement compte de la pudeur et de la morale qui doivent gérer le genre de société où ces écrits ont vu le jour ni que Galland offre une version aseptisée et dénuée de toute image, ou idée choquantes à son adorable roi de France. Les seuls qui ont échappé à l'auto-censure concernant ce produit emblématiquement oriental semblent être les anglais qui ont donné une approche quasiment fidèle à l'original, aussi paradoxal que cela puisse paraître.

Pourquoi les « Mille et une nuits » envoient-ils autant et attisent-ils autant de haine ?

Parce qu'on ose y parler des puissants de ce monde (les rois en l'occurrence) d'une manière pas forcément flatteuse et qu'on y traite de la sexualité aussi bien humaine qu'animale.

Voyons plutôt sur quoi est bâti ce livre universellement connu et qui a résisté à tant de siècles d'idolâtrie et de haine !

Un jeune roi veut rendre visite à son frère lui-même maître absolu d'un grand et prospère royaume. Il acquiert une très belle et très onéreuse bague pour la lui offrir. Le jour de son départ il fait ses adieux à sa jeune épouse et la laisse sous la garde d'un esclave noir. A peine a-t-il fait quelques kilomètres qu'il se rend compte qu'il a oublié son cadeau et il décide donc de retourner le chercher. Quelle ne fut sa surprise, une fois franchi la porte du palais, d'entendre de drôles de gémissements. Sa colère monta d'un cran lorsqu'il découvrit sa dulcinée dans les bras de son esclave sur son propre lit nuptial.

Il les tue tous les deux, récupère la bague et reprend aussitôt sa route vers le royaume de son frère. Ce



dernier l'accueillit avec tous les honneurs dus à son rang mais le jeune roi semblait hagard, perdu dans ses pensées. Rien ne changea pendant le dîner. Le jeune roi semblait triste et torturé par on ne sait quelle idée lugubre. Son frère mit cela sur le compte de la fatigue engendrée par le long voyage qu'il vient de faire. Mais le lendemain, malgré tout le souci du grand roi, d'organiser une soirée merveilleuse avec les mets et les boissons les plus raffinées et les plus belles chanteuses et danseuses du royaume, le jeune frère demeurait de marbre. Son frère le pria de lui dire ce qui le torturait mais il garda le silence.

Au bout de quelques soirées sinistres, malgré la fête qui battait son plein, l'ainé décida d'inviter son jeune frère à la chasse, histoire de l'égayeur. Pressé par son aîné, il accepta de l'accompagner. Mais à l'aube, le roi ayant préparé toute sa cour pour la chasse, désespérant

de voir venir son frère, dut se résoudre à partir sans lui. Celui-ci préférant demeurer seul dans ses appartements. Quelle ne fût sa surprise, son frère à peine parti, de voir l'épouse de ce dernier se dandiner quasiment nue dans le jardin, entourée de tout ce que le palais comptait comme houris et esclaves. Croyant que son jeune beau frère l'avait accompagné à la chasse, elle donna l'ordre de départ d'une terrible orgie en s'offrant elle-même à un esclave (noir aussi) qui se tenait sur un haut arbre et qui se jeta sur elle tel un aigle sur sa proie.

Devant cette scène inattendue le jeune roi éclata de rire. Il avait trouvé plus « trahi » que lui. C'est baigné dans cette soudaine hilarité que son frère, de retour de la chasse, le trouva. Etonné, ce dernier le pria de lui dire ce qui le rendait si heureux alors qu'il venait de passer plusieurs jours lugubres. Le jeune frère accepta de lui avouer pourquoi, il était si triste et lui raconta comment il a été trahi par sa jeune épouse. L'ainé le pria alors de lui raconter ce qui l'a rendu si joyeux alors qu'il était à la chasse. Après avoir refusé, il se vit enfin obligé de lui raconter ce que venait de faire son épouse.

« Moi au moins, mon épouse m'a trahi avec un seul esclave tandis que la tienne n'a laissé absolument rien lui échapper. Tous les gens présents dans le palais ont goûté à ses charmes ».

Furieux, l'ainé les tua tous et dit à son frère « Si nous sommes nous les deux rois les plus puissants de ces contrées trahis par nos épouses, nous devons quitter nos trônes et n'y revenir qu'une fois qu'on ait trouvé plus « trahi » que nous !

Et les voilà partis à travers montagnes et plaines, traversant des villes et des rivières cherchant plus malchanceux en amour qu'eux deux. Rien !

Mais ne voilà-t-il pas qu'un jour, en traversant une immense forêt, ils entendirent comme un tremblement de terre et virent arriver de loin un ogre dont la simple vue leur donna la tremblote, tellement il était gigan-

tesque. Il portait sur sa tête une immense caisse.

Les deux frères cherchèrent refuge sur le plus haut des arbres. Quelle ne fut leur frayeur, quand ils virent l'ogre choisir le pied de l'arbre où ils étaient perchés, pour une halte. Il ouvrit l'immense caisse et sortit une autre caisse et de cette seconde une troisième etc... Au bout de la septième, ils virent apparaître un petit bout de femme que l'ogre déposa sur sa cuisse avant de sombrer dans le sommeil.

Avant vu les frères, la petite diablesse leur fit signe de descendre pour honorer sa beauté. Par gestes, ils lui exprimèrent leur peur d'être mangés par l'ogre. Elle leur fit comprendre que s'ils ne lui obéissaient pas, elle le réveillerait, de toute façon, pour qu'il les engloutisse. Ils obéirent et décidèrent de regagner leurs royaumes respectifs maintenant qu'ils ont trouvé plus « trahi » qu'eux deux ! un ogre que sa femme trahit sur sa propre cuisse alors qu'il sommeille, cela ne court pas les rues.

Le roi aîné (Chahrayar puisque c'est de lui qu'il s'agit) décida d'épouser chaque nuit une nouvelle femme et de la tuer à l'aube.

Jusqu'à ce que leur nombre fût réduit à zéro.

Le premier ministre chargé de fournir les nouvelles victimes au roi, était très inquiet et pour cause : s'il ne ramenait pas une nouvelle épouse éphémère à Chahrayar, celui-ci n'hésiterait pas une seconde à le tuer.

C'est en le voyant dans cet état que Chahrazède, sa fille, arriva à le convaincre de la présenter, elle, à ce monarque sanguinaire.

Le premier ministre dut s'y résoudre et c'est de cette rencontre entre Chahrayar et Chahrazède qui se révéla être une merveilleuse conteuse que débutèrent « les mille et une nuits ».

La trahison serait-elle le propre de la femme ou bien l'appellera-t-on autrement quand elle est commise par l'homme ?

Libre à vous de choisir la morale de cette histoire !

Hechmi GHACHEM

france 2

09:05 Dans quelle éta-gère
09:10 Des jours et des vies
09:35 Amour, gloire et beauté
09:55 C'est au programme
10:50 Météo
11:00 Motus
11:30 Les Z'Amours
12:00 Tout le monde veut prendre sa place
12:50 Soyons clairs
12:55 Météo
13:00 Journal
13:45 Météo
13:50 Consomag : Rebond des personnes surendettées
13:55 Expression directe : CGT - FO
14:00 ENVOYE SPECIAL : LA SUITE
14h50 PATINAGE ARTISTIQUE
15:15 Comment ça va bien !
16:20 Le Renard : La mort d'un ami
17:10 US MARSHALS, PROTECTION DE TEMOINS

17:20 En toutes lettres
17:55 CD'aujourd'hui
18:00 LE 4E DUEL
19:00 N'oubliez pas les paroles
19:45 Comprendre la route, c'est pas sorcier
19:50 Météo
19:55 Soyons clairs
20:00 Journal
20:30 Météo
20:35 Stars en questions
22:45 Ma maison de A à Z
22:50 ON N'EST PAS COUCHE
22:55 Le bureau des plaintes
00:55 Dans quelle éta-gère
01:00 Journal de la nuit
01:10 Météo
01:15 CD'aujourd'hui
01:20 Ciné club : Cycle «Exclusion»
01:21 Le voleur de bicyclette
02:40 Toute une histoire.

M6

08:00 Absolument stars
09:05 M6 boutique
10:40 Cinésix
10:50 Un dîner presque parfait
13:45 Météo
13:50 C'est ma vie : Avoir un enfant autrement
15:05 C'est ma vie : Décal'âge
16:05 C'est ma vie : La guerre aux complexes
17:35 Accès privé
18:45 Un trésor dans votre maison
19:40 Météo
19:45 Le 19 45

20:05 Scènes de ménages
20:45 N.C.I.S. : Los Angeles
10:40 Cinésix
10:50 Un dîner presque parfait
13:45 Météo
13:50 C'est ma vie : Avoir un enfant autrement
15:05 C'est ma vie : Décal'âge
16:05 C'est ma vie : La guerre aux complexes
17:35 Accès privé
18:45 Un trésor dans votre maison
19:40 Météo
19:45 Le 19 45

TF1

08:10 Shopping avenue matin
08:55 Téléshopping - Samedi
09:45 Télévitrine
10:10 Météo
10:15 3 princes à Paris
11:05 Tous ensemble
12:00 Les 12 Coups de Midi !
12:45 Météo
12:50 L'affiche du jour
13:00 Journal
13:15 Reportages
14:35 La vallée des tempêtes
16:10 Vampire Diaries
17:50 Tous ensemble
18:45 50 mn Inside
19:50 Du clic à la réalité
19:53 Là où je t'emmènerai
19:55 Météo
20:00 Journal
20:30 Du côté de chez vous

20:35 Automoto : Spéciale Sécurité
20:39 Courses et paris du jour
20:40 Météo
20:45 **Arthur et les incollables**
Ce nouveau prime time s'articule autour de deux équipes constituées de quatre personnalités, qui s'affrontent dans la joie et la bonne humeur pour remporter la victoire. Pourquoi le...
23:30 New York, section criminelle
00:20 New York, section criminelle
01:05 New York, section criminelle
01:55 Alerte Cobra : Le grand saut
02:50 Balko : Balko, sauveur du monde

france 3

08:15 Samedi Ludo
11:00 Météo
11:05 Magazines régionaux
11:30 La voix est libre
11:55 Le 12/13
12:00 Journal régional
12:25 Journal national
12:50 30 millions d'amis

13:25 Les grands du rire
14:30 Côté jardins
15:00 En course sur France 3
15:20 Keno
15:25 Documentaire
16:20 Magazine
16:45 Un livre toujours
16:50 Expression directe : PS
17:00 Slam
17:30 Des chiffres et des lettres

18:00 Questions pour un champion
18:35 Avenue de l'Europe : Les sans domicile fixe en Europe
18:50 Météo des neiges
18:55 19/20 Edition nationale
19:00 Journal régional
19:30 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:10 C'est pas sorcier :

Les trésors du Grand Louvre
20:35 Patinage artistique
23:15 Une histoire épique
23:26 Météo
23:30 Soir 3
23:50 Tout le sport
00:00 Strip-tease
00:30 Strip-tease
00:55 Tous vos amis sont là : Pierre Bellemare
02:55 Les grands du rire.

arte

19:00 Arte Journal
19:15 Arte reportage
19:55 360° - Gé
19:56 Sibérie, les soldats du feu
20:40 Victor Segalen
21:40 LES MOMIES DU

BASSIN DU TARIM
22:35 BASTON POUR LE BALLON ROND
00:10 Metropolis
00:55 Philosophie : L'amour

EUROSPORT

09:00 Tennis
12:15 Ski alpin
13:10 Biathlon
14:30 Ski alpin
15:00 Football
19:00 Tennis
20:00 Saut a ski
20h30 Patinage artistique
22:45 Sports d'hiver

Quel temps fait-il ?

Tunisie



Vitesse du vent : 16 km/h SSO
Humidité: 47 %



Vitesse du vent : 61 km/h ONO
Humidité: 56 %



Vitesse du vent : 28 km/h ONO
Humidité: 55 %

- Temps partiellement naugoux sur l'ensemble du pays.
- Vent de secteur Sud faible à modéré.
- Mer peu agitée.
- Températures maximales évoluant entre 14 et 18°C sur le nord et le centre, entre 16 et 20°C sur le sud.

Maghreb



Europe

